

ministère
éducation
nationale



Histoire Géographie

*Série Sciences et technologies
de la santé et du social*

Ressources pour la classe terminale

Ce document peut être utilisé librement dans le cadre des enseignements et de la formation des enseignants.

Toute reproduction, même partielle, à d'autres fins ou dans une nouvelle publication, est soumise à l'autorisation du directeur général de l'Enseignement scolaire.

(Ce document a bénéficié de la relecture du groupe histoire et géographie de l'inspection générale)

*2008- 2009
(version provisoire)*

SOMMAIRE

HISTOIRE (pp.1-29)

I – Les mutations de la France depuis le milieu du XXe siècle

A - Question obligatoire – La Ve République, un régime politique cinquantenaire p.1

B – Sujets d'études au choix

Mai 1968 p.6

La télévision, des années 1956 à la fin des années 1980 p.8

II – L'Europe de 1940 à nos jours

A – Question obligatoire – L'Europe : un espace en recomposition p.10

B - Sujets d'études au choix

L'Espagne : de la dictature à la démocratie et à l'intégration communautaire (1975-1986) p.14

Berlin : une ville dans l'histoire, de 1945 à nos jours p.16

III- Décolonisation et construction des nouveaux États

A - Question obligatoire – L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980 p.19

B - Sujets d'études au choix

Léopold Sédar Senghor (1906-2001) p.25

La guerre du Biafra (1967-1970) p.27

GÉOGRAPHIE (pp.1-30)

I – La mondialisation

A – Question obligatoire – Un monde hiérarchisé et interdépendant p.1

B - Sujets d'études au choix

Le café, un grand marché mondial p.6

La silicon Valley, pôle majeur d'innovation p.8

II – Pôles et aires de puissance

A – Question obligatoire – Les centres d'impulsion p.11

B - Sujets d'études au choix

Londres, pôle décisionnel mondial p.15

Shangai, métropole émergente p.17

III – La France dans le monde

A – Question obligatoire – La présence de la France dans le monde p.20

B - Sujets d'études au choix

Les Territoires français du Pacifique p.25

Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités p.28

I- LES MUTATIONS DE LA FRANCE DEPUIS LE MILIEU DU XX^e SIÈCLE

Ce thème invite à considérer les changements et adaptations réciproques du politique, du social et du culturel en France depuis le milieu du XX^e siècle, mais privilégie l'entrée politique.

Le modèle politique de 1958 s'inscrit à la fois en continuité et en rupture avec la tradition républicaine française. Ce nouveau modèle, dont la longévité est désormais significative à l'échelle française, a accompagné les profondes mutations de la société dans la seconde partie du XX^e siècle, bouleversements que manifestent ici la contestation de mai 68 et l'avènement de la culture de masse autour de la télévision.

Les sujets d'étude offrent l'occasion d'éclairer les profonds changements sociaux et culturels qui affectent la France dans la seconde partie du XX^e siècle à travers un événement majeur ou une innovation technologique et culturelle essentielle. Tous deux permettent de mettre en évidence des réalités de la société de consommation et de la culture de masse. Ils introduisent à la longue liste des questions fondamentales auxquelles le régime de la V^e République a dû répondre et auxquelles il a dû s'adapter.

A - QUESTION OBLIGATOIRE- LA V^e RÉPUBLIQUE, UN RÉGIME POLITIQUE CINQUANTENAIRE

Il ne s'agit pas d'une histoire détaillée de la période mais de l'analyse du régime politique qui régit notre pays. Il s'agit donc de définir les caractéristiques essentielles de la V^e République au regard des innovations et des héritages, et de montrer comment ce régime s'est imposé dans la durée malgré les débats qu'il a suscités et les difficultés qu'il a affrontés. Pour maîtriser l'ensemble, il est essentiel de tenir compte de ce que les élèves ont appris en classe de première. Cette étude porte évidemment sur les mécanismes institutionnels (d'autant que leur adaptation est toujours d'actualité) sans s'y limiter. Le mode de fonctionnement du régime est indissociable de l'ensemble de la vie politique ; plus largement, il interroge la société tout entière.

Régime politique

Le régime politique est le mode d'organisation des pouvoirs publics au sein d'un système politique (mode de désignation, compétences, définition des rapports entre les différents pouvoirs). Dans un « système politique » comme la démocratie libérale, différents « régimes politiques », tels le régime parlementaire ou le régime présidentiel, peuvent exister. Les régimes politiques s'appuient sur des textes constitutionnels qui font l'objet d'interprétations et de pratiques différentes en fonction des objectifs spécifiques de chaque force politique. Le contexte historique, idéologique ou culturel peut également jouer un rôle majeur dans la détermination de la nature d'un régime politique.

Les démocraties libérales se distinguent par l'existence d'une pluralité de partis politiques, par la liberté de choix laissée aux citoyens et par la distinction des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Par ailleurs, on peut classer les différents types de régimes démocratiques selon l'équilibre qu'ils privilégient dans la coopération des différents pouvoirs (régime d'assemblée, régime parlementaire, régime présidentiel). Certains régimes peuvent présenter un caractère mixte, à la fois parlementaire et présidentiel comme celui de la V^e République.

La constitution de 1958 procède du retour au pouvoir du général de Gaulle dans le cadre de la crise algérienne que le régime précédent a été incapable de résoudre. Face au risque de guerre civile, le dernier président de la IV^e République René Coty choisit de faire appel au général de Gaulle : ce dernier accepte de devenir chef du gouvernement à condition de pouvoir réformer les institutions. Son retour aux affaires marque la fin de la IV^e République.

Le 4 septembre 1958, le général de Gaulle présente le texte constitutionnel qu'il appelait de ses vœux depuis la Libération en un lieu et à une date chargés de sens : la place de la République, le jour anniversaire de la proclamation de la Troisième République. Cette double symbolique marque la volonté de s'enraciner dans la continuité des différents régimes républicains qui se sont succédé en France.

Constitution

La constitution est un ensemble de textes juridiques qui définit les différentes institutions composant l'État et organise leurs relations. Elle peut comporter une charte des droits fondamentaux. Une constitution écrite est généralement structurée en plusieurs parties appelées Titres, eux-mêmes divisés en Articles et Alinéas. Quelle que soit sa présentation et son contenu, elle est considérée comme la règle la plus élevée de l'ordre juridique de chaque pays. La première et à ce jour la plus ancienne constitution en vigueur est celle des États-Unis d'Amérique (1787), plusieurs fois amendée mais fondamentalement inchangée. Le Royaume-Uni, régi par la Coutume, n'a pas de constitution écrite. Depuis la révolution, la France a connu quinze constitutions, ce qui montre la difficulté à fixer les règles du jeu politique. La valeur du texte, en effet, ne préjuge pas du régime, et de beaux édifices comme la constitution de 1793 n'ont jamais été appliqués. La Troisième République fonctionna sans constitution jusqu'aux trois lois de 1875, et ce régime se révéla ensuite le plus long de l'histoire constitutionnelle française : d'une définition avant tout pratique et dictée par les circonstances, il se montra facile à transformer et sut s'adapter. Il ne saurait donc y avoir en soi de bonne ou mauvaise constitution, et c'est son histoire qui *in fine* valide ou sanctionne le texte constitutionnel. La Constitution de 1958, aujourd'hui cinquanteenaire, a fait de la Cinquième République l'un des plus longs régimes que la France ait connus.

La Constitution s'inscrit pleinement dans cet héritage et aboutit même à le renforcer. Ainsi, le préambule de 1958 reprend-t-il les principes proclamés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ainsi que ceux mentionnés dans le préambule de la Constitution de 1946. Cette démarche conduit à réaffirmer les droits politiques du citoyen dans le cadre de la souveraineté nationale. Elle permet aussi de souligner qu'à travers les siècles, la conception de la citoyenneté définie par des droits et des devoirs n'a pas varié en France. Cependant, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, un organe nouveau, le Conseil constitutionnel, valide la conformité des lois avec les principes constitutionnels. La Constitution s'inspire aussi des droits économiques et sociaux définis par l'Assemblée nationale constituante en 1946. Ceux-ci sont très largement empruntés au programme rédigé par le Conseil National de la Résistance le 15 mars 1944. Leur mention rappelle le rôle majeur du général de Gaulle et de la Résistance dans le retour et l'approfondissement de la démocratie en France.

La Constitution présente toutefois des originalités très marquées. Elle instaure, en effet, de nouvelles relations entre les pouvoirs dont la séparation se fait plus nette. L'exécutif est renforcé ; l'activité parlementaire fortement encadrée. Entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif s'établit un déséquilibre inverse à celui qui existait antérieurement. Le parlementarisme classique à l'œuvre sous les régimes républicains précédents est abandonné : c'est la fin de la « république des députés ». L'idée de renforcer l'exécutif en affirmant la primauté présidentielle n'est pas nouvelle. Elle s'était déjà fortement exprimée dans les milieux de la Résistance, y compris à gauche, et dans le discours prononcé par le général de Gaulle à Bayeux le 16 juin 1946. La conjoncture politique de l'époque n'avait pas permis de l'imposer. La crise de la IV^e République crée les conditions favorables à la mise en place d'un État plus fort, que de Gaulle veut garant de l'unité nationale et dégagé du jeu des partis, qu'il juge source de divisions et de paralysie. La réforme de 1962 donne au nouveau régime toute son originalité et à la Constitution tout son sens. Elle accentue le présidentielisme du régime. Le développement de nouvelles pratiques liées à l'essor de la culture de masse favorise aussi cette orientation. Les présidents de la République, le général de Gaulle le premier, ont fait de leurs interventions télévisées des moments majeurs de la vie politique française. Cette pratique offre une entrée pertinente pour faire comprendre aux élèves, selon une approche concrète, l'imbrication des champs du politique, du social et du culturel. À cet égard, l'un et l'autre sujet d'étude se prêtent bien à dévoiler l'articulation entre question obligatoire et sujet d'étude et à ouvrir ainsi une problématique intéressante.

Devenu le représentant direct de la nation, le chef de l'État est le seul acteur institutionnel élu par l'ensemble des citoyens. Sa légitimité est plus grande que celle de chaque député, élu par le corps électoral d'une circonscription. L'affirmation de son irresponsabilité politique et son pouvoir de dissoudre l'assemblée nationale lui confèrent une position prééminente au sein des institutions. S'il est

Culture de masse

Le terme désigne selon D. Kalifa l'« ensemble des productions, des pratiques, des valeurs modelées par les agents de l'industrie culturelle ». La culture de masse s'est développée au XIX^e siècle avec la presse à grand tirage et le livre à bon marché, puis au XX^e avec l'avènement de l'image et du son.

Les approches sur la culture de masse sont nombreuses et ont compté fortement dans la réflexion des sciences humaines. Hoggart et les *Cultural Studies* ont montré que les classes populaires « résistent » aux messages dont elles sont réceptrices et en élaborent une critique. En France, Edgar Morin (*Le Cinéma ou l'Homme imaginaire*, 1956), Michel de Certeau et Dominique Pasquier et bien d'autres ont élargi le champ des analyses.

La culture de masse a été définie et critiquée par l'École de Francfort (Adorno, Horkheimer, *Dialectique de la raison*, 1944), dans un contexte marqué par le développement du totalitarisme, comme un instrument d'asservissement et de domination idéologique. Toujours dans une perspective critique, Bourdieu (*La distinction*, 1979) a opposé la « haute culture », confisquée par l'élite, et la culture de masse, culture des masses, des classes populaires.

évident pour le général de Gaulle que le président est la clef de voûte du système politique, le texte de la constitution est, cependant, plus ambigu sur le partage des responsabilités entre le chef de l'État et le Premier ministre : ce n'est qu'ultérieurement que cette ambiguïté se révélera.

Au total, la nouvelle République présente un visage inédit, incluant des éléments parlementaires et présidentiels : on a pu parler « d'un régime semi-présidentiel ». C'est un changement important dans la tradition républicaine française qui le plus souvent a identifié la démocratie au seul parlementarisme.

Le régime fonctionne sans à-coup grave durant la période gaullienne, les septennats de George Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing et les premières années de la présidence de François Mitterrand. La crise de mai 1968, et la démission brutale du général de Gaulle l'année suivante, l'arrivée d'un non-gaulliste à l'Élysée (1974) et l'alternance qui porte la gauche au pouvoir en 1981 démontrent la solidité des institutions. Cette période voit le renforcement d'évolutions apparues antérieurement : le présidentielisme, la bipolarisation de la vie politique, le poids du Conseil constitutionnel.

L'importance de l'élection présidentielle de 1981 mérite que l'on s'y arrête. L'élection d'un socialiste, à la présidence de la République constitue, en effet, un tournant dans la vie politique française. Pour la première fois, sous la V^e République, l'alternance droite/gauche est réalisée. Des réformes importantes sont menées dès 1981 (abolition de la peine de mort, autorisation des radios libres). La loi de décentralisation (1982) transfère aux régions une partie des compétences dévolues à l'État. C'est aussi avec la victoire de la gauche qu'est relancé, avec la politique de nationalisations, le débat sur la place de l'État dans l'économie et la société. Elle suscite l'apparition en contrepoint d'un courant de pensée favorable aux privatisations des grandes entreprises du secteur public.

Les élections législatives de 1986 introduisent un nouveau paramètre. Pour la première fois dans l'histoire institutionnelle de la V^e République, la majorité parlementaire ne coïncide pas avec la majorité présidentielle. Cette situation contraint le président de la République à la cohabitation.

En introduisant une véritable dyarchie au sommet de l'État, cette expérience répétée en 1993 et 1997, remet en cause l'orientation présidentialiste du régime engagée depuis 1958. Mais elle montre aussi la capacité d'adaptation des institutions. La volonté collective de redonner au pouvoir présidentiel sa prééminence au cœur du système institutionnel a conduit à l'instauration du quinquennat (référendum de 2000) et à l'inversion du calendrier électoral ; les élections présidentielles se déroulant désormais avant les élections législatives.

Cohabitation

La cohabitation se définit comme « la coexistence d'un chef de l'État élu au suffrage universel sur un programme politique et d'un Premier ministre s'appuyant sur une majorité parlementaire élue pour soutenir une politique opposée » (Jean Massot, *Alternance et cohabitation*, La Documentation française, 1997).

Phénomène politique complexe, la cohabitation donne lieu à des interprétations différentes. Pour certains analystes, elle montre la souplesse des institutions de la V^e République qui peuvent fonctionner tantôt selon une logique présidentielle, tantôt selon une logique parlementaire. D'autres considèrent que la cohabitation est contraire à l'esprit des institutions car elle place au sommet de l'État « une dyarchie » qui ne permet pas un bon fonctionnement du système républicain.

Cette situation politique inédite jusqu'en 1986 est d'une certaine manière une conséquence de la révision constitutionnelle de 1962. À cette date, le président de la République devient la clef de voûte des institutions ; les élections législatives ont pour principale fonction pour les tenants du régime de désigner une majorité parlementaire capable de mettre en œuvre son programme. Mais la différence entre la durée du mandat du chef de l'État de 7 ans (jusqu'en 2000) et du mandat des députés de 5 ans donne la possibilité aux électeurs au terme de la législature de désavouer la majorité présidentielle en élisant une majorité hostile au chef de l'État. Le cas échéant, ce dernier se trouve face à une alternative : mettre fin à ses fonctions ou nommer une équipe gouvernementale qui ait la confiance de la majorité parlementaire.

Une redistribution de l'électorat et des partis politiques accompagne ces évolutions des décennies 1980 et suivantes.

À gauche, ces évolutions sont marquées par le recul du Parti communiste, l'émergence d'un courant écologiste et la poussée de l'extrême-gauche. À droite, la montée et l'enracinement électoral de l'extrême-droite (Front National) témoignent notamment de la radicalisation de certains thèmes dans l'opinion (immigration, sécurité). Les années 1980-1990 sont aussi celles d'une crise du système représentatif. Le « choc du 21 avril 2002 » en révèle certains aspects : émiettement des forces politiques, développement d'un vote protestataire, progression de l'abstentionnisme. Les élections présidentielles de 2007 ne confirment pas les évolutions en matière d'abstentionnisme : elles ramènent les Français sur le chemin des urnes.

Partis politiques

Au sens moderne, les partis sont des associations à caractère politique qui se distinguent d'autres groupements comme les *lobbies* et répondent à quatre critères : une organisation durable (le parti survit à son fondateur), complète (structures locales et nationale), qui vise l'exercice du pouvoir politique, et enfin qui cherche à l'obtenir grâce au soutien populaire. Ils prennent cette forme sous la Troisième République en France (1901 : parti républicain radical et radical-socialiste), mais le mot est employé dès avant la Révolution au sens de faction politique.

Les Partis sont indispensables à la vie politique en démocratie, en ce qu'ils organisent l'opinion publique en mouvements d'idées correspondant à des choix politiques et définissent des programmes de gouvernement, ou des alternatives à ceux-ci lorsqu'ils sont dans l'opposition. La Constitution de la V^e République leur reconnaît une existence et un rôle : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. » (Titre premier, Article 4).

Ce rôle a pu être contesté. De Gaulle a beaucoup critiqué ce qu'il appelait le « régime des partis », c'est-à-dire un système dans lequel les gouvernements sont dépendants des ententes (ou mésententes) entre des partis trop nombreux, qui divisent l'opinion plus qu'ils ne rassemblent. D'où des choix (mode de scrutin...) favorisant la bipolarisation et le clivage gauche/droite.

Certains débats à propos des partis restent d'actualité : leur financement (ce sont des associations régies par la loi de 1901), leur fonctionnement, pas forcément transparent ou démocratique, et plus largement leur rôle en tant qu'organismes de la vie politique. On constate périodiquement une certaine désaffection vis-à-vis des partis traditionnels, qui exprime sans doute une demande de renouvellement.

Indications bibliographiques.

1) Mises au point scientifiques

DUCLERT Vincent, PROCHASSON Christophe (dir), *Dictionnaire critique de la République*, Flammarion, 2002.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François, *La France d'un siècle à l'autre, dictionnaire critique*, Hachette littérature, 1999, 979 p. (offre une vaste perspective, notamment dans les domaines social, et culturel...)

AGULHON Maurice, *La République, nouveaux drames, nouveaux espoirs (1932 à nos jours)*, Hachette, 1999, 564 p.

BASTIEN François, *Le régime politique de la V^e République*, La découverte, « Repères », 1998, 121 p.

BERSTEIN Serge, WIEVIORKA Olivier et WINOCK Michel, *La République recommencée. De 1914 à nos jours, Histoire de la France politique*, Seuil, 2004, p. 223-547.

BERSTEIN Serge (dir), *Les Cultures politiques en France*, Seuil, « Points histoire », 2003, 436 p.

NEANT Hubert, *La politique en France XIX^e-XX^e siècle*, Hachette, « Carré histoire », 2000, 240 p.

Sur des points précis :

« Les présidents de la République », *L'Histoire*, n° 258, 2001.

« Les années de Gaulle », *L'Histoire*, hors série n° 1, février 1998

« Le Dossier Mitterrand », *L'Histoire*, n° 253, 2001.

2) Ressources pédagogiques

SALMON François, *Atlas électoral de la France 1848-2001*, Seuil, 2001, 94 p.

PERRINEAU Pascal, *Atlas électoral 2007*, les presses de sciences Po, 2007, 140 p.

Les CD-ROM du journal *Le Monde* et le volume annuel *Universalis* de *L'Encyclopedia universalis*

www.assemblée-nationale.fr (Site de l'Assemblée nationale)

www.ina.fr (Site de l'institut national de l'audiovisuel)

www.conseil-constitutionnel.fr (site du Conseil constitutionnel)

www.elysee.fr/elysee/français/acceuil.2html (Site de la présidence de la République)

www.premier-ministre.gouv.fr (Site du Premier ministre et du gouvernement)

www.vie-publique.fr (site de la documentation française sur les institutions)

<http://www.invalides.org> : Historial Charles De Gaulle.

B. SUJETS D'ÉTUDE AU CHOIX

MAI 1968

Mai 1968 est un événement, dont la singularité n'empêche pas qu'il faille l'envisager comme l'aboutissement d'une évolution et de mutations profondes que la France n'a pas été la seule à connaître. Cet événement, qu'on n'attendait pas, a beaucoup surpris, à commencer par le régime gaullien, qui, pour la première fois, parut ébranlé, mais aussi la France des « Trente glorieuses », qui, au beau milieu d'une période de prospérité sans précédent, fut confrontée à l'un des plus grands mouvements sociaux de l'après-guerre et à la plus importante contestation de l'ordre social qu'elle ait connue. À ce titre, mai 1968, constitue bien un événement au sens historiographique du mot.

Faire comprendre aux élèves l'événement de Mai, c'est en resituer les phases successives et mais aussi la surprise et l'émotion qu'il a suscitées. Ce qui ne semble au départ qu'une crise étudiante, en région parisienne et dans quelques villes de province comme Rennes ou Dijon (2 au 12 mai : premières barricades et affrontements avec les forces de l'ordre), se généralise après la manifestation intersyndicale du 13 mai à Paris, et prend la forme d'un mouvement social d'une ampleur inégalée (sept à huit millions de grévistes), auquel les pourparlers de Grenelle (25 et 26 mai) ne mettent pas fin. La poursuite des grèves plonge le pays dans la crise politique (proposition de referendum, sans effet, le 24 mai). Le pouvoir paraît vacant avec la « disparition » de de Gaulle le 29 mai avant que le Président ne prenne le 30 mai la décision de la dissolution : le discours du 30 mai constitue à cet égard l'un des documents pertinents de ce sujet d'étude. Le calme revient au mois de juin, d'abord difficilement (les affrontements des 10 et 11 juin font plusieurs victimes), puis sans équivoque avec la nette victoire des gaullistes aux législatives des 23 et 30 juin.

L'interprétation de l'événement a fait l'objet d'une bibliographie qualifiée d'« océanique » par Serge Bernstein, et continue de faire débat comme en témoigne la controverse récente sur l'héritage de Mai-68. Disons pour simplifier qu'il y a ceux pour lesquels il ne s'est rien passé (« La révolution introuvable » de Raymond Aron), d'autres pour qui il s'est passé quelque chose qui n'a abouti à rien (une révolution politique qui a échoué), et enfin ceux pour qui Mai est avant tout l'expression d'un bouleversement culturel et social, en France et ailleurs. Personne cependant ne nie la singularité de l'événement, ni les questionnements qu'il souleva à l'époque et jusqu'à aujourd'hui, ni l'existence d'une postérité complexe mais importante.

« En mai dernier, on a pris la parole comme on a pris la Bastille en 1789 » (Michel de Certeau). Ce caractère inédit du mouvement surprit les acteurs politiques et sociaux traditionnels (le Parti communiste, les syndicats) auxquels sa signification échappa et qui tentèrent de l'ignorer ou d'en nier l'importance. Certains observateurs et acteurs (D. Cohn-Bendit, E. Morin, C. Lefort, C. Castoriadis, A. Touraine) continuent d'affirmer la dimension politique de mai, qui reste, pour eux, la « révolution antitotalitaire ». L'historienne Kristin Ross insiste également sur l'aspect politique du mouvement dont les thèmes dominants furent l'antigaullisme, l'anticapitalisme et l'anti-impérialisme (les références à la guerre du Viêt-Nam ou à Cuba, aux figures de Mao, Che Guevara, Castro ou Hô Chi Minh sont à significatives). En revanche, personne ne retient la thèse d'un complot communiste et d'une tentative de subversion par les groupes d'extrême-gauche, avancée par le pouvoir par calcul politique (voir le discours du général de Gaulle le 30 mai : « un parti qui est une entreprise totalitaire », ou encore ceux de R. Marcellin ministre de l'Intérieur de l'après-mai).

L'événement doit aussi être envisagé dans ses dimensions sociale et culturelle. Il révèle en effet l'ampleur des changements qui ont transformé la France depuis la Seconde Guerre mondiale, aux plans démographique (baby-boom, rajeunissement, augmentation de l'espérance de vie), économique et social (la croissance économique forte, l'urbanisation, la société de consommation et de loisirs, accroissement de la durée des études et du nombre de diplômes décernés). Ainsi est-ce en 1968 que les Français obtiennent la quatrième semaine de congés payés, qu'est lancée la télévision en couleurs, qu'apparaissent les premières cartes de crédit... Le mouvement de mai est aussi une contestation de la société de consommation, du productivisme et de la croissance qui caractérisent les sociétés industrielles : ce à quoi aspiraient les manifestants était un changement qualitatif de vie qui n'impliquait pas forcément ou pas toujours un accroissement de biens (d'où l'incompréhension intergénérationnelle entre les étudiants et leurs parents). Cette exigence de bonheur et

d'épanouissement personnel conduisit aussi à remettre en question, dans une société et un système politique fondés sur l'autorité, toutes les formes que celle-ci pouvait prendre : celle des parents, du patron, du mari, du maître, du prêtre, mais encore celle du pouvoir politique et de l'État, et à formuler de nouvelles revendications politiques dans les années qui suivirent.

La contestation ne fut pas une spécificité française. Elle s'inscrit dans une perspective internationale. Le mouvement pour les droits civiques et les manifestations contre la guerre du Viêt-Nam aux États-Unis précédèrent Mai-68, auquel ils fournirent des références et des modèles dans les formes de protestation. Des événements comparables touchèrent le Japon, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Suède ou encore le Mexique. Les pays de l'Est de l'Europe (Prague, Varsovie) n'y échappèrent : si les formes furent différentes, les événements participèrent bien d'une remise en cause de même nature de l'ordre établi après la Seconde Guerre mondiale.

Quand le calme revint, en juin, le retour à l'ordre politique n'était qu'apparent, et l'on se rendit compte progressivement de l'ampleur du changement, de Gaulle le premier, qui quitta le pouvoir après l'échec du référendum d'avril 1969. Les pays comme l'entreprise ne pouvaient plus se diriger comme avant. La classe, la famille, le couple ne fonctionnaient plus sur les mêmes valeurs ni les mêmes rapports de force.

C'est la prise de conscience par chacun, sous le choc de l'événement puis ensuite, des mutations à l'œuvre dans le pays qui confère à Mai-68 sa place d'événement majeur dans l'histoire nationale.

Indications bibliographiques

1) Mises au point scientifiques

ARTIERES Ph., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.), *68, une histoire collective*, La Découverte, 2008, 847 p. Une somme récente et complète.

GOBILLE B, *Mai 68*, La Découverte, « Repères », 2008, 120 p.

HAMON Hervé, ROTHMAN Patrick, *Génération, T1 les années de rêve, T2 les années de poudre*, Le Seuil, 1987 et 1988, 615 p. et 694 p.

ROSS Kristin, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Complexe, 2005, 248 p.

WINOCK Michel, *Chronique des années soixante*, Seuil, « Points histoire », 1987, 379 p. Une évocation thématique très réussie des années 1960.

Mai 1968, les médias et l'événement, La Documentation française, 1988.

2) Ressources pédagogiques

DEPARDON Raymond, *1968, une année autour du monde*, Seuil, « Points », 2008, 160 p.

JULY Serge, MARZORATY J-L, *La France en 1968*, Hoëbeke, 2008, 120 p.

Deux évocations par la photographie, la première à partir d'images d'archives, la seconde par le travail d'un grand photographe, reporter à l'agence Gamma.

DE GAULLE Charles, *Mémoires d'espoir*, Plon, 1970 (l'édition « Omnibus » dans sa troisième partie, Allocutions et messages sur la IV^{ème} et la V^{ème} Républiques, contient le discours du 30 mai).

3) Pour les élèves

On peut encourager les élèves à voir des films qui évoquent l'esprit de la période :

Louis MALLE, *Milou en mai*, 1990. (1968 en province)

Patrick ROTHMAN, *68*, 2008 (documentaire planétaire à base d'archives).

LA TÉLÉVISION, DES ANNÉES 1950 À LA FIN DES ANNÉES 1980

Le 13 mai 1968, les *Shadoks*, héros d'une nouvelle émission diffusée depuis le 27 avril, sont interdits d'antenne : « vous déchirez la France en deux », dit le directeur de l'ORTF (Office de radiodiffusion télévision française) à Pierre Schaeffer qui produit l'émission à la liberté de ton inhabituelle ; chaque jour en effet lui parviennent des milliers de lettres d'insulte, et des milliers de lettres de soutien. Le fait est révélateur de l'avènement de la télévision comme principal moyen de communication.

La RTF (Radiodiffusion Télévision Française), créée en 1949, diffusait à Paris quelques heures d'images par semaine. En 1952, la redevance recense dix mille récepteurs ; la télévision n'est encore selon l'expression de J-L Missika et D Wolton, que « de la radio filmée ». À la fin des années 1950, la diffusion ne couvre que la moitié du territoire national ; si bien qu'en 1953, et l'affaire fit scandale, les Alsaciens achetèrent des récepteurs au standard allemand pour pouvoir suivre les cérémonies du couronnement d'Elizabeth II. Le parlement vota alors un plan de cinq ans (1954-1959) pour étendre le réseau à tout le territoire. Les choses s'accéléchèrent ensuite : trois millions et demi de postes en 1963 (mais douze et demi au Royaume-Uni). En 1964, la RTF devient l'ORTF et lance la « deuxième chaîne ». En 1968, on compte huit millions de récepteurs (deux tiers des foyers sont équipés) et la diffusion en couleurs commence. Cette même année le gouvernement autorise les annonceurs privés à faire de la « réclame » sur les deux chaînes publiques. La télévision touche désormais quelques vingt-cinq millions de spectateurs, plus que la presse écrite ne compte de lecteurs, et devient le canal préféré (avec la radio) de la publicité. On entre alors dans l'âge de masse de la télévision, avec, par exemple, la retransmission en direct et en mondovision des premiers pas de l'homme sur la lune (1969). L'image envahit la société et change les habitudes culturelles.

La maîtrise et le développement du nouveau moyen de communication montrent que le pays a repris sa place dans le groupe des grandes puissances industrielles et technologiques (à l'exemple du Concorde pour l'aéronautique ou de l'accès au nucléaire...), en partie grâce à l'intervention continue de l'État. Le retard initial par rapport à nos voisins britanniques ou allemands s'explique par la faiblesse des moyens engagés et les réticences du monde politique, mais aussi, paradoxalement, par le choix d'un standard de haute définition (819 lignes et non 625 lignes), imposé par le gouvernement et par les ingénieurs, par protectionnisme et par fierté nationale, qui pénalisa l'utilisateur en rendant les récepteurs plus chers.

Se pose d'emblée la question de la tutelle de l'État sur l'audiovisuel. La télévision est, comme la radio, un service public dont l'État détient le monopole et qui a une mission à remplir : assurer au mieux, dans la démocratie française, la formation de l'opinion publique, à travers trois objectifs : informer, instruire, distraire. Le général de Gaulle voyait en elle un vecteur de culture, mais aussi un moyen de s'adresser directement aux Français et de faire contrepoids à la presse écrite, jugée trop hostile. Ainsi théoriquement indépendante du pouvoir politique, la télévision est en fait sous l'autorité du ministère de l'information ; même après l'adoption d'un nouveau statut et la création de l'ORTF en 1964, l'information reste sous la tutelle du ministère et surveillée de près par le Service de Liaisons Interministérielles pour l'Information (SLII), créé par Alain Peyrefitte. L'État joue donc le rôle de producteur d'information ou d'émissions défendant les choix du pouvoir (par exemple sur le nucléaire) et, le cas échéant, en 1968 par exemple, de censeur. Cette télévision d'État, en avance sur son époque dans les années 1950 (voir la série de *La caméra explore le temps* ou le magazine *Cinq colonnes à la Une*), apparaît vingt ans plus tard en décalage avec son public, notamment avec les jeunes, qui en attendaient davantage de distraction. Cette télévision de divertissement existe bien dans les années 1960, à travers des jeux comme *La tête et les jambes* ou *Intervilles* dont le succès est immédiat, mais n'est souvent pas jugée digne de considération par le pouvoir et par les professionnels. La réforme de 1974 remplace l'ORTF par plusieurs sociétés, dont trois chaînes de télévision concurrentes, avec un début de spécialisation de ce qu'on appelle bientôt le paysage audiovisuel. Mais elle réaffirme le monopole du service public : la France n'en finit pas, comme l'a fait par exemple la Grande-Bretagne dans les années 1950, avec la télévision d'État. La rupture a lieu dans les années 1980, avec l'autorisation des radios privées (1981), la création d'une chaîne à péage cryptée (Canal+, 1984), et en 1986, la privatisation de l'ancienne Première chaîne et la naissance de deux nouveaux réseaux commerciaux (la Cinq et TV6). Le paysage audio-visuel change alors très rapidement : à côté d'un secteur public toujours théoriquement chargé de former au mieux l'opinion (avec notamment une chaîne culturelle la Sept, future ARTE), les chaînes privées proposent toujours plus de divertissement

et rivalisent pour capter l'audience, source de bénéfices publicitaires (on est passé de quelques minutes à plusieurs heures d'annonces par jour).

La télévision est alors devenue, de très loin, le premier media, mais aussi le principal moyen d'accès à la culture, et enfin pour beaucoup le loisir dominant (et pour certains le seul). Se repose alors, mais dans un autre contexte, la question de son rôle dans la démocratie et de ses rapports avec le pouvoir.

Indications bibliographiques

1) Mises au point scientifiques

COHEN Evelyne, LEVY Marie-Françoise, (dir.), *La télévision des Trente Glorieuses, culture et politique*, CNRS éditions, 2007, 318 p.

MISSIKA Jean-louis, WOLTON Dominique, *La Folle du logis, la télévision dans les sociétés démocratiques*, Gallimard, 1983, 338 p.

2) Ressources pédagogiques

CHAUVEAU Agnès, DEHÉE, Yannick (dir.), *Dictionnaire de la Télévision française*, Nouveau Monde Éditions, 2007, 558 p. Un ouvrage facile d'accès et abondamment illustré, avec des entrées thématiques, biographiques, et par titre d'émission.

Site de l'Institut National de l'Audiovisuel: très riche, on y trouve toutes les émissions mythiques de la télévision française. <http://www.ina.fr/>

Les grilles de programme sont de bons supports de travail : on peut les trouver dans d'anciennes revues ou magazines.

II- L'EUROPE DE 1946 À NOS JOURS

Ce thème s'inscrit dans le prolongement du programme de la classe de Première où les élèves ont étudié « L'Europe : un espace marqué par deux conflits mondiaux ».

La question obligatoire « L'Europe : un espace en recomposition » se décline en trois phases : un conflit d'une nature nouvelle au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les évolutions divergentes de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest, enfin les recompositions de l'espace européen après l'effondrement du bloc de l'Est.

Les sujets au choix sont propices à introduire la question obligatoire selon une démarche d'étude de cas ou à approfondir la réflexion sur les relations internationales (Berlin) ou sur la construction européenne (Espagne).

D'une certaine manière, il s'agit d'introduire aux matrices contemporaines et aux dynamiques de l'histoire et de l'espace européens, en les articulant avec le surgissement périodique de l'événement.

A - QUESTION OBLIGATOIRE- L'EUROPE : UN ESPACE EN RECOMPOSITION

Le traitement de cette question ne suppose pas une étude exhaustive mais se concentre sur l'analyse successive de trois situations qui sont autant de moments : la division au sortir de la guerre du fait de la Guerre froide, la divergence de destin de deux parties du continent : la construction européenne à l'Ouest, la domination soviétique dans la partie orientale, enfin la gestion à la fois chaotique et prospective de l'héritage postcommuniste. Accompagner chacune de ces phases par un petit nombre de cartes permettrait de visualiser la double logique de fragmentation et d'unification à l'œuvre. En effet, cette étude est l'occasion pour les élèves de comprendre comment l'Europe, devenue enjeu et théâtre de l'opposition entre deux modèles idéologiques, connaît, dans le même temps, une dynamique d'union entre des pays qui fonde une construction originale. Dépasant la simple approche diplomatique, la question invite à prendre en considération l'ensemble des forces et des acteurs (les États, les masses, les élites, les groupes de pression...) impliqués, entre autres, dans le processus communautaire.

Guerre froide

Les limites chronologiques de la « Guerre froide » tout comme celles de l'espace qui en fut le théâtre ont évolué avec l'historiographie. L'expression « Guerre froide » apparaît pour la première fois en 1947 sous la plume de l'Américain Bernard Baruch Swope puis du journaliste Walter Lippmann. Selon Raymond Aron, il s'agit d'une « guerre limitée » ou d'une « paix belliqueuse » dans un monde bipolaire où les belligérants évitent l'affrontement direct. Les relations internationales peuvent alors être caractérisées par la formule « Paix impossible, guerre improbable ». Marquée par la course aux armements, la menace nucléaire (équilibre de la terreur) et la compétition technologique pour la conquête de l'espace, la guerre froide engendre une succession de crises.

La périodisation de la Guerre froide pose des questions fécondes. Si dans le discours journalistique, la Guerre froide commencée en 1947 s'achève en 1989-1991, les historiens ont des approches plus diverses : pour certains (A. Fontaine) la Guerre froide n'est qu'un moment de l'affrontement Est-Ouest de 1947 aux années 1950 voire 1962, pour d'autres (P. Milza), une nouvelle période de tensions commence à partir de 1975. Quoi qu'il en soit, une série d'événements montrent que le monde se complexifie avant la chute du mur de Berlin et l'échec de l'URSS. Pierre Grosser propose d'ailleurs de parler de « système de Guerre froide ».

L'Europe traumatisée et divisée peut être approchée à travers le cas de Berlin si l'on choisit ce sujet d'étude ou (nettement plus brièvement) à travers le cas de l'Allemagne, « noyau même au cœur de l'Europe » (Tony Judt). Il s'agit de faire comprendre l'évolution d'un territoire défait par la guerre, occupé dès 1945, enjeu de l'affrontement Est-Ouest lors de la crise de Berlin, au lendemain de laquelle il est séparé en deux États (RFA et RDA), et où le « rideau fer » annoncé par W. Churchill en 1946 s'est matérialisé en 1961 avec l'édification du mur de Berlin. Une réflexion sur le blocus ou la construction du mur (causes, réalisation, conséquences) fournit une entrée pertinente. Elle peut être conduite à partir d'un ensemble documentaire limité : image, carte, texte officiel et témoignage. Les archives de l'INA (site Jalons pour l'histoire du temps présent) offrent une des ressources possibles pour réfléchir sur les événements et leur présentation à la population (rôle de la propagande dans le

contexte de Guerre froide). L'évolution divergente des deux Allemagne après 1947 permet d'introduire les déchirements de l'Europe confrontée à la Guerre froide.

À l'Est, la mise en place du communisme sur le modèle soviétique instaure de fait, sous le terme de « démocratie populaire », un système politique dictatorial. Les enseignants peuvent s'appuyer sur les acquis de la classe de Première pour rappeler le caractère totalitaire de l'URSS. Celle-ci affirme sa volonté de contrôler et d'unifier l'Europe orientale en fondant le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM / COMECON), chargé de coordonner les économies des démocraties populaires et de planifier les échanges commerciaux entre elles. Mais les mouvements de révoltes réprimées dans les années 1950 et l'existence de stratégies réformistes révèlent des différences entre les démocraties populaires : la RDA devient la vitrine du modèle communiste alors qu'en Tchécoslovaquie ou en Pologne la contestation monte et que la Yougoslavie de Tito marque très tôt ses distances avec Moscou. À partir de la seconde moitié des années 1970, les difficultés s'accroissent, la force mobilisatrice du communisme s'érode et un fossé se creuse entre le consensus apparent et le détachement réel : la dissidence gagne en force. La Pologne est un exemple intéressant : la société civile, représentée notamment par un ouvrier syndicaliste catholique, Lech Walesa, y conteste un système à bout de souffle mais encore capable de répression (état d'urgence imposé fin 1981). La nouvelle politique menée en URSS par Mikhaïl Gorbatchev est décisive. Les régimes des démocraties populaires disparaissent en six mois au cours de l'année 1989, même en Bulgarie, Roumanie et RDA où le pouvoir en place semblait résister à la pression populaire. Le film allemand *Good Bye Lenin!*, en particulier les extraits relatifs aux manifestations et à la répression en République Démocratique Allemande, peut aider à prendre conscience de la volonté de changement des Allemands de l'Est, en particulier d'une jeunesse détachée de l'idéal communiste.

Dictature

La dictature est un régime politique arbitraire et coercitif dans lequel tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains d'un seul homme (Franco en Espagne) ou d'un groupe d'hommes (dignitaires communistes en URSS et en Europe de l'Est à partir de 1947). Le pouvoir n'étant ni partagé (pas de séparation des pouvoirs), ni contrôlé (absence d'élections libres), les libertés individuelles n'étant pas garanties, la dictature s'oppose à la démocratie. Elle s'impose et se maintient par la force en s'appuyant sur l'armée, sur une milice, sur un parti, sur un groupe religieux ou social. Dans la doctrine marxiste, la dictature du prolétariat constitue la première étape nécessaire de l'évolution vers le communisme ; ainsi les démocraties populaires d'Europe de l'Est se sont-elles réclamées de la « dictature du prolétariat » dans laquelle la classe ouvrière au pouvoir lutte contre la bourgeoisie et ses privilèges pour l'édification de la société communiste.

L'Europe de l'Ouest, tout en relevant le défi de la reconstruction avec l'aide des États-Unis (Plan Marshall), s'engage dans un projet de paix et d'unification. La construction européenne procède de nombreux facteurs : le rejet de la guerre, la recherche d'un modèle, la réaction à la menace soviétique, la volonté de mettre la puissance de la Communauté Economique Européenne au service des politiques nationales. À partir de 1951 (CECA) et surtout de 1957 (traités de Rome), est mise en œuvre une politique d'intégration ; elle s'étend à 12 pays en 1989. Elle repose sur des critères politiques et économiques d'adhésion au modèle de la démocratie libérale.

Le cas espagnol, s'il est choisi comme sujet d'étude, peut éclairer les conditions, les motivations, les enjeux et les difficultés de cette construction européenne.

L'effondrement du bloc de l'Est met fin à cette division de l'Europe et entraîne une recomposition à la fois territoriale, politique et économique. Ainsi dès 1989, la chute des démocraties populaires et de l'URSS provoque des modifications de frontières et l'indépendance de nouveaux États européens (États baltes par exemple) ou la partition plus ou moins difficile d'États existants (séparation de la République tchèque de la Slovaquie et explosion de la Yougoslavie).

Dans le même temps les États d'Europe de l'Est connaissent une rapide transition démocratique et libérale : ils optent pour un système politique démocratique et un système économique capitaliste. Cette évolution ouvre la voie à un élargissement de la CEE, devenue Union Européenne, vers l'Est

Frontière

A l'origine, le terme de frontière a une signification militaire. Il décrit une zone de contact avec une armée ennemie. Par la suite le terme prend un sens politique et définit les limites d'un territoire. La frontière sépare donc deux souverainetés et se matérialise par une ligne (imaginaire ou naturelle). Elle figure une discontinuité spatiale.

L'évolution politique de l'Europe se caractérise par un double mouvement de fragmentation (multiplication des États et donc des frontières depuis l'effondrement du bloc soviétique) et d'unification (disparition progressive des frontières au sein de l'Union Européenne qui s'accompagne de l'émergence d'euro-régions).

Elle interroge aussi sur la définition des limites extérieures de l'Europe avec les questions soulevées par l'élargissement de l'Union Européenne.

Se pose alors la question de l'approfondissement de la construction européenne. Alors que l'Union Européenne représente en 2007 une association de 27 États avoisinant les 500 millions d'habitants, sa nature politique reste au cœur des débats.

Supranationalité/fédéralisme

La fin de la Seconde Guerre mondiale est l'occasion en Europe d'une double réflexion sur le droit international et sur la souveraineté nationale. Le rapprochement des États devient alors impératif, non plus dans le cadre de la coopération, mais dans celui, nouveau, de l'intégration. Dans cette logique, l'idée de supranationalité se développe, soutenue par des hommes politiques européens dont Robert Schuman et Jean Monnet. Ces derniers vont très loin dans cette voie puisqu'ils envisagent la supranationalité comme le renoncement définitif à des pans de la souveraineté nationale pour atteindre un objectif qui serait la fédération (« La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. » Déclaration de R. Schuman du 9 mai 1950). La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) puis la Communauté Economique Européenne (CEE) et l'Union Européenne sont des entités supranationales. Cependant la résistance des souverainetés se renforce avec le temps. Les partisans d'une Europe des patries refusent la conception supranationale. De Gaulle y voit « une disparition de la Nation » et propose une organisation de l'Europe en confédération respectant l'indépendance des États. Aujourd'hui le débat n'est pas clos à l'heure où l'Union Européenne s'élargit et où l'Europe politique se cherche.

Indications bibliographiques

1) Ouvrages scientifiques

COURTY Guillaume, *La Construction européenne*, La Découverte, « Repères », 2001, 128 p. (pour une première approche)

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire de l'Europe, déchirures et reconstruction de l'Europe (1919 à nos jours)*, Hatier, 1992, 378 p.

GAILLARD Jean-Michel, ROWLEY Anthony, *Histoire du continent européen, 1850-2000*, Seuil, « Point histoire », 2001, 708 p.

JUDT Tony, *Après-guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*, 2007, Armand Colin (ouvrage de plus de 1000 pages qui explore l'après-guerre européen dans toutes ses dimensions ; c'est un essai d'histoire totale, à la fois économique, sociale, culturelle, intellectuelle, politique, diplomatique, religieuse, démographique sous la forme d'un récit linéaire et qui insiste sur l'histoire de l'Allemagne).

« Good bye Yalta ! Du rideau de fer à la Grande Europe », *L'Histoire*, dossier spécial, n° 286, avril 2004.

GROSSER Pierre, *La Guerre Froide, La Documentation Photographique*, n° 8005, 2007.

MINCK Georges, *Vie et mort du bloc soviétique*, Casterman-Giunti, « XX^e siècle », 1997, 159 p.

FOUCHER Michel, « L'Union politique européenne : un territoire, des frontières, des horizons », *Esprit*, n° 11, novembre 2006. p. 86-114.

2) Ressources pédagogiques

europa.eu/abc/history/index_fr.htm

pages Jalons de www.ina.fr/, site de l'Institut national de l'Audiovisuel

3) Pour les élèves

Florian Henckel von Donnersmark, *La vie des autres*, 2006 : un film qui propose une description du régime communiste et évoque les atteintes aux droits de l'homme avec pour décor Berlin-Est dans les années 1980.

Wolfgang Becker, *Good bye Lenin!*, 2003.

B. SUJET D'ÉTUDE AU CHOIX

L'ESPAGNE : DE LA DICTATURE À LA DÉMOCRATIE ET À L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE (1975-1986)

L'Espagne est passée de 1975 à 1986 d'un régime de dictature franquiste, de plus en plus isolé sur la scène internationale, à une démocratie ouverte et intégrée à la Communauté Economique Européenne. Le programme invite à identifier avec les élèves le cours et les conditions de cette démocratisation, pour laquelle l'adhésion à la CEE a été un accélérateur. Une histoire factuelle de cette période est à éviter au profit d'approches thématiques et concrètes (pour autant que les élèves disposent à la fin des repères, peu nombreux mais sûrs, nécessaires pour réussir l'épreuve de la seconde partie du baccalauréat).

Il est par exemple possible de suivre l'itinéraire d'un acteur majeur : par exemple le roi Juan Carlos, héritier du régime franquiste (il a été désigné en 1969 par Franco pour lui succéder et choisit de s'entourer de franquistes réformateurs dont Adolfo Suarez) mais engagé dans la démocratisation de son pays (reconnaissance de la souveraineté nationale, multipartisme, contrôle de l'armée et neutralisation en 1981 d'une tentative de coup d'État, acceptation de la décentralisation, soutien à l'entrée dans la Communauté européenne).

L'Espagne connaît une période de transition démocratique, de la mort de Franco, en novembre 1975, à la rédaction d'une nouvelle Constitution en 1978. Cette évolution doit être présentée : liquidation des structures franquistes (travail sur les prérogatives de l'armée, démantèlement du Mouvement national...), rédaction d'une constitution confirmant la monarchie en la personne du roi Juan Carlos et restaurant la démocratie (libertés fondamentales, abolition de la peine de mort, pluralisme politique), régionalisation destinée surtout à apaiser les indépendantismes basque et catalan, volonté de réconciliation nationale caractérisée par un refus d'« épuration » des années du franquisme. Cette démocratisation s'accompagne d'un désir d'enracinement dans l'histoire nationale revendiqué notamment par le biais de la culture : retours d'artistes exilés prestigieux (Salvador de Madariaga, Jorge Guillén ou Rafael Alberti), rétrocession du tableau de Pablo Picasso *Guernica* en 1982, mouvement théâtral et cinématographique de la Movida (Pedro Almodovar), création du centre d'arts Reine-Sofia en 1986... Madrid affirme alors son rôle de capitale du renouveau politique et culturel sous l'égide du maire socialiste Enrique Tierno Galván.

Cette évolution répond à des défis majeurs autant en matière de politique intérieure que dans l'objectif d'intégration européenne : les difficultés socio-économiques et la violence politique. Le choc pétrolier du milieu des années 1970 a mis en évidence la forte dépendance énergétique de l'Espagne (72% de la consommation provenait des importations) qui subit la hausse des prix du pétrole. Les problèmes économiques s'expliquent aussi par une diminution de la demande internationale, notamment dans les secteurs industriels privilégiés sous Franco : chantiers navals et textile. La multiplication des faillites entraîne une augmentation du chômage qui s'accroît pour atteindre 11% de la population active en 1980, 15% en 1981, 21,6% en 1985. Les gouvernements, de centre-droit puis socialistes à partir de 1982, doivent faire face aux effets conjoints des difficultés conjoncturelles liées au retour de nombreux travailleurs expatriés, à l'arrivée des enfants du baby-boom sur le marché du travail et à une féminisation accrue de la main-d'œuvre. Ce dernier facteur témoigne des transformations sociales que connaît l'Espagne durant cette décennie : massification de l'enseignement supérieur, amélioration du statut de la femme, libération sexuelle (avec la légalisation de l'avortement), développement de la culture dont les œuvres cinématographiques se font l'écho. La population et l'État espagnols doivent aussi affronter les violences politiques : les tentatives de putsch de la part de membres de l'armée qui rendent responsable le régime démocratique de toutes les difficultés de l'Espagne (opération Galaxie en 1978 et conjuration du colonel Tejero en 1981), les actions terroristes des indépendantistes basques d'ETA (*Euzkadi Ta Askatasuna* = Pays basque et liberté) fondé en 1959 qui considère la nouvelle politique comme un prolongement du franquisme et accentue le combat armé pour obtenir la création d'un État basque. Le terrorisme culmine au milieu des années 1980 : une dizaine de commandos imposent des violences de rue, des menaces, des impôts « révolutionnaires », organisent des séquestrations, des attentats à la bombe et des assassinats (plus de 800 morts et des milliers de blessés). À ce terrorisme répond une violence d'État puisque les Groupes antiterroristes de libération

multiplient les exécutions de militants de l'ETA. Ces éléments permettent de remettre en question l'idée d'une transition longtemp présentée comme « pacifique ».

Le processus d'adhésion à la CEE, entamé sous Franco à la fin des années 1960 avec des accords préférentiels passés avec les Six du Marché Commun, notamment sur les agrumes, ne peut se concrétiser qu'avec le succès de cette transition démocratique, les résultats des efforts entrepris en matière économique, l'ouverture au libre-échange et le règlement des contentieux avec la France (agriculture et question basque). L'entrée dans la CEE en 1986 apporte à l'Espagne des fonds structurels qui favorisent la modernisation des infrastructures.

Les œuvres cinématographiques (les films – de la Movida – de Pedro Almodóvar ou des œuvres plus politiques) peuvent permettre de sensibiliser à l'évolution politique et sociale de l'Espagne : les élèves peuvent être invités à les voir à la suite hors cours de l'éclairage apporté par le cours. Ils peuvent éventuellement faire l'objet d'une réflexion pluridisciplinaire menée avec l'enseignant de langue vivante.

Indications bibliographiques

1) Ouvrages scientifiques

PEREZ Joseph, *Histoire de l'Espagne*, Fayard, 1996 pp.832-875 : une somme sur l'Espagne du VIII^e siècle à 1996 mais dont seul le chapitre IX traite de la période de la transition démocratique.

LAFON Jean-Marc, *L'Espagne aux XIX^e et XX^e siècles*, Ellipses, 2007, p. 116-134.

LEBON Marc, DESAZARS DE MONTGAILLARD Sylvie, *La transition démocratique en Espagne*, Ophrys, 2001.

BAZZANA Bénédicte, « Les temps de la transition espagnole », *Temporaliste*, n°38, octobre 1998, p. 5-9.

L'Espagne, Les collections de l'Histoire, n°31, avril-juin 2006 : trois articles permettent de faire une mise au point rapide sur Franco (Franco, portrait d'un dictateur », sur la transition et le rôle de Juan Carlos (« Comme un parfum de revanche... ») et sur la question basque (« D'où viennent les nationalistes basques ? »).

3) Pour les élèves

www.annecinespagnol.fr : site de la Biennale du cinéma espagnol ayant lieu à Annecy et proposant une page sur la transition démocratique avec des propositions de films.

BERLIN : UNE VILLE DANS L'HISTOIRE, DE 1945 À NOS JOURS

Berlin est considérée comme une ville symbole, véritable révélateur de l'histoire de la deuxième moitié du XX^e siècle. Mais c'est bien elle (et notamment son urbanisme et son architecture) qu'il faut étudier, sans la reléguer au niveau d'un prétexte pour travailler sur les relations internationales. On notera que le programme envisage la question mémorielle, pour laquelle l'actualité fournit périodiquement des données intéressantes.

La triste situation de Berlin en 1945 peut être appréhendée par des photographies. C'est l'occasion d'insister sur l'importance des destructions et les difficiles lendemains de la guerre dans le quotidien de la population : violences de guerre soviétiques, restrictions alimentaires, risques d'épidémie... La situation géopolitique particulière de Berlin peut rapidement être expliquée à partir d'une série de cartes : à l'été 1945, la ville, divisée entre les quatre vainqueurs, se trouve entièrement enclavée dans la zone d'occupation soviétique. Elle est placée sous l'autorité d'un commandement interallié ; mais, avec la multiplication des tensions entre Alliés, Berlin devient un lieu majeur de la lutte d'influence entre Est et Ouest.

Le premier véritable affrontement est celui du Blocus de Berlin (24 juin 1948-mai 1949). Au-delà des enjeux politiques et géostratégiques que l'on peut rappeler brièvement, cette crise de la Guerre froide change l'image de Berlin : lieu de pouvoir du militarisme prussien puis du nazisme, la ville apparaît désormais comme le symbole du combat pour la liberté. Cette crise reste un moment fort de la construction de l'identité berlinoise. À l'issue du Blocus, la partition politique de l'Allemagne entraîne la division municipale de Berlin : deux villes désormais se font face. L'administration de Berlin-Ouest relève de la *Kommandatura* alliée, des institutions fédérales et de l'assemblée de Berlin (la ville de Berlin-Ouest n'est pas partie intégrante de la RFA mais dispose d'un statut particulier). Berlin-Est devient la capitale de la RDA. Les Deux Grands ne tardent pas à faire de Berlin la vitrine de leurs modèles respectifs. Berlin-Ouest, poste isolé et avancé, exerce une forte attraction sur les Allemands de l'Est qui y voient un espace de liberté et d'accès à la société de consommation. Grâce aux efforts conjugués des Alliés et des Allemands de l'Ouest cette partie de la ville achève sa reconstruction dès la fin des années 1950. La municipalité se lance dans de vastes projets urbanistiques. Berlin-Ouest redevient également le premier centre culturel allemand et retrouve un certain rayonnement international. Face à ce dynamisme, Soviétiques et dirigeants est-allemands se voient contraints d'édifier une capitale prestigieuse pour la RDA. Ils donnent la priorité à la réalisation de monuments de prestige au détriment de la satisfaction des besoins de la population. Mais les habitants de Berlin-Est refusent un modèle imposé de l'étranger et supportent difficilement le manque de liberté, la pénurie des biens de consommation, le conformisme social et culturel. Les relations entre les deux Berlin sont restreintes (visites de particuliers à Berlin-Est limitées et strictement contrôlées, coupure des lignes téléphoniques, et des lignes de bus et tramways). Le refus d'un modèle imposé et l'espoir de réunification nourrissent deux formes de réaction : la fuite (1,6 millions d'Allemands de l'Est ont gagné l'Ouest en passant par Berlin entre 1949 et 1961) et la révolte (soulèvement de Berlin-Est en juin 1953).

Malgré la reprise du dialogue entre Est et Ouest après la mort de Staline, Berlin reste un foyer de tension entre les deux blocs, les Soviétiques souhaitant toujours contrôler l'ensemble de la ville. Khrouchtchev a le projet de faire de Berlin une ville libre, démilitarisée, dont la neutralité serait garantie par l'ONU. La crainte des Occidentaux de voir la ville livrée à l'influence soviétique et le refus de la population de Berlin-Ouest, exprimé dans les urnes, ne permettent pas d'aboutir à un accord. Les Soviétiques et dirigeants Est-allemands optent alors pour une solution qu'ils jugent défensive : la construction du mur est annoncée dans la soirée du 12 août 1961 ; elle est justifiée par deux objectifs : mettre un terme à la propagande occidentale et freiner les départs des ressortissants de la RDA vers l'Ouest. Les Berlinoises de l'Ouest ne comprennent pas la faible réaction des Occidentaux devant l'encerclement de Berlin-Ouest. Ils n'admettront jamais la présence du mur dans leur paysage urbain et mental. Ils expriment leur refus avec force. Ainsi alors qu'il reste blanc à l'Est, le Mur sert à l'Ouest de support aux graffitis les plus divers. Le Mur est aussi la cible de nombreux attentats et parfois l'ultime horizon de ceux qui, nombreux, essaient de le franchir au péril de leur vie. Il transforme la physionomie des quartiers qui le bordent (condamnation des accès occidentaux d'immeubles, de jardins, d'églises...situés à l'Est). Mais il a surtout pour effet d'accentuer le

développement différencié des deux parties de la ville : Berlin-Ouest achève de se donner l'allure de « vitrine de l'Occident » tandis que les autorités est-allemandes veulent faire de Berlin-Est une vitrine opposée, celle de la RDA. Cette rivalité s'exprime dans les années 1960 et 1970 par le remodelage urbanistique et le développement des équipements socioculturels.

Cependant, Allemands et Berlinois prennent conscience que la réunification n'est pas envisageable à court terme et qu'il leur faut vivre avec le Mur. De nombreux Berlinois de l'Ouest sont séparés de leurs familles situées à Berlin-Est. Dans ce contexte, l'action de W. Brandt mérite d'être présentée. Bourgmestre de Berlin-Ouest, il tente de rendre le Mur moins hermétique et de favoriser les rencontres dans l'espoir de préserver un sentiment d'unité nationale. Plusieurs accords sont ainsi négociés avec les autorités Est-allemandes (premier accord sur les laissez-passer obtenu le 17 décembre 1963 entre le sénat de Berlin-Ouest et le secrétaire d'État de RDA). En 1966, Brandt, alors vice-chancelier et ministre des affaires étrangères, définit une nouvelle politique, l'*Ostpolitik* (ouverture à l'Est), dont les principes et les enjeux pour Berlin s'inscrivent dans le contexte international de la détente. Cette politique est prolongée par l'accord quadripartite de 1972 qui apporte notamment des améliorations pratiques dans le domaine des transports.

Avec le retour de la guerre fraîche, les années 1970-1985 constituent une période de statu quo. Pourtant, les Berlinois n'aspirent qu'à resserrer les liens qui les unissent dans une conscience commune de fidélité à un héritage commun. Cette volonté s'exprime par des envois de colis et des visites des Berlinois de l'Ouest à leurs familles de l'Est. L'absence d'évolution de la situation provoque une augmentation des tentatives de passage à l'Ouest. Ce mouvement est favorisé par le fait que les Allemands de l'Est peuvent capter désormais les chaînes de télévision ouest-allemandes et se faire une image plus réaliste du pays voisin. Ils prennent davantage de distance vis-à-vis de la propagande officielle qui vante les vertus du système (absence de chômage, protection sociale...). La situation ne se débloque qu'avec l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev en URSS. Sa politique de *glasnost* et de *perestroïka* change la donne. Elle condamne à l'échec la RDA, victime d'un exode massif de population. Les Allemands de l'Est passent par la Hongrie (un des premiers pays du bloc de l'Est à avoir adopté une politique de libéralisation) pour atteindre ensuite la RFA. L'ampleur croissante des manifestations (Leipzig, Berlin-Est) contraint le régime à céder. Le 9 novembre 1989 les autorités annoncent que chaque citoyen de RDA peut se rendre à Berlin Ouest et en RFA : les Allemands de l'Est ne croyant pas en cette nouvelle se précipitent vers le Mur : entre le 9 et le 14 novembre 1989, 3 millions d'entre eux se rendent à l'Ouest. La télévision rend compte de cet événement médiatique : le recours aux archives de l'INA aide à percevoir l'ampleur de l'évènement et la joie des Berlinois.

La chute du Mur modifie les conditions de vie des Berlinois. Ce qui n'était pas possible est désormais permis. La liberté de circulation favorise la reprise d'une vie animée. Entre 1989 et 1991, le Mur est progressivement détruit. Seuls quelques vestiges, témoins du passé demeurent (notamment 1,3 km de graffitis : East Side Gallery, un musée du Mur à Checkpoint Charlie). Berlin réunifiée est désormais une agglomération de 3,4 millions d'habitants. Elle retrouve son statut de capitale de l'Allemagne le 20 juin 1991. Il s'agit désormais d'en faire une seule entité urbaine à partir de deux villes différentes. Pour devenir cette capitale attractive et prestigieuse, Berlin doit préserver les vestiges de son passé (ancien et récent) tout innovant avec audace. L'étude des réalisations urbanistiques permet de le montrer. Des architectes du monde entier sont ainsi invités à participer à une rénovation architecturale originale faite de contrastes. Tandis que les quartiers où abondent les espaces vides (le long du Mur) accueillent l'innovation (bâtiment du Daimler Chrysler Center, Sony Center...), Berlin se réconcilie avec son passé en redonnant vie à des lieux chargés d'histoire (restauration de l'ancienne enceinte, reconstruction en respectant des plans anciens dans le centre historique, Reichstag). La ville se dote également d'un quartier destiné à l'appareil gouvernemental et parlementaire de l'Allemagne réunifiée. Le projet retenu réunit symboliquement l'Est et l'Ouest à partir d'un ensemble architectural enjambant la Spree. La rénovation de Berlin n'est cependant pas exempte de conflits mémoriels. Ainsi la reconstruction du palais des Hohenzollern qui doit remplacer le Palais de la République, symbole de la défunte RDA, suscite-t-il la polémique.

Indications Bibliographiques

1) Ouvrages scientifiques

ATGER Alain, LACHAISE Francis, *Berlin, miroir de l'histoire allemande (1945 à nos jours)*, « Les essentiels de civilisation allemande », Ellipses, 1999, 129 p.

BUFFET Cyril, *Histoire de Berlin*, « Que sais-je ? », n° 2043, 1994, 126 p.

CHARPIOT Roland, *Histoire de Berlin*, « Mémoires des Nations », Vuibert, 2007, 286 p.

LOUDON Bernard, GEORGES Michèle, *Histoires de Berlin*, Perrin, 2000, 472 p.

JEANNENEY Jean-Noël, *La chute du mur de Berlin*, *L'Histoire*, n°268, septembre 2002

« La chute du mur de Berlin » *L'Histoire*, dossier spécial, n° 236, octobre 1999

2) Ressources pédagogiques

DEMERIN Patrick, *Berlin enfin !*, Gallimard, « Découvertes », 2000, 143 p.

MAINDON Laurent, *Mémoires d'un mur : les graffitis du mur de Berlin*, Ouest éditions, 1990, 93 p.

L'INA propose en ligne un dossier consacré au mur de Berlin sur <http://www.ina.fr/archivespourtout/>

Le site officiel de la ville de Berlin : <http://www.berlin.de/mauer/index.fr.html/>

Une exposition en ligne proposée par le Mémorial de Caen sur Berlin : http://www.memorial-caen.fr/mur_de_berlin/berlin.htm/

3) Pour les élèves

Le cinéma peut également être un moyen d'appréhender l'histoire de Berlin et constituer une ouverture culturelle pour nos élèves :

Wolfgang BECKER, *Good bye Lenin!* 2003

Florian HENCKEL VON DONNERSMARCK, *La vie des autres*, 2006 : une description du régime communiste et de ses atteintes aux droits de l'homme avec pour décor Berlin-Est dans les années 1980

Roberto ROSSELLINI, *Allemagne année zéro*, 1948

Wim WENDERS, *Les Ailes du désir*, 1987 (représentation de la ville de Berlin divisée par le Mur).

III- DÉCOLONISATION ET CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ÉTATS

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ordre colonial européen vacille en Asie et en Afrique du Nord tandis que l'Afrique subsaharienne semble rester silencieuse. Plus tardives, les décolonisations s'y enchaînent pourtant rapidement, entre 1957 et 1962. Elles s'avèrent globalement négociées, même si ces territoires ne sont pas totalement épargnés par la guerre et les violences.

Les sociétés et les États post-coloniaux peinent à trouver un nouvel équilibre : résoudre les défis politiques, économiques et sociaux qui se présentent, définir des liens pertinents entre eux et avec le reste du monde – et singulièrement l'ancienne métropole – se révèlent très difficile.

Les sujets d'étude permettent d'approfondir les connaissances apportées lors du traitement de la question obligatoire. À travers l'itinéraire de Léopold Sédar Senghor ou l'étude de la Guerre du Biafra, ils éclairent les questionnements nés de la décolonisation en montrant la complexité des parcours individuels et des réalités régionales. Ils mettent aussi en évidence les choix des Africains pour faire face aux situations difficiles, dramatiques parfois, engendrées par des bouleversements qui interviennent dans un temps très court au regard de la longue histoire du continent.

A - QUESTION OBLIGATOIRE- L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, DU MILIEU DES ANNÉES 1950 À LA FIN DES ANNÉES 1980

L'Afrique subsaharienne comprend tous les États situés au sud du Sahara. Elle englobe donc la totalité du continent africain (Madagascar, Seychelles et Comores compris), à l'exception de l'Afrique du Nord. Au milieu des années 1950, c'est encore un ensemble géographique soumis à la domination européenne (anglaise, belge, française, portugaise...). Dès 1962 cependant, plus tôt que ne le donnait à penser la structuration tardive des forces favorables à l'émancipation, il s'en est presque totalement affranchi, donnant naissance à quarante-sept États qui, devenus indépendants, sont confrontés à une multitude de défis. Au travers de cette étude, il s'agit donc de décrire et d'expliquer, sobrement et en s'aidant de quelques exemples bien choisis :

- ce processus de la décolonisation,
- les questions qui en ont découlé, aux échelles continentale et locale, jusqu'à la fin des années 1980.

L'étude du communiqué final de la conférence de Bandung daté du 24 avril 1955, peut permettre d'établir avec les élèves qu'à cette date, la décolonisation est achevée en Asie mais que, sur les vingt-neuf États présents, six représentent l'Afrique, dont seuls quatre appartiennent à l'Afrique subsaharienne : le Libéria, l'Éthiopie, le Ghana et le Soudan.

Le développement des activités commerciales dans les villes a favorisé, dans les années 1930, le développement d'une bourgeoisie aisée dont les enfants à l'exemple de Léopold Senghor, N'Nkrumah ou Houphouët-Boigny, constituent une nouvelle élite, en partie formée en métropole et avide de changements. Il faut attendre 1945 pour que des mouvements émancipateurs se structurent et gagnent en popularité. Appelant à dépasser, pour les plus importants d'entre eux, les clivages ethniques et sociaux, ces mouvements, sous la conduite d'un leader prestigieux, mènent la lutte pour l'indépendance. Ils reçoivent des appuis extérieurs aux motivations diverses et parfois antagonistes : l'ONU, les États-Unis et l'URSS dans un contexte de pré-Guerre froide ; des opinions publiques européennes et notamment des Églises, qui affichent leur soutien aux revendications anticoloniales. En France notamment, certains groupes économiques et nationalistes développent des arguments anticoloniaux et, autour du journaliste français Raymond Cartier, dénoncent le coût des colonies et défendent l'idée que la métropole doit développer son propre territoire.

Ainsi, dans les années 1950, la conviction ou la résignation des opinions, marquées par les guerres coloniales, l'action de l'ONU qui devient peu à peu une tribune anticolonialiste, le contexte de Guerre froide, le perfectionnement des techniques locales de lutte et de résistance, la constitution de partis nationalistes concourent-ils à accélérer le processus et expliquent-ils la dimension internationale qu'il prend parfois.

Une brève présentation de la chronologie des décolonisations et quelques exemples suffisent à montrer leur caractère négocié, tout en mentionnant l'existence de violences (différentes toutefois de l'extrême

brutalité qui avait accompagné la conquête). L'opposition classique entre les politiques de décolonisation britannique et française apparaît peu recevable pour l'Afrique subsaharienne.

Anticolonialisme

Né en même temps que la colonisation, l'anticolonialisme désigne tout d'abord l'attitude des personnes opposées au colonialisme. Ferhat Abbas déclare qu'« on entend par colonialisme la colonisation considérée comme un système de domination et d'exploitation d'un peuple par un autre ». En ce sens, l'anticolonialisme n'a pas toujours été synonyme de lutte pour la décolonisation : il correspondit à une réprobation humanitaire, aussi bien chez Las Casas que chez Jaurès, qui concevait une « forme socialiste de colonisation » dénuée d'exploitation humaine.

Après la Seconde Guerre mondiale, les positions des anticolonialistes se confondant avec un refus total de la colonisation, sont de plus en plus répandues dans les colonies et trouvent leur tribune internationale lors de la conférence de Bandung. En effet, les mouvements anticolonialistes se développent en Afrique après 1945 : le People's party de N'Nkrumah, l'Abako au Congo belge, le Mouvement Démocratique de Rénovation Malgache, le Rassemblement Démocratique africain etc. prennent rapidement de l'ampleur.

L'émancipation des possessions britanniques n'est pas dénuée d'épreuves de force comme celle qui mit fin à la révolte des Kikuyu (dite des « Mau-Mau ») au Kenya en 1954. L'analyse de la politique de la France, qui abandonne rapidement en Afrique noire son projet d'assimilation pour l'association, est un élément de compréhension du caractère graduel et quasiment sans heurt de la décolonisation de l'Afrique noire française, même si la répression au Cameroun en 1955 demeure un exemple marquant des épisodes sanglants qui émaillent le processus de décolonisation.

Il est possible de distinguer trois phases. Entre 1957 et 1960, quinze États accèdent à l'indépendance en Afrique occidentale, espace le plus riche et le plus évolué du continent : en trois ans seulement, le Ghana (1957), la Guinée (1958), l'ensemble des territoires de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Équatoriale Française s'émancipent pacifiquement des tutelles européennes. Ces décolonisations réussies ne résultent pas toujours cependant d'un processus maîtrisé par la métropole. Ainsi de Gaulle ne s'attendait-il ni au refus de la Guinée d'adhérer à la Communauté française (qui s'exprima par une majorité de « non » lors du référendum de septembre 1958) ni au déferlement des demandes d'indépendance qui suivit. La totale impréparation de l'émancipation du Congo Belge (1960) engendre une crise qui pourrait également permettre aux élèves de relativiser l'image pacifique de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne. Entre 1960 et 1965, les possessions britanniques d'Afrique occidentale (Nigeria, Sierra Leone), orientale (Tanganyika, Kenya, Ouganda) et centrale (Nyassaland et Rhodésie du Nord) connaissent une émancipation plus difficile qui aboutit à des situations de compromis souvent instables. Le sujet d'étude relatif au Biafra, s'il est choisi, permet d'éclairer à travers l'exemple du Nigeria certaines spécificités de cette seconde phase.

Le cas des « colonies blanches », colonies de peuplement britanniques d'Afrique australe, montre comment une situation très conflictuelle a retardé l'accès à une indépendance pleine et entière : les deux Rhodésie et le Nyassaland, devenus en 1953 Fédération d'Afrique centrale, ont leur propre gouvernement depuis 1923 et entendent bien écarter toutes les revendications des Noirs afin d'acquérir le statut de dominion britannique, se protégeant aussi des volontés d'expansion de l'Union Sud Africaine. En 1959, de prétendues émeutes sont durement réprimées et, jusqu'en 1964, les colons blancs s'attachent à préserver leur influence, notamment pour contrôler les ressources minières rhodésiennes. En 1964, ils doivent céder au Nyassaland – qui devient le Malawi – et en Rhodésie du Nord, où est proclamée la République de Zambie. Seule la Rhodésie du Sud refuse toute négociation, contrairement à l'avis du gouvernement britannique et malgré la désapprobation de l'ONU. Les minorités blanches s'autoproclament indépendantes (sur le modèle de l'Union sud-africaine, apartheid compris) en 1965.

Cette proclamation unilatérale marque le début de la dernière phase des indépendances africaines. Longue, conflictuelle, meurtrière, elle se caractérise par la résistance des minorités blanches. Il faudra attendre la chute de la dictature salazariste en 1974 pour que les colonies portugaises de la Guinée, du Cap Vert, de l'Angola et du Mozambique obtiennent gain de cause en 1975. La guérilla de Rhodésie du Sud ne parvient à imposer l'indépendance du Zimbabwe qu'en 1980. Le processus d'émancipation

de l'Afrique subsaharienne s'achève en 1990 avec la création de la Namibie, seul territoire placé sous tutelle d'un autre État africain (en l'occurrence, l'Union sud-africaine, après la Première Guerre mondiale, par la SDN).

La question invite à accorder une large place à la constitution des nouveaux États, à leur volonté d'acquérir une place nouvelle dans l'ordre international ainsi qu'aux défis internes auxquels ils se heurtent.

Les jeunes États tentent en effet de construire, un « nouvel ordre africain » (Marc Michel) en organisant des conférences panafricaines dont le nombre de participants ne cesse de croître, de 1958 – conférence d'Accra qui regroupe huit États – à 1963 – conférence d'Addis-Abeba, où trente États fondent l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Cette organisation se fixe pour objectif d'œuvrer à l'unité économique et politique du continent africain (Maghreb compris). Parallèlement au « panasiatisme » ou au « panarabisme », certains défendent un « panafricanisme » (Senghor) qui génère des expériences fédéralistes assez éphémères (Union Ghana-Guinée en 1958 ou Fédération du Mali qui dure moins d'un an entre 1959 et 1960). Finalement, les éléments de cohésion de l'OUA se résument à la lutte contre l'apartheid et la réhabilitation des civilisations africaines centrée sur la notion de « négritude ». L'organisation se révèle en revanche impuissante à régler de graves conflits internes à l'Afrique.

Négritude

Concept élaboré par les animateurs de la revue *L'Étudiant noir* comme le Martiniquais Aimé Césaire ou le Sénégalais Léopold Sédar Senghor dans les années trente, dans un contexte marqué par un engouement pour le jazz ou « l'art nègre » et par les débats sur le panafricanisme, notamment aux États-Unis.

Pour Césaire, la négritude est « la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de Noir, de notre histoire et de notre culture », ce qu'il résume par : « nègre je suis, nègre je resterai ». Il s'érige ainsi contre la politique assimilationniste de la France coloniale.

Après la Seconde Guerre mondiale, ce concept a suscité les critiques de la part de jeunes étudiants africains qui pensaient qu'il était dangereux d'essentialiser un groupe humain. Mais pour Senghor, la négritude « n'est pas racisme, [elle] est culture ». Ses objectifs sont plutôt de contribuer à ressusciter une identité et une fierté à des personnes qui en avaient été privées par l'humiliation de l'esclavage et de la colonisation, autant que de révéler la contribution des Noirs à « la civilisation de l'universel », dans une approche anticolonialiste.

Les nouveaux États veulent aussi faire entendre leur voix face aux grandes puissances et entrent à l'ONU dès la proclamation de leur indépendance. En 1960, sur dix-neuf entrants, dix-sept sont africains. À la fin des années 1980, ils sont quarante-sept et, depuis l'Assemblée générale de l'ONU, donnent corps à l'expression « Tiers-monde ». Cette notion, empruntée au démographe Alfred Sauvy et qui fait référence à la fois au pamphlet fameux de l'abbé Sieyès et à la désignation souvent illusoire d'un « troisième bloc », exprime l'aspiration des nouveaux États « à devenir quelque chose » dans l'ordre politique mondial. Très vite, ils affirment leur « non-alignement » à l'instar de N'Nkrumah qui, en 1961, déclare à l'Assemblée générale : « Nous cherchons conseil et aide de tous mais une direction ou des ordres de personne [...] Nous accueillerons des relations de travail rapprochées avec l'Ouest et l'Est aussi longtemps que notre souveraineté nationale sera pleinement sauvegardée ». La Guerre froide rend pourtant le non-alignement de plus en plus illusoire. Si à partir des années 1970, les non-alignés constituent le « groupe des 77 » et parviennent à définir des positions communes sur les grands problèmes du moment (situation au Moyen-Orient), ils se divisent très vite : d'un côté, les partisans d'un strict non-alignement derrière Tito, de l'autre, ceux qui, dans le sillage de Fidel Castro, se lient à l'URSS, ou qui regardent, comme le Ghana, vers les États-Unis. Cette césure est révélatrice de divergences plus profondes entre une « Afrique révolutionnaire » et une « Afrique modérée » (Marc Michel), qui se traduisent dans les choix de développement (modèles socialiste/capitaliste) opérés par les uns et les autres. Le sixième sommet des non-alignés qui s'ouvre à la Havane en 1979 consacre la fracture. Après 1975, la pénétration soviétique en Afrique s'accroît et ouvre un nouveau front de la Guerre froide en Angola, au Mozambique et dans la Corne de l'Afrique.

Outre leur difficulté à s'unir, les nouveaux États doivent relever une série de défis qui illustrent la complexité de la décolonisation africaine et dont on ne doit pas essayer de dresser un catalogue exhaustif.

Construire l'État et cimenter l'unité nationale s'avèrent problématique car peu d'États sont dépositaires d'une histoire nationale. Les frontières issues de la colonisation divisent certaines ethnies et la plupart des nouveaux États sont largement « multiethniques ». Au Ghana, par exemple, cohabitent soixante-dix ethnies dont aucune n'est majoritaire ; les Éwés vivent eux de part et d'autre de la frontière avec le Togo. Lorsque des rivalités économiques se superposent aux tensions politiques, notamment aux luttes de pouvoir pour le contrôle de l'État central, des conflits extrêmement violents s'engagent (tentatives sécessionnistes du Katanga ou du Biafra, guerre d'indépendance de l'Érythrée). Pour M'Bokolo, il s'agit davantage de l'expression brutale de « régionalisme » plutôt que de « tribalisme ». Face à cette situation, l'OUA adopte rapidement le principe de l'intangibilité des frontières afin de limiter les tendances centrifuges et les conflits internationaux.

Ethnie

Du grec *ethnos* (peuple, nation), l'ethnie est couramment considérée comme un groupe humain ayant une origine et une culture communes ainsi qu'un fonctionnement politique autonome sur un territoire particulier. J.-L. Amselle et E. M'Bokolo rappellent l'historicité de ce terme.

Issu d'une volonté de classer et finalement de hiérarchiser des différences culturelles ou sociales, il aboutissait à « raciaiser » et donc à figer des réalités identitaires mouvantes, en assignant à différents groupes humains une homogénéité injustifiée. À partir des années 1950, ethnologues et anthropologues interrogèrent la pertinence de ce concept jamais défini clairement. Certaines écoles s'attachèrent à recueillir prioritairement ce que les sociétés étudiées disaient d'elles-mêmes, sans forcément percevoir dans quelle mesure le langage du colonisateur avait pu avoir un caractère performatif. M'Bokolo démontre ainsi que le « régionalisme katangais » a des origines coloniales. L'exemple du Biafra révèle que les composantes – notamment religieuses – qui constituent les « ethnies » Ibo et Haoussas ne préexistaient pas forcément à la colonisation et que les rivalités entre les groupes cachent des réalités complexes, d'ordre social, économique et politique.

Pour s'affirmer, les nouveaux États procèdent à une « décolonisation toponymique » et abandonnent les noms imposés par les Européens. Ils se dotent des attributs symboliques de la souveraineté (hymne national, drapeau, devise) et d'institutions largement inspirées des constitutions des anciennes métropoles tandis que les élites africaines remplacent les cadres coloniaux. Quant au legs de souvenirs que constituerait le passé national, il est, comme partout ailleurs, une reconstruction *a posteriori*, qui vise à légitimer les nouveaux États-nation et, dans le cas des pays décolonisés, le pouvoir de dirigeants promus « pères de la nation ». La Gold Coast devient ainsi le Ghana, du nom d'un ancien empire s'étendant d'ailleurs au Moyen-âge plus au Nord sur les territoires sahéliens de la Mauritanie et du Sénégal : il s'agit avant tout de renouer avec une histoire longtemps niée et essentielle à la cohésion de la nouvelle communauté nationale.

L'État-nation en Afrique

Cette notion permet d'enrichir celle de nation étudiée en classe de Première et d'engager une véritable réflexion avec les élèves. Forgé en Europe au XIX^e siècle, le concept d'État-nation se réfère selon l'UNESCO, à « un domaine dans lequel les frontières culturelles se confondent aux frontières politiques. L'idéal de l'État-nation est que l'État incorpore les personnes d'un même socle ethnique et culturel ». Or, dès la conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885), les Européens n'ont pas pris en compte les réalités humaines africaines. Les frontières dessinées ont surtout pour but une répartition des ressources et sont souvent calquées sur les bassins hydrographiques. Le concept a donc bien du mal à s'appliquer au continent africain, les groupes dits « ethniques » étant très nombreux au sein d'un même État.

Pourtant les frontières ont peu évolué depuis la décolonisation et les luttes de pouvoir aujourd'hui ne se donnent pas pour objectif leur remise en cause : la finalité des guerres qui ont suivi la décolonisation n'est pas un dépeçage mais bien l'établissement d'un pouvoir sur la totalité du territoire national. En Afrique, l'État-Nation semble être le résultat des politiques d'aménagement du territoire et des techniques d'encadrement territorial. L'État s'est imposé sur son espace.

Ces nouveaux gouvernements affrontent des défis de toute nature. Ils cèdent vite le pas à des régimes autoritaires souvent instables puisque régulièrement renversés par des coups d'État militaires qui instaurent d'autres dictatures. On peut s'appuyer sur l'exemple du Sénégal de Léopold Senghor pour montrer comment le régime à parti unique devient rapidement le modèle le plus répandu après une brève période de multipartisme hérité des luttes anticolonialistes. Les cultes de la personnalité fleurissent et les exemples pouvant être traités en classe abondent (ainsi celui du Ghana où, dès 1964, N'Nkrumah se fait qualifier de « rédempteur »), en montrant sur tel ou tel exemple la complexité : des analystes ont notamment pu y voir le moyen disponible pour maintenir la cohésion nationale.

Sur le plan économique, la situation se révèle vite tout aussi délicate et, dès 1962, René Dumont s'écrie : « L'Afrique noire est mal partie ». Le continent paraît en effet cumuler les critères de sous-développement, malgré la volonté émise à l'ONU de faire des années soixante « la décennie du développement », ce qui conduit à la création de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement).

Développement

L'ONU en précise les contours au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et la définit comme la capacité des États à exploiter de façon optimale toutes les ressources économiques et humaines disponibles sur leur territoire. La référence reste alors les modèles de développement des pays riches et la notion s'inscrit dans un processus linéaire selon lequel le sous-développement ne serait qu'une étape sur la voie du développement. Des sociologues comme Charles Bettelheim, des géographes comme Yves Lacoste corrigent peu à peu cette première définition en faisant apparaître la diversité des situations de départ et en établissant des listes d'indicateurs (démographiques, économiques et sociaux) qui permettent de nuancer et d'affiner la notion, de la rendre plus proche de la réalité de chaque territoire.

La transition difficile entre une économie coloniale, tournée vers les métropoles, et le développement d'économies nationales est sans doute, dans un premier temps, largement responsable du mauvais départ économique de l'Afrique subsaharienne. Cela dit, les efforts faits en faveur du développement sont rapidement contrariés par une série de facteurs internes :

- l'explosion démographique (les transitions démographiques liées aux progrès de l'accès à la médecine et surtout à la vaccination sont amorcées dans les années 1950) engendre un exode rural massif et une urbanisation mal maîtrisée. Conjugée à la pauvreté, elle est un frein à la scolarisation de tous les enfants et à l'amélioration de l'état sanitaire de la société ;
- l'absence de capitaux et la dépendance technologique sont à l'origine d'un endettement exponentiel, contre-productif ; ils ont maintenu cet espace en marge de la mondialisation ;
- des aléas climatiques assèchent particulièrement le Sahel dans les années 1970 et provoquent des famines dans la frange saharienne ainsi qu'en Éthiopie ou au Soudan. Les guerres civiles et des migrations forcées de population jouent également un rôle non négligeable dans le déclenchement de certaines famines ;
- des choix politiques peu pertinents (surarmement coûteux, constructions pharaoniques inachevées) et une corruption assez généralisée qui déborde le cadre continental en nourrissant des filières internationales occultes, accentuent les problèmes de développement.

Le cadre de la Guerre froide est propice à la propagation de deux modèles de développement, libéral ou socialiste, avec entre les deux une « troisième voie » : le « socialisme à l'africaine ». Globalement, la constante dans les années 1970 est une politique qui fait de l'industrialisation l'objet de toutes les attentions, au détriment de possibles réformes agraires, indispensables pourtant. Ce choix implique des investissements importants, capitaux dont les pays d'Afrique noire ne disposent pas. Au début des années 1970, les pays d'Afrique subsaharienne ne participent que pour 7% à la production industrielle du Tiers-monde, surtout grâce à leurs industries extractives. Ils regroupent en 1973, les deux-tiers des pays les plus pauvres du monde même si des signes de croissance apparaissent au Gabon, au Nigeria, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Ces exemples, qui peuvent être présentés brièvement en classe, permettent de montrer que chaque État a dû adapter son modèle de développement aux spécificités de son territoire et que les problèmes de développement ne requièrent pas de solution uniforme.

Les sociétés ont sans doute été tout autant bouleversées qu'elles l'avaient été par la colonisation : les

écarts se sont creusés entre les catégories sociales et entre les territoires. Des pôles de modernité, le plus souvent urbains, se sont démarqués des campagnes ou des bidonvilles qui accueillent de plus en plus de migrants. Dans ce contexte, de nombreux États ont opté pour conserver des relations privilégiées avec les anciennes métropoles (dans le cadre du Commonwealth ou de la zone franc-CFA). En 1964, le « groupe des 77 » a obtenu l'engagement des pays de l'OCDE à donner 1% de leur PNB chaque année aux pays les plus démunis, au titre de l'aide publique au développement. Très vite pourtant les accords bilatéraux l'ont emporté et ont consolidé la tutelle des Nord sur les Suds, notamment africains. La crise des années 1970 a ramené l'aide autour de 0,33% du PNB tandis que l'Afrique continuait à souffrir de son endettement.

À la fin des années 1980, l'Afrique subsaharienne affiche ainsi ses handicaps par rapport à l'Asie ou à l'Amérique latine même si certaines expériences de développement différencient ses territoires.

Indications bibliographiques

1) Mises au point scientifiques

- D'ALMEIDA TOPOR Hélène, *L'Afrique au XX^e siècle*, Armand Colin, 2003, 383 p.
- M'BOKOLO Elikia, *L'Afrique Noire, histoire et civilisation*, Tome 2, Hatier, 2004, 587 p.
- MICHEL Marc, *Décolonisations et émergence du Tiers-Monde*, Hachette, « Supérieur », 2005, 271 p.
- DROZ Bernard, *Histoire de la décolonisation au XX^e siècle*, Seuil, Paris, 2006 (chapitre 5 sur l'Afrique Noire, p. 219-286).
- DROZ Bernard, *La Décolonisation, La Documentation photographique*, n°8062, 2008.

Plusieurs numéros récents de la revue *L'Histoire* ont été consacrés à la colonisation française. Par exemple :

- un article de MICHEL Marc, dans le n°318, mars 2007 : « La guerre oubliée du Cameroun » (peut nourrir un récit des événements).
- le n° spécial (302) d'octobre 2005, intitulé « La Colonisation en procès », regroupe des articles montrant « les ambivalences du rapport colonial » (Anne Hugon).

Dans la revue *Historiens et Géographes* n° 381, décembre 2002, un article de POURTIER Roland sur « Espace et Nation ».

La revue *Hérodote, Tragédies africaines*, n°111, quatrième trimestre 2003, offre des mises au point, notamment de Roland Pourtier, sur la décolonisation et les conflits.

- Un article intéressant sur le site de Géoconfluences : « L'État-nation en Afrique subsaharienne, un modèle en crise ? » (<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahScient.htm#1>)
- Les 6^{èmes} *Rendez-vous de l'histoire de Blois*, en 2003, étaient consacrés à l'Afrique. Des comptes rendus (et parfois même des retranscriptions intégrales de débats comme celui « La colonisation est-elle responsable du sous-développement »), sont disponibles sur le site de l'académie d'Orléans-Tours : <http://www.ac-orleans-tours.fr/rdv-histoire> ou sur celui de l'académie de Toulouse, <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/histgeo/program/recher/blois03/blois03.htm>

2) Ressources pédagogiques

- Archives de l'INA (<http://www.ina.fr>) : images de N'Nkrumah à Addis-Abeba en 1963 qui permettent d'appréhender le panafricanisme.
- MIÈGE J.L., *Expansion européenne et décolonisation*, PUF, 1986, 427 p., du fait des annexes riches en documents.

3) Pour les élèves

SEMBENE Ousmane, *L'Harmattan*, Présence africaine, 1980, 312 p., évoque la campagne pour le referendum de septembre 1958 dans un pays francophone imaginaire.

BOTO Eza, *Ville cruelle*, Présence africaine, dernière édition 2001, 224 p., écrit à la fin de la colonisation en 1954, évoque le sort d'un jeune villageois qui s'exile en ville, dans le Cameroun colonial : un classique de la littérature africaine.

KOUROUMA Ahmadou, *Allah n'est pas obligé*, Seuil, « Points » 2002, 224 p., aborde le problème des enfants-soldats au Liberia et en Sierra Leone.

B) SUJETS D'ÉTUDE AU CHOIX

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR (1906-2001)

Dans le panthéon des «pères de l'indépendance» africains, Léopold Sédar Senghor fait figure de personnage proche de l'histoire de la France, extrêmement riche et donc inévitablement paradoxal. Les ressources proposées dans la bibliographie offrent un corpus de documents qui peuvent servir de supports au travail en classe et aux exercices de type seconde partie de l'épreuve du baccalauréat.

Sa jeunesse semble typique de celle d'autres Africains formés à l'école de la métropole – ici celle des missionnaires catholiques. Mais l'originalité de son parcours tient à une personnalité complexe. À la fois intégré à l'élite républicaine métropolitaine, chantre de la francophonie dans son œuvre et par son action, Senghor ne s'est pourtant jamais laissé instrumentaliser en symbole de «l'œuvre civilisatrice de la France» : dès son adolescence, il s'installe rapidement dans une distance critique vis à vis d'un enseignement qui écartait les apports culturels du monde négro-africain. Naturalisé français, agrégé de grammaire après un passage en classe préparatoire au lycée Louis-le-Grand où il se lie d'amitié avec Césaire et Pompidou, professeur de lettres classiques dans des établissements d'enseignement secondaire de métropole, il aurait pu devenir un modèle pour la politique assimilationniste française. Mais il choisit de participer à l'élaboration de l'éphémère revue *l'Étudiant noir* (animée notamment par Aimé Césaire) qui initie le concept novateur de «négritude», avant de se proclamer «métis culturel». Mobilisé en septembre 1939, emprisonné durant deux ans, il s'indigne dans des poèmes rassemblés dans le recueil *Hosties noires* (1948) du sort réservé aux tirailleurs sénégalais et de la brutalité coloniale lors de la répression de la révolte de Thiaroye en 1944. L'étude de quelques poèmes issus de ce recueil peut être une piste intéressante pour approcher cette première période de sa vie.

Ce sujet d'étude fournit une entrée pour étudier les hésitations puis les difficultés rencontrées par les différents leaders africains avant et après les indépendances.

Ainsi Senghor incarne-t-il les hésitations des élites africaines au début du processus de décolonisation. Collaborant à la rédaction de la constitution de la IV^e République qui met en place l'Union française, il ne perd pas de vue l'objectif de l'indépendance : « Nous ne voulons plus être sujets, ni subir un régime d'occupation. [...] Nous réclamons l'égalité des droits. C'est pourquoi, en attendant une indépendance complète, nous préconisons la solution d'une fédération dans le cadre de l'Union française ». Élu député SFIO pour le Sénégal, il se range du côté de ceux qui ne souhaitent pas rompre totalement avec la France, mais entend réformer le système colonial. Il prend donc parti dans le débat entre indépendance progressive et accession immédiate à la pleine souveraineté qui traverse toute l'Afrique coloniale. Membre de plusieurs gouvernements de la IV^e République, il milite au sein du PRA (Parti du Regroupement Africain). Fervent fédéraliste, il ne participe pas au gouvernement sénégalais permis par la loi-cadre Defferre qu'il n'approuve pas car elle aboutit, selon lui, à une néfaste « balkanisation », à un éclatement dont l'Afrique aurait du mal à se remettre. Il est dans un premier temps partisan du « oui » au referendum de septembre 1958 qui n'est pas un « oui au régime colonial » mais un « oui à l'unité africaine ». Cependant, constatant que le « non » a conduit la Guinée de Sékou Touré à l'indépendance, il négocie celle de l'éphémère fédération du Mali puis devient le premier président du Sénégal indépendant.

Senghor doit alors affronter des problèmes communs à beaucoup de leaders africains. Là encore, cette approche biographique constitue une étude de cas qui permet de décliner les défis auxquels doivent faire face les nouveaux États de cette région. Ne rompant pas complètement avec la France – ce qui lui sera reproché par les contempteurs du «néo-colonialisme» – le président du Sénégal s'en inspire, adoptant pour son pays le modèle de la constitution qu'il a contribué à élaborer en 1946. Il doit rapidement affronter une crise de régime qui se solde par l'emprisonnement du Premier ministre Mamadou Dia en 1962. S'ensuit la mise en place d'un système présidentiel omnipotent, à parti unique, ce qui favorise le clientélisme et la corruption. Mais malgré une répression effective, le régime ne tourne pas à la dictature sanglante comme dans d'autres États de la région. La presse demeure relativement libre, situation que plusieurs auteurs portent au crédit de l'humanisme du président. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, des mouvements sociaux importants (notamment estudiantins) contraignent Senghor à autoriser un multipartisme limité (1974).

Sur le plan économique, le « socialisme africain » qu'il préconise, ne bouleverse pas les structures sociales antérieures. La politique de développement, fondée sur l'exportation de matières premières (dans le prolongement de la période coloniale), est vulnérable aux aléas du marché et s'accompagne d'un endettement qui soumettra le Sénégal aux politiques d'ajustement du FMI et de la Banque mondiale. La monoculture des arachides est particulièrement touchée au milieu des années 1970 par la sécheresse et la dégradation des termes de l'échange. La « sénégalisation » de l'économie qui marque les dernières années de l'ère Senghor ne permet pas de surmonter les difficultés.

Dans le même temps, la double décennie du poète-président est marquée par une vie intellectuelle sans précédent au Sénégal. Négritude et francophonie sont les maîtres-mots de la politique culturelle. Le dynamisme des écrivains, cinéastes, musiciens, danseurs, etc. du pays lui vaut une réputation internationale, dont le premier festival des arts nègres de Dakar en 1966 est la consécration. Senghor est, par ailleurs, l'un des fondateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Senghor sait se retirer du pouvoir – certes au bout de vingt ans de « règne » – au moment où il en a ressenti l'usure, geste assez inhabituel en Afrique. S'il a préparé sa succession dans des conditions qui lui ont été reprochées, celle-ci s'est déroulée sans heurts. De plus, il ne s'est pas enrichi aux dépens de son peuple, comme d'autres chefs d'État, ainsi que l'atteste la modestie de son train de vie pendant ses années de retraite à Verson, en Normandie. C'est là qu'il s'est éteint le 20 décembre 2001.

Appelé aux plus hautes fonctions politiques, ce défenseur de la négritude comme de la francophonie, dont le rêve était d'enseigner au Collège de France, a voulu, durant toute sa vie, apporter sa contribution « à la civilisation de l'Universel ».

Indications bibliographiques

1) Mises au point scientifiques

- ROCHE Christian, *Léopold Sédar Senghor, le président humaniste*, Privat, 2006, 240 p.
- SIRINELLI Jean-François, « Poète et président, le cas Senghor », *Les collections de l'Histoire*, n°11, 2001.

2) Ressources pédagogiques

- Le site de l'Assemblée nationale française propose plusieurs pages de documents pouvant servir d'illustrations des différentes phases de la vie de Senghor, notamment des photographies, extraits de poèmes, de discours, couvertures des premières éditions de certains de ses livres etc. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/senghor/senghobiographie.asp>
- Pour approcher la pensée politique de Senghor par un choix personnel d'extraits, *Liberté* (5 volumes), Seuil, 1961-1993.
- Un double CD d'entretiens avec Patrice GALBEAU, *Léopold Sédar Senghor, par lui-même*, Série Trajectoire, INA, 2006, 126'33
- Des archives plus dispersées sur le site de l'INA dont, par exemple, un reportage au moment de sa démission : http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=notice&id_notice=CAA8100020301

3) Pour les élèves

SENGHOR Léopold Sédar, *Œuvres poétiques*, Livre de Poche, 2006, 429 p., en particulier *Hosties noires*, inspiré des événements de 1940 et qui rendent hommage aux tirailleurs sénégalais.

LA GUERRE DU BIAFRA (1967-1970)

À partir de l'analyse d'un événement, ce sujet d'étude permet de repérer les questions majeures qui ébranlent l'Afrique post-coloniale à partir des années 1960 et à en évaluer les conséquences (y compris à l'échelle mondiale du fait des débats humanitaires qu'il soulève).

C'est aussi l'occasion d'une réflexion modeste mais importante sur ce qui constitue un événement majeur.

Le récit, dans une approche multiscalaire du conflit, s'appuie sur une chronologie des faits, sur des cartes (voir notamment l'ouvrage proposé dans la bibliographie), enfin sur quelques documents bien choisis (des extraits des archives de l'INA peuvent être mobilisés à cette occasion).

À l'échelle du Nigeria, le conflit croise :

- une dimension sociale : le 1^{er} octobre 1960, le Nigeria, qui compte deux cent cinquante peuples, s'émancipe de la colonisation britannique et devient, sans heurts, la République du Nigeria. Le nouvel État conserve sa forme fédérale pour préserver les intérêts des « ethnies » dominantes, surtout celle des Haoussas, en majorité musulmans. Fidèles alliés des Britanniques, ceux-ci entendent maintenir leur prééminence politique, face notamment aux Ibos catholiques qui, à l'Est, revendiquent une place dans la nouvelle république. Le conflit prend ainsi forme dès le temps colonial. Ainsi s'affiche d'emblée une composante « ethnique » qui masque un affrontement de classe entre deux groupes sociaux qui n'ont ni la même richesse ni le même degré d'instruction. Les Ibos apparaissent comme une des minorités les plus dynamiques et les plus occidentalisées du pays. Ils occupent dans les années 1960 des postes importants dans l'administration, l'industrie ou le commerce. Dès 1964, le président de la République évoque à la radio l'éventualité d'un éclatement de la fédération alors que les chiffres du recensement qui servent de base à la représentation parlementaire favorisent une fois encore les Haoussas au mépris des autres groupes. C'est le point de départ d'un désastre politique et d'une tragédie humaine qui marque durablement l'opinion internationale.

- une séquence chronologique brève : le 15 janvier 1966, un premier coup d'État place un Ibo à la tête du pays et donne lieu à des massacres. Le 28 juillet, un second coup d'État redonne le pouvoir aux Haoussas qui revoient le découpage territorial de la fédération en leur faveur. Le 30 mai 1967, les provinces de l'Est, peuplées en majorité d'Ibos, décident de faire sécession et proclament la naissance de la République du Biafra. Le 1^{er} juillet, le gouvernement décide le blocus de la région, qui ne cède rien même face aux menaces de famine. Début juillet, une première offensive militaire atteint le nord du Biafra. C'est le début d'une guerre civile qui oppose les forces armées de la fédération, appuyées par la police, à une poignée d'Ibos qui peu à peu s'organisent, en recrutant parmi les civils, dans l'espoir que leur résistance incite d'autres « ethnies », notamment à l'Ouest, à proclamer leur indépendance.

- un enjeu économique majeur pour le Nigeria : en effet, le Biafra (comme le Katanga dans le Congo ex-belge), recèle l'essentiel des ressources pétrolières. La région concentre également un tiers des réserves de charbon, du gaz, des minerais divers en partie exportés vers les États-Unis, ainsi que d'importantes ressources agricoles. La forêt de l'Est est riche et le site de Port-Harcourt est essentiel à l'activité commerciale nationale. Pour l'État nigérian, abandonner cette région, c'était d'abord prendre le risque d'une paupérisation mais aussi ouvrir la voie à d'autres revendications condamnant définitivement la fédération.

- des enjeux politiques à l'échelle continentale : le Nigeria est un des plus grands États d'Afrique (deux fois la France), l'un des plus peuplés et des plus puissants. Traversé par le Niger, ouvert largement sur le golfe de Guinée, il a un fort potentiel agricole : les cultures de l'huile de palme et du cacao en font respectivement le premier et le second producteur au monde. Le sous-sol, enfin, est riche : en 1966-1967, le Nigeria est le troisième producteur africain de pétrole derrière la Libye et l'Algérie. Il est aussi le seul producteur de charbon de l'Afrique occidentale et équatoriale. La crise qui l'affecte ne peut donc qu'impliquer les États voisins, pour qui il représente une menace soit par sa concurrence économique potentielle soit par le risque d'une contagion du séparatisme biafrais.

À l'échelle internationale, la guerre du Biafra mobilise des acteurs qui cherchent à se positionner dans le contexte de la Guerre froide et à défendre des intérêts aussi bien politiques qu'économiques. Très

vite le Royaume-Uni, un des plus gros détenteurs de capitaux dans le pays, décide de soutenir militairement l'État nigérian tandis que les États-Unis, encore enlisés dans la guerre du Vietnam mais soucieux des intérêts de leurs compagnies pétrolières, adoptent une neutralité bienveillante. Contre toute attente, l'URSS rejoint le camp des pro-Nigériens car elle est à la recherche de points d'appui en Afrique. La République du Biafra reçoit de son côté l'appui de certains États africains qui cherchent à déstabiliser le puissant Nigeria (Gabon, Tanzanie, Zambie, Côte d'Ivoire). Le soutien militaire apporté par le Gabon et la Côte d'Ivoire reçoit l'approbation de la France, qui considère le Nigeria comme une menace pour l'Afrique francophone. Les Biafrais obtiennent également le soutien de la Chine qui concrétise par cet engagement sa rupture avec l'URSS. La Rhodésie et l'Afrique du Sud y voient un moyen d'affronter la puissance anglaise qui condamne leurs politiques. Ainsi le conflit illustre à quel point l'Afrique est l'enjeu de luttes d'influence entre États qui défendent leurs intérêts politiques et surtout économiques, au-delà de l'opposition Est-Ouest qui caractérise alors les relations internationales. On peut donc parler de guerre civile « internationalisée ». L'ONU ne réagit pas, refusant au Biafra la qualité de nation qui aurait pu justifier une action du Conseil de sécurité. U. Thant, secrétaire général, rappelle en 1970 à Dakar lors d'une conférence de presse, la nécessité de respecter le principe d'unité, d'intégrité territoriale, d'indépendance et de souveraineté des États. De même, la jeune Organisation de l'Unité Africaine (OUA, 1963), ne parvient qu'à organiser des entrevues infructueuses, derrière lesquelles se cache l'objectif de maintenir l'unité du Nigeria.

Le drame humain mobilise l'opinion internationale. Les médias s'emparent du conflit et l'opinion publique internationale vit au rythme des images qui révèlent les souffrances des Biafrais et notamment des enfants, affamés par le blocus (quelques reportages sont visibles sur le site de l'INA et montrent les conditions dans lesquelles s'est déroulé le conflit). Au Biafra, les dirigeants de la nouvelle République parlent de génocide et le dirigeant Ojukwu diffuse par l'intermédiaire d'un organe de relation publique nommé Markpress, les informations les plus alarmantes avec la volonté de manipuler l'opinion internationale. Cet organe qui appartient à l'Américain H. William Bernhardt organise même le transport de soixante-dix journalistes européens dont les reportages sensibilisent l'opinion internationale, y compris au Royaume-Uni. En 1968, le candidat Nixon lui-même demande au président Johnson, son rival, de stopper la famine au Biafra. Lorsqu'en France un groupe de « French Doctor's » dont fait partie Bernard Kouchner, décide de se désolidariser de la Croix Rouge, c'est pour fonder un « comité international contre le génocide au Biafra ». L'accusation ne tient pourtant pas, ne serait-ce que parce qu'au Biafra ne vivent pas seulement des Ibos. De plus, ceux de ces derniers qui n'ont pas choisi de rejoindre le Biafra ne sont pas inquiétés dans le reste du pays et ne sont frappés d'aucune mesure d'exclusion. Bernard Kouchner corrigera d'ailleurs sa position en 1989 en parlant de « massacres de masse » commis par les troupes de la Fédération et reconnaît que des Haoussas figurent en nombre parmi les victimes du conflit. Cependant, lorsque le Biafra isolé rend les armes le 16 janvier 1970, deux à trois millions de morts sont dénombrés, en majorité des civils. La médiatisation du conflit en a donc changé la nature. Elle lui a donné une portée mondiale et l'a inscrit au rang d'événement majeur ; il est devenu dans l'imaginaire occidental un symbole de l'Afrique sanglante et souffrante. Cette « dictature de l'émotion » impose l'action humanitaire comme un nouvel acteur dans la gestion des conflits. En 1968, trente-cinq organisations issues de vingt et un pays différents s'accordent pour unir leurs efforts : elles parviendront jusqu'en janvier 1970 à acheminer au Biafra 57 000 tonnes de vivres et de médicaments. Le 22 décembre 1971, un groupe de médecins et de journalistes fonde dans la foulée des événements « Médecins sans Frontières », une organisation médicale d'urgence plus libre de sa parole et de ses actes. « Il faut que nous soyons le porte-voix de ceux qui n'ont plus de voix » déclarera Bernard Kouchner en 1989. L'action humanitaire change ainsi de forme : dépassant la compassion et la charité, elle investit la scène politique. En rupture avec la stricte neutralité de la « Croix-Rouge », elle défend à l'ONU la notion d'ingérence à travers la diplomatie préventive.

Au-delà du Nigeria, la guerre du Biafra apparaît donc comme un événement majeur de l'histoire post-coloniale de l'Afrique à plusieurs échelles et dans plusieurs champs. Elle interroge notamment sur la difficulté à installer la démocratie sur le continent africain, sur les origines et les risques des revendications séparatistes, sur la complexité que recouvre la notion de « conflit ethnique » et sur le tout nouveau rôle des médias dans l'évolution des conflits. Elle est aussi révélatrice de la mauvaise

conscience européenne face aux maux d'une Afrique marquée par la colonisation.

Indications bibliographiques

1) Mises au point scientifiques

- CLERGERIE Jean-Louis, *La Crise du Biafra*, PUF, 1994, 385 p. Lire notamment l'introduction générale (p. 1-21) et le chapitre IV de la deuxième partie (p. 223-283) sur la nature juridique du conflit.

2) Ressources pédagogiques

- Les archives de l'INA sur le site <http://www.ina.fr> regorgent de reportages qui permettent de travailler sur le rôle de l'image et la place de l'action humanitaire, notamment une interview de Bernard Kouchner dans *Résistances* (A 2) le 30 mars 1989 et deux reportages sur la famine au Biafra (*Panorama*, ORTF, 13 mars 1969) et l'action de la Croix Rouge (*Journal Télévisé*, ORTF, 22 janvier 1970).

- « Nigeria : le problème du Biafra », Centre d'Études et de Documentation sur l'Afrique et l'Outre-mer, *Problèmes économiques et sociaux*, la Documentation française, n°7, 13 février 1970.

- WOLF Jean, BROVELLI Claude, *La Guerre des rapaces, la vérité sur la crise du Biafra*, Albin Michel, « Histoire du XX^e siècle », 1969, 283 p. (beaucoup de cartes très utilisables pour travailler avec les élèves)

- Daniel Pierrejean, *Bernard Kouchner, du Biafra au Kosovo*, Éditeur indépendant, 2007, 478 p.

SOMMAIRE

HISTOIRE (pp.1-29)

I – Les mutations de la France depuis le milieu du XXe siècle

A - Question obligatoire – La Ve République, un régime politique cinquantenaire p.1

B – Sujets d'études au choix

Mai 1968 p.6

La télévision, des années 1956 à la fin des années 1980 p.8

II – L'Europe de 1940 à nos jours

A – Question obligatoire – L'Europe : un espace en recomposition p.10

B - Sujets d'études au choix

L'Espagne : de la dictature à la démocratie et à l'intégration communautaire (1975-1986) p.14

Berlin : une ville dans l'histoire, de 1945 à nos jours p.16

III- Décolonisation et construction des nouveaux États

A - Question obligatoire – L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980 p.19

B - Sujets d'études au choix

Léopold Sédar Senghor (1906-2001) p.25

La guerre du Biafra (1967-1970) p.27

GÉOGRAPHIE (pp.1-30)

I – La mondialisation

A – Question obligatoire – Un monde hiérarchisé et interdépendant p.1

B - Sujets d'études au choix

Le café, un grand marché mondial p.6

La silicon Valley, pôle majeur d'innovation p.8

II – Pôles et aires de puissance

A – Question obligatoire – Les centres d'impulsion p.11

B - Sujets d'études au choix

Londres, pôle décisionnel mondial p.15

Shangai, métropole émergente p.17

III – La France dans le monde

A – Question obligatoire – La présence de la France dans le monde p.20

B - Sujets d'études au choix

Les Territoires français du Pacifique p.25

Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités p.28

I- LA MONDIALISATION

La question obligatoire doit expliciter les effets produits sur les territoires par la mondialisation qui se traduit, entre autre, par l'accroissement des relations et interactions à toutes les échelles, en particulier l'échelle planétaire, entre les sociétés humaines.

Elle engendre une nette hiérarchisation de l'espace mondial en centres et périphéries plus ou moins intégrées. Il conviendra cependant de nuancer les découpages traditionnels de l'espace mondialisé (entre Nord et Sud, pôles de la Triade et autres espaces), en soulignant la grande diversité des trajectoires de l'ensemble qualifié dans les années 1970 de Tiers Monde prenant en compte les évolutions récentes des États émergents et de certaines métropoles ou régions des «Sud», (ce qui sera affiné dans le thème II du programme sur les pôles et aires de puissance). Les questions au choix permettent respectivement d'étudier une filière (le café) ou un territoire (la Silicon Valley) fortement ancrés dans le processus de mondialisation. Elles peuvent être envisagées comme des études de cas qui mettront en évidence les acteurs, les activités et fonctions, les flux et les espaces impliqués dans la mondialisation.

A - QUESTION OBLIGATOIRE- UN MONDE HIÉRARCHISÉ ET INTERDÉPENDANT

La mondialisation contemporaine s'exprime par un essor sans précédent des flux de toute nature (marchandises, capitaux, informations et humains) qui relie les territoires de la production et de la consommation et dont les facteurs sont multiples :

- techniques et logistiques avec la «révolution» de la conteneurisation, de l'intermodalité, de l'Internet;
- juridiques avec la «déréglementation», promue par les organisations internationales telles que l'OMC; qui a permis le démantèlement d'une large partie des règlements protégeant jusqu'à une période récente les marchés nationaux;
- idéologiques avec le triomphe du libre-échangeisme et du libéralisme;
- géopolitiques avec l'éclatement du bloc soviétique et l'ouverture de la Chine populaire.

Mondialisation.

Économistes et géographes ne parviennent pas à donner de la mondialisation une définition qui s'impose à tous comme en témoigne la variée des définitions disponibles dans les dictionnaires existants car l'approche du phénomène est un enjeu à la fois scientifique et idéologique. Cependant, un certain nombre de points d'accord fondamentaux émergent : la mondialisation est un objet complexe et multiforme, un processus historique de longue durée qui définit un système dans lequel l'échelle mondiale est déterminante.

Dans ce cadre, la mondialisation peut être définie comme «la mise en rapport des différentes parties de l'humanité » (Olivier Dollfus, 1931-2005). Elle est donc le fruit de l'interdépendance croissante entre des acteurs et entre des espaces, productrice d'un « méta-espace » (le *système-monde*) qui englobe et influence à son tour les autres. « Phénomène total », ce processus englobe aussi bien les aspects économiques que politiques, sociaux ou culturels de l'activité humaine. C'est dans ce cadre d'analyse que Jacques Levy identifie l'émergence d'une *société-monde*.

Mais cette mise en rapport et cette construction d'interrelations reposent sur une dynamique spécifique dont il faut analyser la nature. Inscrite dans la durée, la mondialisation contemporaine peut donc, de plus, être considérée comme un « *phénomène historique qui accompagne le processus d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace géographique mondial* ». (Yves Lacoste, in *Dictionnaire de Géopolitique* de 1993, Laurent Carroué, in *Géographie de la mondialisation*, 2004). Débutant avec les Grandes découvertes, elle se poursuit avec la révolution industrielle et la colonisation. Depuis l'effondrement du bloc soviétique et les réformes chinoises lancées en 1978, elle englobe véritablement toute la planète.

Ces facteurs sont à l'origine d'une division internationale du travail (D.I.T.) renouvelée, elle-même génératrice de mutations dans la hiérarchie des espaces interdépendants qui pavent la planète. Les sujets d'étude peuvent constituer une entrée intéressante pour permettre aux élèves de l'appréhender.

Le professeur peut également, à partir d'une étude de cas centrée sur un secteur d'activité ou une firme transnationale, mettre en évidence la dynamique de la D.I.T. et la spécialisation des territoires dans un

type d'activité (agricultures exportatrices, productions minières et énergétiques, productions industrielles) ou un type de fonction (fonctions de commandement ou d'exécution, fonctions logistiques et portuaires, fonctions financières, fonctions de recherche et d'innovation). L'approche doit dans tous les cas être centrée sur les territoires dont l'analyse doit être inscrite dans le jeu des emboîtements des échelles scalaires.

Division internationale du travail (D.I.T.)

La DIT est le système relationnel reposant sur des liens de complémentarité et d'échanges entre les territoires, à une échelle internationale. La nouvelle D.I.T. est le résultat de la libéralisation, de la mobilité accrue des marchandises et des capitaux, de la baisse des coûts de transports, des progrès techniques et de la multiplication des firmes transnationales. Elle dépend, le plus souvent, des stratégies d'implantation des dites firmes (activités de conception dans les États à haut niveau de formation, activités d'extraction minières sur les gisements, activités de production à faible valeur ajoutée dans les pays où les salaires sont bas et la main d'œuvre abondante ou à proximité de marchés solvables). Elle est aussi corrélée à la volonté des États qui ont la capacité de rendre des territoires attractifs (infrastructures, politiques fiscales avantageuses, contrôle de la main d'œuvre, etc.) et qui sont à la source des dérèglementations par le biais des organisations internationales telles que l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale.

Toutefois, il convient de nuancer l'importance du coût du travail comme facteur explicatif central de cette nouvelle D.I.T. En effet si le coût salarial intervient pour 60 % à 70 % dans le textile, dans les activités plus élaborées le salaire joue un rôle assez marginal (automobile : 10 % à 20 %).

De plus le processus de délocalisation doit être relativisé. Pour des raisons structurelles (poids des investissements, savoir-faire, qualification), de nombreux secteurs se prêtent mal à ce type de logique alors que d'autres se révèlent potentiellement mobiles dans l'espace géographique (activités à fort contenu de main d'œuvre et peu qualifiée et productions de masse à faibles poids ou volumes).

Les firmes transnationales (F.T.N.) constituent des acteurs majeurs mais non exclusifs de cette D.I.T. qui fait intervenir aussi bien les États que des petites et moyennes entreprises, incluses dans les réseaux mondiaux par la sous-traitance, ou de petits commerçants qui, par exemple, recyclent et revendent en Afrique des «fripes», rebuts des sociétés de consommation des pays riches. Les acteurs sont donc variés, bien qu'inégaux dans un marché dominé et largement organisé par les grandes firmes.

Firme transnationale (F.T.N.).

Selon l'ONU, les F.T.N. désignent des sociétés dont le chiffre d'affaires est «d'au moins 500 millions de dollars, réalisant plus de 25% de ses productions et échanges avec des filiales implantées dans au moins six pays différents » (Laurent Carroué, 2007). On dénombre environ 63 000 maisons mères aujourd'hui pour 820 000 filiales. Si la firme transnationale est une entreprise très internationalisée, elle conserve néanmoins de fortes caractéristiques ainsi qu'un fort ancrage national. Le dispositif national garde donc sa fonction de centralité stratégique. Ainsi, même lorsque les emplois et ventes à l'étranger sont importants, pris ponctuellement, ils pèsent assez peu face au dispositif national. Les F.T.N. procèdent au redéploiement géographique de leur appareil productif. Tout en conservant le contrôle de leurs bases, elles cherchent de nouveaux débouchés dans les pays émergents. Cette conquête s'articule souvent à des logiques de transferts d'activités visant à la fois à fournir ces marchés et à réexporter une partie des productions vers les pays développés (délocalisations).

Depuis les années 1970, le processus d'externalisation – qui consiste à confier à des entreprises extérieures spécialisées des tâches réalisées auparavant en interne - a modifié l'organisation des entreprises et plus particulièrement celle des firmes transnationales qui ont su utiliser la politique de libéralisation des échanges préconisée par les États rassemblés au sein du GATT, puis de l'OMC. Ce processus s'est accompagné d'une montée de la segmentation technique (entre types d'établissements), sociale (entre types de mains d'œuvre et qualifications), et géographique du travail (entre types d'espaces de localisation) à toutes les échelles géographiques, en particulier continentales et mondiales.

Ainsi l'analyse des sites internet «corporates» des firmes transnationales, ou le sujet d'étude sur la Silicon Valley, permettent d'établir que la géographie des centres de commandement ou d'innovation

se confond avec celle des pays développés et les métropoles au sommet des hiérarchies urbaines nationales et mondiales. Les cartes à l'échelle mondiale sont l'occasion de montrer aux élèves que les firmes transnationales tiennent compte de la diversité des territoires qui sont à la fois des bases productives (on analysera la localisation des implantations industrielles) et des marchés de consommation. L'analyse des flux d'investissements directs à l'étranger (IDE), constitue un indicateur intéressant pour mesurer le degré d'internationalisation et les logiques fonctionnelles et sectorielles des firmes transnationales. Elle nous permet d'identifier les degrés d'intégration géoéconomique des différents territoires et de repérer les réseaux et les nœuds constituant l'armature de l'espace mondialisé.

La mondialisation fonctionne donc comme un système ternaire (centres-périphéries-marges).

Se distinguent ainsi des centres d'impulsion majeurs : ils sont localisés dans les principales métropoles de rang mondial ou continental fonctionnant en réseaux, principalement situées soit dans les pays hautement développés et les Nouveaux Pays Industriels d'Asie, soit dans les grands États émergents (ou ré-émergents) dont les entreprises commencent à concurrencer les firmes transnationales occidentales (Brésil, Chine, Inde, Russie, Afrique du Sud). La majeure partie des transferts d'Investissements Directs à l'Étranger (IDE) s'effectue entre ces espaces.

Se dessine aussi la typologie des périphéries intégrées avec, par exemple, les États-ateliers d'Asie du sud-est et d'Afrique du nord, les États-rentiers fournisseurs d'hydrocarbures comme ceux du Golfe persique ou certains grands États exportateurs de produits agricoles. Récepteurs de flux financiers sous la forme d'investissements ou sous la forme de rente pétrolière ou minière, ces États émettent en contrepartie des flux de marchandises à faible valeur ajoutée mais peuvent disposer de ressources financières croissantes réinjectées nationalement ou dans les économies des pays développés.

Se dégagent enfin les espaces plus en marge – marges « évitées » par les réseaux et les flux dans le cas des Pays les Moins Avancés en proie à des conflits en Afrique subsaharienne, ou États-voyous boycottés par les centres (dont certains sont en voie de réhabilitation comme la Libye). Il conviendra de relever cependant que la Chine accentue sa présence en Afrique (y compris auprès des régimes les plus controversés), pour tenter de répondre à ses immenses besoins de matières premières. Cette politique d'importations s'accompagne de gros investissements, notamment dans le domaine des infrastructures, et de l'installation d'une diaspora chinoise de plus en plus visible. Elle contribuera, sans doute à terme à faire sortir des États des marges de l'espace mondial.

Intégration/marginalisation.

Le degré d'intégration d'un territoire s'évalue par l'intensité des relations que celui-ci entretient avec d'autres territoires. Il se mesure par l'importance quantitative et qualitative des flux qu'il émet ou réceptionne. Exclue des réseaux qui sont les vecteurs de ces échanges, des espaces sont marginalisés.

Il faut remarquer que le clivage Nord-Sud a perdu une partie de sa pertinence, pour l'essentiel en Asie de l'est, pour décrire la réalité de cet espace-monde et que les inégalités qu'il recelait, se déclinent de plus en plus à l'échelle des sociétés nationales. Il est certain que la nature très libérale de cette troisième mondialisation se construit sur une mise en concurrence de plus en plus exacerbée des salariés entre eux, en particulier dans les activités productives les moins qualifiées ou à plus faible valeur ajoutée (textile, électroménager, montage électronique...). Les conséquences sociales et territoriales en sont souvent douloureuses, y compris du fait des conditions de surexploitation des salariés du Sud.

Les États, quant à eux, conservent une grande marge de manœuvre, soit en impulsant le nouveau cadre économique mondial, soit en tentant d'y résister au nom d'un « patriotisme économique » qui ne veut pas toujours s'avouer, soit en cherchant à accroître leur intégration comme dans le cas des pays du G 23 qui luttent contre les politiques de subventions allouées aux agriculteurs des pays riches. Ce paradoxe se retrouve à l'échelle de citoyens qui ne se projettent que rarement dans une utopique « antimondialisation » mais plutôt dans une « autre » mondialisation, moins libérale, moins dominée par les pays occidentaux, plus orientée vers la satisfaction des besoins du plus grand nombre et la préservation de l'environnement, tout en achetant des ordinateurs assemblés en Chine pour surfer sur Internet. Les réactions des États et des populations obligent par ailleurs les firmes transnationales à

s'adapter finement aux valeurs culturelles et représentations des populations, comme en témoignent les difficultés d'implantation de certaines firmes occidentales en Chine.

La mondialisation repose donc sur les capacités économiques, techniques, juridiques et logistiques de ses différents acteurs (en particulier les F.T.N.) à valoriser de manière très sélective la spécificité des territoires, tout en les mettant en concurrence et ce à toutes les échelles géographiques (continentales, nationales, régionales, locales). Mais de nombreux États et peuples sont marginalisés ou exclus. Ils ne participent pas ou peu à son fonctionnement et ne profitent pas d'un partage des richesses. Ainsi, il n'y a pas d'économie mondiale totalement intégrée mais un système emboîté d'économies nationales et continentales.

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

- CARROUE L., « La mondialisation en débat », *La Documentation Photographique* n° 8037, 2004.
- CARROUE L., *Géographie de la mondialisation*, Armand Colin, 2007, 295 p.
- CARROUE L., COLLET D., RUIZ C. : *La mondialisation*, Bréal, Paris, 2006, 352 p.
- CARROUE L. (ss direction de) : *La mondialisation*, CNED/SEDES, Paris, 2006, 312 p. (voir en particulier le chap. introductif sur l'approche épistémologique et méthodologique)
- DOLLFUS O., *La mondialisation*, Presses de Sciences Po., 2007, 173 p.
- Les *Images Economiques du Monde* (A. Colin) rédigées par des universitaires géographes : annuel avec statistiques à jour, analyses sectorielles (entreprises, secteurs, échanges), fiches pays et nombreuses cartes ou croquis (cf n°2008 sur le système industriel mondial p. 41, 43, 45).
- RETAILLE D. & alii, *La mondialisation*, Nathan, 2007, collection Nouveaux Continents, 320 p.
- Le site de la revue Hérodote publie ses anciens dossiers en ligne. *Géopolitique de la mondialisation*
<http://www.cairn.info/revue-herodote-2003-1.htm>
- les actes du FIG, très riche, dont celui de 2005, *Le monde en réseaux, lieux visibles, liens invisibles*,
http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/index.htm
- les dossiers en ligne de la documentation française :
FMI, Banque mondiale et développement :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/banque-mondiale-fmi/index.shtml>
L'Organisation Mondiale du Commerce :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/omc/index.shtml>

2°) Ressources

Des études de cas : les sites d'entreprises (ou *corporate*) nous informent sur la communication des FTN. On y trouve aussi de nombreuses informations sur leur fonctionnement, leurs stratégies, leurs innovations, leurs implantations....

- Le site de Michelin :
<http://www.michelin.com/corporate/front/templa%20tes/affich.jsp?codeRubrique=1&lang=FR>
- Le site de Nike : <http://www.nike.com/nikebiz/nikebiz.jhtml?page=0>
- Le site de Renault : http://www.renault.com/renault_com/fr/main/index.aspx
- Le site Eduscol en collaboration avec l'émission Thalassa et France 3 propose des fiches pédagogiques et des extraits vidéos sur le tour du monde d'un porte-conteneurs :
<http://eduscol.education.fr/D0241/thalassa2007.htm>
- Jean-Marc KIENER, professeur dans l'Académie de Grenoble, est l'auteur d'un *voyage d'un porte-conteneur* à partir de *Google earth* et propose une fiche pédagogique facilement utilisable en classe :
<http://www.voyages-virtuels.eu/voyages/term/term/tgeo.html>
- Le site de Géoconfluences consacre un dossier aux mobilités, flux, transports :
<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient.htm>
- un autre dossier est consacré à la Chine entre espaces domestiques et espace mondial :
<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/etpays/Chine/ChineScient.htm>
- Des articles très nombreux sur le site des cafés géographiques :

<http://www.cafe-geo.net/recherche.php3?recherche=mondialisation>

- Le site de cartographie de Sciences po est une ressource précieuse :

<http://cartographie.dessciences-po.fr/recherche.php5>

- Le site du Lycée Ouvert de Grenoble (LOG) propose des animations utilisables en classe. Exemple, celle de Pascal BOYRIES sur la déréglementation.

<http://www.ac-grenoble.fr/lycee/log/loghg/acaahg/ressources/animations/dereglementation.swf>

3°) Pour les élèves

- ORSENNA E., *Voyage au pays du coton, petit précis de mondialisation*, Livre de Poche, 2007, 320p. Existe aussi sous forme de film, disponible sur le site d'ARTE.

- PUECH R. et MITAL A., *Une journée dans la vie d'un pneu*, Canal Plus, 2001, Ce documentaire se veut une chronique de la mondialisation. Il présente les différents acteurs impliqués dans l'industrie du pneu et leurs relations. On y découvre les stratégies des grands groupes industriels.

B - SUJETS D'ÉTUDE AU CHOIX

LE CAFÉ, UN GRAND MARCHÉ MONDIAL

Faisant partis des principaux produits agricoles échangés dans le monde, le café est le fruit d'un arbuste de la zone intertropicale ne supportant pas le gel. A l'aide d'une carte à l'échelle mondiale, on peut facilement faire découvrir aux élèves la corrélation entre d'un côté la zone intertropicale et de l'autre la localisation des principaux pays producteurs actuels : Brésil (33 %), Vietnam (13 %), Colombie (8 %), Indonésie, Inde, Mexique, Éthiopie, Guatemala, Pérou, Honduras, Ouganda, Côte d'Ivoire, Costa Rica.

Étudiée très rapidement, une carte historique s'inscrivant dans la longue durée de la diffusion de l'aire de la culture du café arabica met en évidence l'articulation existante entre le processus pluriséculaire de diffusion géographique de la plante - y compris parfois les tentatives de constitution d'un monopole - et les dynamiques de la mondialisation à différents stades (rôle de la colonisation) que l'on peut faire inscrire sur une frise chronologique.

D'origine éthiopienne, le café quitte en effet à la fin du XVe siècle la corne de l'Afrique pour les montagnes du Yémen voisin qui en garde jalousement le monopole (cf port de Moka) jusqu'en 1680 en interdisant l'exportation de plantes ou de grains verts fertiles. Mais en 1680, des pèlerins (rôle des facteurs religieux dans la mobilité) en introduisent clandestinement quelques graines en Inde, où sa culture se développe sur les côtes de Malabar et dans le royaume de Mysore. Puis en 1696, la Compagnie hollandaise des Indes en implante des plans dans l'île de Java, en Indonésie (suite des grandes découvertes et 1^{er} mondialisation). De Java, un plan unique sera rapporté à Amsterdam d'où il va se diffuser comme curiosité exotique dans les principaux jardins botaniques d'Europe. Avec la colonisation et la forte montée de la demande européenne, le centre de gravité de la culture du café se déplace ensuite vers le Nouveau Monde où sa culture va exploser en Amérique centrale, aux Antilles, et en Amérique du Sud où il atteint le Brésil entre 1726 et 1761. Puis sa culture est développée dans l'île de La Réunion par la Compagnie française des Indes à partir de 1724 avant qu'il ne soit introduit pour la première fois en Afrique de l'est (rôle de la colonisation du XIXe siècle) vers 1877 pour toucher le Kenya et la Zambie.

Pour sa part, la diffusion du café robusta est plus simple et plus récente. Alors qu'à la fin du XIXe siècle, la production d'arabica ne peut répondre à la demande mondiale et est confrontée à de nombreuses maladies (rouille, anthracnose), la découverte du robusta, plus riche en goût et en caféine (rôle des cultures et goûts gastronomiques qui peuvent piloter la demande par l'aval), va en permettre la culture dans une large partie de l'Afrique, de l'Ouganda à la Guinée.

Aujourd'hui, le café est un des grands marchés agricoles mondiaux qui interconnecte zones de production et zones de consommation à travers de multiples liens d'interdépendance, cependant largement asymétriques. Il constitue un exemple de mondialisation des productions et des échanges puisque cette boisson inventée dans le monde arabe est devenue universelle.

Sa production occupe aujourd'hui une superficie plantée de 10 millions d'hectares, occupant directement 15 millions de fermiers et faisant vivre indirectement plus de 100 millions de personnes. A travers l'étude de deux paysages différents, on peut montrer que la production se partage entre une petite agriculture villageoise, qui réalise environ 80 % de la production mondiale dans un cadre de polyculture extensive, et une agriculture de grande plantation capitaliste moderne spécialisée et intensive de milliers d'hectares (cf. Kenya, Brésil).

Même si certains pays producteurs consomment une partie de leur récolte, la majorité d'entre eux exportent une grande partie de leur production. L'analyse d'une carte juxtaposant les grands pays producteurs et les grandes zones d'importation (Nord, plus particulièrement les pays d'Europe du Nord) permet d'identifier les flux qui animent le marché mondial. Dans le cadre d'une économie mondialisée, l'offre se situe dans les pays du Sud et la demande dans les pays du Nord. Par conséquent, les pays producteurs doivent s'adapter à l'évolution des goûts des pays consommateurs : la production connaît un nouveau jeu de bascule en s'orientant aujourd'hui des cafés Robusta plus chargés en caféine vers les cafés Arabica moins corsés et plus aromatisés. L'Arabica représente ainsi désormais 70 % de la production mondiale de café.

La production mondiale du café est en forte hausse (+ 77 %) en passant de 4,8 à 8,5 millions de tonnes entre 1980 et aujourd'hui du fait de l'envolée de la demande mondiale qui explique le développement des plantations au Vietnam ou au Brésil et le recours à de nouvelles variétés à haut rendement. Mais elle connaît de fortes inégalités interannuelles du fait de la sensibilité de la plante aux contraintes climatiques : elle augmente ainsi de 11 % en 2006, dont + 30 % au Brésil par rapport à 2005. Paradoxalement, une bonne année se traduit mécaniquement par une baisse brutale des cours payés aux producteurs.

Car avec la déréglementation et la fin des quotas, le prix du café est directement soumis à la loi de l'offre et de la demande et donc très volatile. D'importants stocks sont détenus par les pays producteurs et importateurs. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande entraîne une fluctuation des cours du café que l'on peut étudier grâce à un graphique portant sur deux ou trois décennies. La fixation du prix du café résulte d'un système complexe. Les prix indicatifs sont fixés sur les différents marchés à terme des principales places financières que sont New York et Londres que l'on peut faire placer par les élèves sur une carte.

Le commerce du café est contrôlé par l'aval - les grands négociants - et non par les producteurs. Les producteurs petits ou grands ne tirent en effet pas profit des filières de commercialisation. Des millions d'agriculteurs sont mis en concurrence par quatre grandes sociétés de négoce qui réalisent 40 % des achats mondiaux de café. De même, seulement trois firmes contrôlent 45 % de la torréfaction du café. Enfin, les grandes chaînes de la distribution écoulent l'essentiel de la production. Ainsi, la part du prix final payé par le consommateur qui revient aux producteurs agricoles est de plus en plus limitée. Le consommateur achète surtout du conditionnement, de la transformation, de la logistique, des services, de la publicité.

Aujourd'hui, pour la plupart des producteurs de café, produire du café n'est donc plus une activité rentable. Cette situation se traduit parfois par le non entretien des plantations, l'arrêt des replantations. Très rapidement, les rendements baissent et la qualité des cafés produits se détériore. Les conséquences sociales de cette crise sont nombreuses : les baisses de revenu des caféiers entraînent un recul de la scolarisation des enfants alors que, dans le même temps, la malnutrition progresse. Dans les régions les plus touchées, les planteurs et leur famille quittent leurs exploitations pour trouver refuge dans les villes.

Dans ce contexte, une partie des pays producteurs mises sur les cafés dits de «spécialité», plus rares et donc plus chers, sur une amélioration de la qualité et la production bio et sur l'insertion des petits producteurs dans des échanges organisés par les réseaux du commerce équitable, qui demeurent cependant encore marginaux à l'échelle mondiale. En février 2007, la cinquième conférence des cafés de qualité d'Addis-Abeba (Éthiopie) a relancé l'idée d'une certification d'origine et des terroirs. Et en juin 2007, quinze compagnies internationales, dont l'américain Starbucks, signent un accord avec l'Éthiopie où ils reconnaissent la «propriété intellectuelle de l'Éthiopie» sur trois marques (Sidamo, Yirgacheffe, Harat).

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

- BORIS JP., Commerce inéquitable, le roman noir des matières premières, Hachette, 2005, 192 p. Le chapitre 2 est consacré au café.
- CHARLERY de la MASSELIÈRE B. (ss direction de) : « Cafés et caféiers. Singularités et universalité d'une production mondialisée », revue *Etudes rurales*, n° spécial 180, EHESS, Paris, 262 pages, 2008 (dossier très complet et à jour par les meilleurs spécialistes, carte historique p. 24, de la production mondiale p. 60 et 61, du Minas Gerais p. 222).
- CHARVET JP., « L'agriculture mondialisée », *La documentation photographique* n° 8059, septembre-octobre 2007.
- POULOT M. : « Produits tropicaux. Café et cacao » (rubrique annuelle avec statistiques des productions et analyses des mutations et jeux d'acteurs, incontournable sur un tel sujet sur plusieurs années), in *Les Images Economiques du Monde*, Armand Colin, Paris. (à voir aussi en complément les fiches annuelles Pays des grands États producteurs).

2°) Ressources

- Dossier en ligne consacré au café proposé par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
http://www.cirad.fr/fr/web_savoir/dossier/index.php
- JACQUIAU C., « Max Havelaar ou les ambiguïtés du commerce équitable », *Le Monde diplomatique*, septembre 2007 : <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/09/JACQUIAU/15101>
- JEANGUYOT M., SEGUIER-GUIS M., DURIS D., *Terres de café*, CIRAD, 2003
- L'organisation internationale du café (organisation regroupant les principaux pays producteurs ainsi que les principaux pays importateurs) : <http://www.ico.org/>
(De nombreuses informations sur la crise du café, les cours du café, l'histoire du café...)
- le rapport de l'association OXFAM (Oxford Committee for Relief Famine), *une tasse de café au goût d'injustice*, septembre 2002, téléchargeable à partir de leur site canadien
http://www.oxfam.qc.ca/pdf/etudes/rapport_cafe_fr.pdf

LA SILICON VALLEY, PÔLE MAJEUR D'INNOVATION

Ce sujet d'étude permet d'approfondir les notions de hiérarchie et d'interdépendance au cœur des problématiques de la mondialisation. Il peut être aussi abordé, sous forme d'étude de cas, comme une entrée du thème obligatoire. Il permet de réactiver la notion d'innovation étudiée par les élèves en histoire dans le thème III de la classe de 1^{ère}.

La rapide présentation de deux cartes, à l'échelle mondiale puis des États-Unis pour les grandes agglomérations, permet une première et rapide localisation de ce pôle majeur de l'innovation qui peut être corrélée à deux cartes de l'effort de recherche à l'échelle mondiale puis des États-Unis. La Silicon Valley, et la Californie dont elle est un maillon, apparaît bien alors comme un pôle majeur d'innovation à l'échelle mondiale.

Puis l'évocation rapide des facteurs explicatifs de la constitution, dans les années 1950 – 1960, d'un des centres mondiaux d'impulsion de l'innovation, semble incontournable. Comment cet espace réduit, de 50 km de long sur 10 km de large, est-il devenu un des symboles de la haute technologie ? Si les aménités propres au cadre de vie californien ont sans doute été un élément non négligeable, il convient de souligner auprès des élèves que les facteurs historiques et géopolitiques ont joué un rôle déterminant. En effet, les commandes du Pentagone et le financement massif des premiers programmes de recherche durant la Deuxième Guerre mondiale puis la Guerre froide sont à la base du développement de cet environnement universitaire, économique et industriel, intégrant alors la Silicon Valley dans le complexe militaro-industriel californien et national avant que les activités civiles ne prennent par la suite la relève.

Profitant de la proximité d'une métropole – San Francisco – et des services afférents, la Silicon Valley émane de l'université de Stanford, (de Berkeley un peu plus tard) et du capital-risque¹. On peut enfin noter l'attractivité d'un espace producteur de sa propre mythologie pour de jeunes actifs mobiles, prêts à tous les sacrifices afin de réussir leur vie professionnelle. Par exemple, le garage où les pionniers William H. Hewlett et David Packard ont élaboré leur première invention est devenu un lieu à haute portée patrimoniale à l'instar des ateliers d'artistes dans d'autres régions du monde.

L'étude conjointe d'une image satellite, puisée dans les stocks de *Google earth*, né dans la Silicon Valley ou de *Terraexplorer*, et d'une carte permet d'analyser comment cette «vallée heureuse des ranchs et des orangers» (Abélès, 2002) parsemée de petites villes de part et d'autre d'El Camino Real, s'est transformée en un espace urbanisé dense, continu et en pleine expansion. La Silicon Valley est désormais intégrée à l'aire urbaine de San Francisco dont elle draine quotidiennement des flux de main d'œuvre abondants par deux autoroutes parallèles, embouteillées aux heures de pointe.

Sur ce territoire, où il n'est pas rare de croiser des cadres d'entreprises gagnant 50 000 dollars par an et vivant dans des *mobile homes* (la richesse et le manque de logements provoquent l'habituelle flambée de l'immobilier), s'épanouit un système industriel en réseau, sur le modèle inauguré par *Sun Microsystems*

au début des années 1980. Fini le temps où les firmes produisaient tous les éléments composant un ordinateur, à l'instar d'IBM. Désormais, les entreprises se focalisent sur les activités de conception et de test sur des prototypes, les innovations des uns étant rapidement intégrées dans les systèmes de production des autres. La diffusion des connaissances et savoir-faire repose largement par la mobilité des ingénieurs qui passent facilement d'une entreprise à l'autre, à un point tel que les employeurs n'hésitent pas à faire signer des accords de confidentialité lors des embauches. Cette organisation - que l'on peut définir au plan territorial comme un véritable socio-pôle - engendre le développement de partenariats ponctuels entre des entreprises qui deviennent complémentaires.

Dans le cadre de la division du travail régionale, nationale puis internationale (DIT), la production matérielle de masse, quant à elle, a été bien vite confiée à des entreprises sous-traitantes spécialisées qui l'ont massivement délocalisée soit sur d'autres sites états-unis à pression foncière et salariale moins élevée ou surtout de plus en plus dans des pays à la main d'œuvre moins coûteuse, en particulier en Asie en développement.

À l'échelle régionale, la Silicon Valley présente un fort dualisme social, technique, salarial et spatial. Les ouvriers, de moins en moins nombreux, souvent d'origine latino-américaine, sont relégués dans des périphéries de plus en plus éloignées, ce qui contribue à renforcer le profil sociologique (cadres supérieurs, ingénieurs, techniciens) déjà très marqué de la vallée elle-même.

Cette organisation a permis de résister à l'explosion de la « bulle des nouvelles technologies » à la fin des années 1990, ainsi qu'à la concurrence de nouveaux pôles de l'électronique et de l'informatique, tels Bangalore ou Hyderabad en Inde, en permettant un renouvellement rapide des produits proposés. Ainsi, des entreprises ont orienté leurs travaux vers les énergies renouvelables et énergies « propres » et la Silicon Valley est demeurée le phare *high tech* de la côte ouest des États-Unis.

C'est encore dans cette organisation qu'il faut trouver la source qui fait de cette vallée californienne une composante des espaces de commandement à l'échelle mondiale, par la multiplicité des flux qu'elle génère. Drainant une main d'œuvre hautement qualifiée dont 40 % provient de l'étranger, principalement d'Asie, elle contribue à faire de l'océan Pacifique l'interface majeure entre deux des principales aires de puissance. Longtemps cantonnés à des rôles subalternes, ces ingénieurs, particulièrement ceux d'origine chinoise ou indienne, ont parfois fini par créer soit leurs propres *start-up*² dont le symbole en est peut-être le fondateur de Yahoo, Jerry Yang, soit des firmes de capital-risque. Ces dernières caressent l'espoir de plus-values rapides, mobilisant souvent les capitaux des pays d'origine. Elles ont à leur tour favorisé l'installation en Californie de jeunes entrepreneurs asiatiques. Elles ont aussi permis la diffusion de savoir-faire dans le domaine des hautes technologies à Taïwan, sur le littoral chinois ou en Inde.

Plus généralement, si la Silicon Valley a tissé des réseaux transnationaux à caractère polycentrique un peu partout dans le monde, y compris en Europe, elle demeure le cœur de cette intrication humaine et financière. Technopôle éponyme (on ne compte plus les Silicon Island ou les Techno-Valley), la Silicon Valley n'est pas seulement un pôle d'innovation permanente. Elle est devenue un modèle d'organisation pour les entreprises internationales.

1. Sociétés de capital-risque : sociétés financières qui collectent des fonds qu'elles investissent dans des entreprises innovantes (sous forme d'actions et non de prêts). Leur rémunération dépend des plus-values réalisées ensuite par ces entreprises. Si ces dernières parviennent à percer sur le marché, les sociétés de capital-risque obtiennent des gains élevés. Sinon, elles perdent leur mise. Leur activité implique donc une capacité d'anticipation des besoins du marché qui nécessite une bonne connaissance des milieux scientifiques, techniques et financiers.

2. Start-up : firme à croissance très rapide dans le domaine des nouvelles technologies (de l'information et de la communication).

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

En plus des ouvrages indiqués dans la bibliographie de la question obligatoire :

- ABÉLÈS M., *Les nouveaux riches : un ethnologue dans la Silicon Valley*, Odile Jacob, 2002, Paris, 278 p. Seuls les premiers chapitre présentent un intérêt pour les géographes.

- CARROUE L., COLLET D., RUIZ C. : Les Amériques, Bréal, 2008, Paris, 302 p. nombreuses cartes au chapitre États-Unis.
- DOREL G. : *Atlas de l'empire américain*, Autrement, 2006, Paris, 78 p., carte et étude p. 24 et 25.
- DOREL G., « Stanford University et la naissance de la Silicon Valley » in *Atlas de la Californie*, p36-37, Editions Autrement, septembre 2008.
- BAILLY A., DOREL G. et alii, *Géographie Universelle, États-Unis, Canada*, Hachette / Reclus, 1992, en particulier les pages 88 et 89.

2°) Ressources

- rapport annuel du Joint Venture Silicon Valley (en anglais) :
<http://www.jointventure.org/publicatons/index/2007%20Index/index.html>

II- PÔLES ET AIRES DE PUISSANCE

Ce thème prolonge le précédent. En effet, la mondialisation n'est pas seulement un processus de mise en relation, aussi dense soit-il. Son architecture et sa dynamique reposent sur un dispositif hiérarchique s'inscrivant dans un système géopolitique et géoéconomique. Elle débouche au début du XXIème siècle sur un système de dimension planétaire qui n'a rien d'homogène et qui se caractérise par l'existence, face à des espaces plus ou moins marginalisés, d'aires de puissance dont la hiérarchie et les équilibres demeurent cependant mouvants. Ces aires de puissance concentrent des attributs garants de leur hégémonie à l'échelle mondiale en maîtrisant les principaux leviers décisionnels, technologiques, économiques et financiers nécessaires au déploiement de la mondialisation. En leur cœur, les grandes métropoles sont des pôles constituant les centres d'impulsion majeurs dont l'analyse s'effectue à différentes échelles, systématiquement emboîtées. Les sujets d'étude portent sur Londres ou Shanghai. Ils permettent de définir les caractéristiques spécifiques et le rôle de certains pôles dans la mondialisation et d'appréhender les facteurs et les jeux d'acteurs qui peu à peu les font fonctionner en réseau.

A - QUESTION OBLIGATOIRE - LES CENTRES D'IMPULSION MONDIAUX

A l'aide d'une ou plusieurs cartes thématiques (PIB, exportations, productions manufacturières, recherche...) analysées rapidement avec les élèves, on peut mettre en évidence le fait que la mondialisation repose sur une organisation hiérarchisée et sur des interdépendances croissantes, mais cependant largement asymétriques, qui sont définies par et pour les États les plus puissants.

Dans l'espace mondial, trois grandes aires de puissance se dégagent occupant une place prépondérante dans l'organisation du système-monde : l'Amérique du Nord largement dominée par les États-Unis entourés du Canada et de du Mexique dans le cadre de l'Alena, l'Europe plus équilibrée et polycentrique largement organisée par et autour de l'Union européenne à 27, et, enfin, l'Asie orientale plus polycentrique mais sensiblement dominée par le duopôle Japon/Chine.

Dans le cadre de ce thème, on se limitera avec les élèves à une présentation rapide et comparative de ces trois ensembles en soulignant à la fois les facteurs d'unité et de diversité, les logiques d'organisation et les principales structures et dynamiques spatiales.

Puissance et aire de puissance

Gérard Dorel rappelle que la notion de puissance s'appliquait jusqu'à peu pour l'essentiel aux États et qu'elle avait un contenu géopolitique central. On la caractérisait par l'identification ou non de certains d'attributs, très largement quantitatifs comme l'étendue et les ressources du territoire, le nombre et la richesse de la population, le poids politique, économique et militaire. Si ces facteurs de la puissance gardent un rôle important, des facteurs plus qualitatifs jouent aujourd'hui un rôle majeur dans le rayonnement respectif des États. En particulier, la puissance est devenue la capacité d'un acteur à se faire entendre sur les plans diplomatique, militaire, scientifique et culturel à l'échelle mondiale. Cela suppose une capacité à innover en permanence, à dominer les marchés en s'appuyant sur des firmes et de puissants éléments monétaires, à diffuser ses propres valeurs mais aussi à pouvoir imposer son arbitrage dans les conflits régionaux. De l'analyse de ces «attributs qualifiants» découlent le poids et le rang des États dans le monde et le dynamisme de leurs principales métropoles, centres d'impulsion majeurs.

Bien que voisine, la notion d'aire de puissance peut être définie comme un très vaste espace géographique d'échelle continentale ou subcontinentale constitué d'un ensemble d'États ou de régions qui - par son poids démographique, son influence politique, militaire, culturelle et son rôle d'impulsion dans l'économie mondiale - occupe une place primordiale dans l'organisation géographique du monde. Dans ce cadre, l'aire de puissance peut être soit un espace d'échelle continentale très directement organisé et polarisée par un seul État comme les États-Unis en Amérique du Nord, soit une aire multipolarisée comme l'Europe occidentale mais dont tous les pôles contribuent au total à un rayonnement d'échelle mondiale.

Interface

Une interface est un espace de contact maritime ou terrestre qui met en relation deux ensembles géographiques distincts et parfois même très éloignés. Lorsque ces deux ensembles sont bien différenciés, on peut y observer des faits originaux relevant à la fois de l'interpénétration et du clivage : échanges de toute nature, modifications d'un ensemble par l'autre, mais aussi phénomènes de rupture, voire de fermeture. Une interface constitue donc une forme parmi d'autres de discontinuité spatiale.

Ces trois aires de puissance ne concentrent que 20 % de la population mondiale mais réalisent plus de 70 % de la production industrielle et du produit national brut mondial, de la capitalisation boursière, des services de transport et des IDE (Investissements Directs à l'Étranger). Interdépendants économiquement, les États qui les composent jouent un rôle majeur dans les grandes organisations mondiales.

L'aire nord-américaine. Elle est dominée par l'hyperpuissance des États-Unis qui s'est accrue avec la disparition de l'URSS en 1991. Seule puissance globale, elle étend son influence à la totalité du monde en essayant de s'appuyer sur le contrôle le plus direct possible du continent américain en particulier au nord. Au XVIII^{ème} siècle, l'expansion territoriale a poussé les Américains à la conquête de l'Ouest. Au cours du XIX^{ème} avec la théorie Monroe, ils ont été conduits à définir l'«hémisphère américain» comme une «chasse gardée». A partir de l'utilisation de plusieurs cartes, on peut montrer la persistance de cet état de fait à la fin du XX^e siècle à travers, par exemple, le poids des États-Unis dans le commerce mondial, la répartition par pays de l'aide alimentaire américain, la géographie des budgets militaires et des exportations d'armes... On peut relever l'existence d'une large hégémonie étatsunienne sur le continent latino-américain. Les deux partenaires de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), le Canada et le Mexique, réalisent presque 80 % de leurs échanges avec les États-Unis devant l'Amérique centrale et les Caraïbes (30 à 50 %), et dans une moindre mesure l'Amérique du Sud (de 15 à 48 %). Autant d'arguments qui illustrent le «soft power» des États-Unis sur le continent et qui justifient, à leurs yeux, cette dernière décennie l'extension de l'ALENA à la totalité de l'Amérique sous la forme de la ZLEA (zone de libre-échange des Amériques), cependant mise en échec par le Brésil. En effet, face à cette suprématie, des résistances croissantes peuvent s'exprimer alors que la construction du MERCOSUR (Communauté économique des pays d'Amérique du Sud) autour du Brésil et de l'Argentine témoigne à sa manière de la recherche de nouvelles marges d'autonomie continentale.

L'Europe. Face à cette aire polarisée et déséquilibrée par l'hyperpuissance américaine, la situation européenne est plus originale puisqu'elle correspond à la portion d'espace où se trouve le plus grand nombre de grandes et de moyennes puissances mondiales (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Espagne). Celles-ci ont connu de violents conflits mais ont su aussi développer, à partir des années 1950, un processus d'unification économique et politique débouchant, actuellement, avec l'Union Européenne à 27, sur l'espace économique le plus intégré, le commerce intra-européen représentant à lui seul 31 % du commerce mondial. L'aire européenne se définit ainsi comme une aire multipolaire pour laquelle l'Europe orientale, l'Afrique, le Proche et Moyen Orient et les Amériques jouent un rôle majeur. Cependant, il manque encore à cet espace un réel projet politique unificateur dépassant les réalisations économiques fondées sur des logiques libérales alors, par exemple, que la définition d'une politique étrangère communautaire commune s'est révélée une fiction lors de l'invasion de Irak par les États-Unis en 2003-2004.

L'Asie orientale. L'Asie orientale – qui peut être définie comme l'Asie sinisée si on la définit comme espace spécifique de civilisation fortement marqué par les influences chinoises - apparaît enfin comme l'aire de puissance la plus récente et la plus dynamique. Puissance incontestée jusque dans les années

1980, le Japon y conserve des intérêts et un rôle économique majeur mais y est de plus en plus concurrencé par de nouvelles puissances comme les Nouveaux Pays Industrialisés Asiatiques (NPIA, Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong, Singapour), nés de la Guerre froide avec l'appui direct des États-Unis face à la Chine devenue maoïste en 1949 et au développement particulièrement rapide dans les années 1970/1980. Mais la grande nouveauté des deux dernières décennies réside dans le réveil, l'ouverture puis l'affirmation de l'immense Chine populaire à la suite des réformes lancées en 1978 comme grande puissance politique et économique, celle-ci polarisant, par exemple, 40 % de la croissance industrielle mondiale de ces vingt dernières années.

Littoralisation

La littoralisation définit le processus démographique, économique et géopolitique de survalorisation de l'espace littoral dans le cadre de l'insertion d'un pays ou d'une région dans la mondialisation. Elle est notamment liée, en dehors de l'essor du tourisme littoral, à la recherche d'une efficacité économique croissante en liaison avec la mondialisation des échanges dans laquelle le transport maritime et les grands appareils portuaires jouent un rôle majeur de nature logistique (3/4 des échanges mondiaux), industrielle (cf littoralisation des industries lourdes ou manufacturières) ou dans les services (fret maritime...).

La littoralisation a pour conséquence une densification de la population, l'industrialisation du littoral, une forte croissance urbaine des organismes littoraux ou portuaires, le lancement de grandes opérations d'aménagement. Les façades maritimes - regroupant sur une échelle continentale ou nationale de grands organismes portuaires interdépendants (*Nothern Range* en Europe, Mégapolopolis des États-Unis, littoral oriental du Japon...) - sont les espaces privilégiés de la littoralisation.

Il en ressort de fortes spécificités : l'Asie sinisée est une aire de puissance multipolaire mais dans laquelle, contrairement à l'Europe, les tensions géopolitiques restent vives depuis 1945 comme en témoigne, par exemple, l'existence de nombreux conflits frontaliers potentiels, terrestres ou maritimes. Ces difficultés se reflètent directement dans l'absence d'une organisation institutionnelle régionale intégrant l'ensemble des États de la région. Cependant, ces tensions ne doivent pas masquer la puissance du processus d'intégration économique et industrielle, en particulier du fait de l'importance des investissements étrangers japonais ou taïwanais en Chine populaire et du commerce intra-zone, qui rend ces États de plus en plus interdépendants dans le cadre d'une division internationale du travail. Dans ce contexte, les processus de développement interne aux échelles nationales d'un côté, les progrès de l'intégration économique et commerciale aux échelles régionales et mondiale de l'autre expliquent le rôle primordial joué par la littoralisation des économies et l'importance stratégique du contrôle des espaces maritimes.

L'étude de Shanghai (cf. sujets d'étude) peut illustrer ce propos tout comme celle de Singapour. Cette ville-État - insulaire et portuaire, ancien comptoir colonial britannique devenu indépendant, ville chinoise à 80 % dans un monde malais - a été très tôt contrainte à de très importants aménagements pour se développer (terre-pleins industriels par exemple) et à transférer une partie de ses activités productives vers les pays proches, ce qui a nourri des échanges à l'échelle locale et régionale. A l'échelle régionale et mondiale, elle contrôle un des plus importants détroits maritimes, le détroit de Malacca, qui relie l'est de l'Asie à l'Europe mais aussi au Proche et au Moyen-Orient, ce qui lui assure une place dans le commerce mondial et favorise son développement. Elle appartient à la vingtaine de villes en haut de la hiérarchie urbaine mondiale dont le fonctionnement en réseaux en font des centres d'impulsion majeurs et qui dynamisent, tout comme elles la reflètent, la puissance des trois ensembles vus précédemment.

«Villes mondiales», ces pôles, tout comme les aires de puissance auxquels à une autre échelle ils appartiennent, attirent les investissements, les activités, les populations et influent en retour sur leurs espaces d'insertion aux échelles locales, régionales, continentales et mondiales. Les métropoles sont donc à la fois capitales territoriales et têtes de réseau. Réunies dans un système urbain, elles peuvent

former des mégalo-pôles dans lesquelles les problèmes ne peuvent plus être gérés à l'échelle de chaque unité urbaine. Google Earth donne un aperçu de l'étendue des trois grands espaces mégapolitains (de Boston à Washington, de l'Europe occidentale et du Japon, de Tokyo à Fukuoka) qui polarisent aujourd'hui l'essentiel du pouvoir de commandement mondial et sur lequel viennent se connecter de nouveaux pôles (Shanghai, Dubaï, etc.).

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

- CARROUE L., COLLET D. et RUIZ C. : *L'Asie*, Bréal, Paris, 256 p. (nombreuses cartes, chap. spécifiques sur Japon et Chine)
- CARROUE L., COLLET D. et RUIZ C., *La mondialisation*, Bréal, 2006, 352p. (notamment les chapitres un et quatre : aspects généraux et métropoles).
- CARROUE L., «La mondialisation en débat», *La Documentation Photographique*, n°8037, 2004.
- DOREL G., «La puissance des États», *La Documentation Photographique* n°8006, décembre 1998.

2°) Ressources

- DURAND MF., MARTIN B., PLACIDI D., TORNQUIST-CHESENIER M., *Atlas de la mondialisation, Comprendre l'espace mondial contemporain*, Les Presses de Sciences-Po, 2006, pp.20-21 : des cartes et des documents statistiques utilisables en classe.
- «Mondialisation et inégalités», *Questions internationales*, novembre-décembre 2006, n°22, pp.35-36.
- «L'État de la mondialisation 2008», *Alternatives internationales*, novembre 2007.
- Site Internet : Google Earth.

B – SUJETS D'ÉTUDE AU CHOIX

LONDRES, PÔLE DÉCISIONNEL MONDIAL

Avec 7,5 millions d'habitants, le Grand Londres forme une des neuf subdivisions régionales du Royaume-Uni. Elle est dirigée par le Great London Authority (GLA) dont le maire est élu au suffrage universel. Il est pourtant difficile de circonscrire exactement les limites de cette agglomération qui, sur les images satellites diffusées par Google Earth, déborde largement sur l'espace environnant pour finalement rassembler 11 millions d'habitants dans une immense aire urbaine qui la définit comme la première mégapole européenne, devant Paris.

On peut en commencer l'étude en présentant rapidement à l'aide de cartes sa situation et son site. Comme de nombreuses métropoles littorales et portuaires de la *Nothern Range* européenne (Bordeaux, Nantes, Rouen, Rotterdam, Brême, Hambourg...), elle se trouve en fond d'estuaire – ici celui de la Tamise – à la rupture de charge entre système fluvio-maritime et fluvial. Son site est installé à l'origine sur une butte insubmersible en rive gauche de la Tamise, là où l'étranglement du fleuve est telle qu'elle permet l'établissement d'un pont, le London Bridge, qui sera le seul pendant plusieurs siècles à en permettre la traversée. Puissant centre commercial puis manufacturier, son essor est étroitement associé à celui de la Monarchie britannique qui assoit progressivement son hégémonie sur le grand bassin de Londres, un des plus grands bassins sédimentaires d'Europe qui assure richesses agricoles, dynamisme démographique et revenus fiscaux à l'État royal. Le contrôle de cette base territoriale lui permet d'unifier toute la Grande-Bretagne puis le Royaume-Uni (Ecosse et Ulster) avant de se lancer dans les conquêtes impériales qui font de l'Empire britannique victorien, au fait de sa gloire à la veille de la 1^{er} Guerre mondiale, «un Empire sur lequel le soleil ne se couche jamais».

Il s'agit avec les élèves de décrire et d'analyser les fonctions qui contribuent directement à faire de Londres un pôle décisionnel de l'économie mondiale et d'identifier en retour l'impact de ces fonctions mondiales dans l'organisation interne - urbaine, économique et sociale - de la ville-centre et de l'agglomération.

Londres est d'abord un grand centre politique qui domina une large partie du monde et qui joue encore un rôle considérable dans les équilibres mondiaux. Les marqueurs urbains et architecturaux en sont facilement identifiables avec les élèves comme le palais de Westminster, déserté au XVI^{ème} siècle par la monarchie britannique pour Buckingham Palace, la Tour de Londres, le Parlement et Big Ben, le quartier des grands Ministères (Whitehall avec la diplomatie, les finances, les armées dont la Navy et le commandement de la force de frappe nucléaire) et les services de police, d'espionnage et de contre-espionnage.

Elle est aussi une grande métropole économique, culturelle et logistique. A l'échelle régionale et nationale, Londres apparaît comme un centre prééminent puisqu'elle concentre 31 % des emplois de service et 16 % du marché national de l'emploi. Dans les transports, on doit en particulier souligner sa fonction nodale dans le transport aérien, en particulier sur les liaisons transatlantiques, les cinq principaux aéroports drainant plus de 150 millions de passagers par an dont Heathrow, un des plus importants au monde en nombre de passagers internationaux et aujourd'hui totalement saturé. Enfin, la construction de la nouvelle gare de Saint Pancras International nous rappelle que l'Eurostar la relie depuis quelques années maintenant, via le tunnel sous la Manche qui « met fin à l'insularité du pays », à Paris en 2h15 et à Bruxelles en 1h50.

Mais elle est surtout un grand centre économique et financier dont les fonctions financières, symbolisées par la City de Londres, constituent aujourd'hui le principal levier d'insertion de Londres et plus généralement de toute l'économie britannique dans la mondialisation face à un profond recul industriel et manufacturier. L'analyse d'une carte et de paysages urbains avec les élèves permet d'en saisir l'organisation et les principaux marqueurs architecturaux.

Au centre de la ville, située sur un fuseau horaire qui lui permet de dialoguer avec Tokyo le matin et New York l'après-midi, elle constitue une entité administrative autonome. Elle est surtout le premier quartier d'affaires européen et l'un des principaux au monde. Toutes les grandes banques mondiales y ont leur représentation et la City demeure le premier marché mondial des changes ainsi que le plus grand centre financier au monde pour le prêt bancaire international, le marché des actions et les assurances. Plus de 300 000 personnes y travaillent dans la finance et, face au vieux bâtiment du Stock Exchange Standard, se dressent de nouveaux immeubles qui affichent la puissance des acteurs financiers. Du haut de ses 180 mètres, le Gherkin (« le gros concombre »), nouvel immeuble de la société Swiss Re (assurances suisses), domine ainsi Tower Bridge et indique l'existence au centre de Londres d'un espace mondialisé qui, selon Saskia Sassen, place la ville au rang des « villes globales » au même titre que New York et Tokyo.

La City a bénéficié de l'ancienneté de ses activités de services, mais aussi de l'explosion de ce secteur dans les années 1970 du fait des choix politiques du gouvernement qui accéléra la déréglementation du secteur financier britannique. A partir des activités purement financières se sont développées des activités de conseil, d'assistance, de documentation et juridiques selon une logique d'agglomération qui valorise le temps gagné dans la décision, la centralité des ressources et les économies d'échelle.

Cette croissance explique la saturation progressive du quartier traditionnels des affaires et le glissement géographiques des activités de la City vers l'est en direction des anciens Docks de la Tamise qui appartenaient au vieux port de la ville. L'opération engagée par le gouvernement Thatcher en 1981 illustre la rénovation des fronts d'eau entreprise dans certaines métropoles industrielles et affiche aujourd'hui sa réussite notamment dans le quartier de Canary Wharf, relié à la City par une nouvelle ligne de métro suspendue. C'est là que se sont installés le siège de l'agence Reuters ainsi que les trois plus hauts immeubles du Royaume-Uni, tandis que d'autres sont encore en projet et mobilisent des architectes du monde entier.

Londres, par son importance économique mais aussi culturelle et politique, est bien un des pôles décisionnels à l'échelle mondiale. Les Jeux Olympiques de 2012 seront l'occasion de montrer une ville moderne dynamisée par ses entreprises et sa multiculturalité, 22 % des Londoniens étant nés à l'étranger et venant notamment de l'ancien empire colonial. Mais l'organisation socioéconomique de la ville-centre et plus généralement de la métropole apparaît marquée d'un fort dualisme. A côté des quartiers d'affaires et résidentiels de haut niveau, où les prix fonciers sont parmi les plus chers du monde, un Londonien sur trois vit sous le seuil de pauvreté et les territoires de la ville souffrent d'une aggravation des écarts sociaux, renforcés par la concentration des fonctions de commandement dans les quartiers centraux. L'ensemble du Royaume-Uni ne profite pas davantage des retombées économiques d'une capitale qui draine les hommes et les ressources transformant le Grand Londres en un espace de richesse relativement isolé à l'échelle nationale.

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

- BOYER J.Cl., *Les villes européennes*, 2003, 254 p. (chapitre 3 sur les métropoles)
- BOYER J.Cl., «Les capitales européennes», *La Documentation Photographique* n°8020, avril 2001, contenant une double page sur la rénovation des Docks de Londres.
- LE GOIX R., *Villes et mondialisation*, Ellipses, 2005, 175 p. : en particulier les chapitres 5 (pp. 74-90) sur les métropoles et la mondialisation, accompagné de cartes, et 1 (pp.7-25) pour les définitions et le plan p. 9 montrant les écarts économiques entre les territoires du Grand Londres ainsi que la métropolisation qu'exerce la ville.
- SASSEN S., *La ville globale : New York, Londres, Tokyo*, Collection « les urbanités », 1996, 530 p. (notamment pour la préface et la conclusion).

- WACKERMANN G. (ss direction de), *Très grandes villes et métropolisation*, Ellipses, 2000, 223 p. (deuxième partie sur la métropolisation et troisième partie pour les villes du Nord).

2°) Ressources

- *Le Courrier International*, mai 2007, n° 863 : un dossier qui comprend un plan de la ville et des photos.

- *Images Economiques du Monde*, annuel, voir articles finance et R. Uni, A. Colin, Paris.

- Les sites :

Google Earth pour approcher le Grand Londres.

Photos.linternaute.com/paysville/44193/Londres : un site qui donne 30 planches d'images permettant de saisir l'ancienneté et la modernité de la ville ainsi que son aspect multiculturel.

evenemonde.info/2012/infos-clip-promo.htm pour le clip des Jeux Olympiques.

SHANGHAI, MÉTROPOLE ÉMERGENTE

L'étude de Shanghai permet de mettre en évidence le dynamisme de l'aire de puissance asiatique, les effets sociaux, économiques et urbains des réformes entamées en 1978 sur les territoires et la contribution du littoral chinois au dynamisme national, continental et mondial.

En effet, Shanghai et ses 15 millions d'habitants constituent - avec Pékin au nord et la conurbation de Canton/ Delta des Perles/ Hong Kong au sud - un des trois grands pôles métropolitains de la Chine. Métropole émergente, elle est devenue depuis les années 1990, le « phare urbain de la modernisation et de la montée en puissance de la Chine pour le XXIème siècle » (Thierry Sanjuan). Elle symbolise le nouveau rôle donné par le gouvernement central chinois, en particulier sous l'influence de Jang Zemin, ancien maire de Shanghai devenu chef de l'État en 2003, aux villes dans le développement chinois.

Shanghai peut d'abord être présentée aux élèves à l'aide de cartes et de vues satellites à l'échelle de l'Asie de l'Est puis à celle de la Chine populaire et, enfin, à celle du centre-est littoral. En présentant sa situation, on insistera sur sa position centrale dans la façade maritime chinoise et sur son rôle nodal, fondé pour l'essentiel sur sa connexion à l'artère du Yangzi. Elle en contrôle en effet le puissant delta, ce qui lui confère un immense hinterland, le fleuve étant en particulier navigable pour les navires de haute mer jusqu'à Wuhan.

On insistera ensuite sur son site initial : une haute terrasse insubmersible en position d'abri sur un petit affluent de rive droite, qui est en retrait du delta lui-même. Ce choix la met à l'abri des immenses crues d'un des fleuves les plus puissants du monde dont le delta est particulièrement instable du fait de la puissance des processus d'érosion et de transport de sédiments – souvent bien visibles sur une vue satellite - qui le remodelent en permanence. Sans s'étendre outre-mesure sur son histoire que l'on peut facilement aborder avec une carte de la croissance urbaine à différentes périodes, on peut rapidement souligner l'étroite corrélation qui existe entre sa croissance économique, démographique et urbaine d'un côté et son degré d'ouverture et son rôle international de l'autre; de la période coloniale et de l'entre-deux-guerres (*cf* concessions occidentales, *cf* création du Bund, l'alignement de grands immeubles classiques sur le front fluvial) au renouveau des années 1980 post-maoïste.

En effet, ce sont bien les réformes post-maoïstes engagées après 1978 - et qui s'accélérent dans les années 1990 – qui expliquent son très rapide développement démographique, urbain, économique et industriel actuel. En quelques décennies, Shanghai est devenue un des symboles de l'intégration de la Chine à la mondialisation dont l'inscription peut se lire directement dans les dynamiques du paysage urbain.

L'étude avec les élèves des profondes transformations urbaines de la ville – caractérisées à la fois par un processus de densification et d'étalement de la métropole - permet d'en saisir toute

l'importance grâce à la présentation de plans, de cartes ou de photographies à différentes périodes. Ainsi, les quartiers centraux connaissent soit une réhabilitation des *lilongs* traditionnels en quartiers à la mode à forte fonction touristique (*cf* quartier de Xin Tiandi), soit le plus souvent une destruction de l'ancien bâti au profit de la construction de nouveaux îlots d'immeubles de bureaux et de résidences de standing. Ces rapides mutations - dans un contexte ultra-spéculatif et peu démocratique - se traduisent par la violence des processus de ségrégation sociale et fonctionnelle, une grande proportion de la population la plus pauvre se trouvant alors repoussée sans ménagement vers des périphéries de plus en plus lointaines au profit de nouvelles couches sociales bénéficiant des réformes dans une société marquée par un profond dualisme.

Mais surtout, la croissance urbaine se traduit par l'urbanisation des espaces agricoles avec la construction de nouveaux collectifs résidentiels, de très importantes zones industrielles, de nouveaux campus universitaires... En particulier, à l'est de l'agglomération de l'autre côté du fleuve en rive droite, la nouvelle zone de Pudong constitue la nouvelle vitrine de la modernité shanghaienne avec ses zones industrielles ouvertes aux investissements étrangers, un nouvel aéroport international relié au centre-ville par un train à sustentation magnétique, le quartier des affaires de Lujiazui avec ses nombreux gratte-ciels dont la tour de télévision «Perle de l'Orient» (468 m), la Tour Jinmao et le futur Shanghai World Financial Center (492 m). Ce nouveau quartier de commandement accueille plus de 130 établissements financiers chinois et étrangers, les sièges sociaux ou bureaux de représentation de plus de 35 firmes transnationales ou consortiums financiers internationaux auxquels s'ajoutent près de 4 000 établissements de service.

Enfin, les fonctions logistiques et portuaires connaissent de profondes transformations à travers la création de nouveaux sites de très grandes dimensions. On doit souligner en particulier - pour l'accueil des porte-conteneurs (3ème port du monde) – les transformations affectant l'île de Yanshan, très grande île située au milieu du Yangzi et reliée au continent par le plus long pont du monde (32 km), avec la construction d'un terre-plein prévu pour traiter 5 millions de conteneurs d'ici 2010.

Shanghai s'est aussi engagée dans l'organisation de manifestations de dimension internationale comme des rencontres sportives (tennis, Formule 1) ou culturelles et l'accueil d'une Exposition Universelle en 2010. Ceci entraîne au total une circulation automobile croissante, une congestion des grands axes autoroutiers et ferroviaires et une pollution atmosphérique et des eaux importante.

Ce dynamisme explique que Shanghai concentre une part importante des richesses de la Chine, qu'elle possède un PIB moyen par habitant largement supérieur à la moyenne chinoise (49 946 yuans contre 18 535 yuans) et dispose d'un niveau d'IDH équivalent à celui d'un pays développé (0,909).

Sa puissance repose enfin sur sa capacité à intégrer une zone d'influence directe et indirecte de plus en plus étendue dans son vaste et très peuplé arrière-pays continental, ou hinterland. Elle draine pour l'exportation les productions des nombreuses villes-relais situées dans le grand delta du Yangzi où est réalisée une part importante de la production manufacturière mondiale, ensuite très largement exportée : Suzhou produit ainsi 25 % des ordinateurs portables et 65 % des souris d'ordinateur fabriqués dans le monde, Wenzhou 50 % des chaussures et 90 % des briquets, Fenshui 80 % des stylos-billes... La présentation en classe d'une carte de ces différentes productions permet facilement de changer d'échelle d'analyse et de mettre en évidence les liens unissant la métropole et son arrière-pays, liens de complémentarité et de diffusion du développement à l'intérieur de la Chine profonde.

Dans cette stratégie nationale de développement à laquelle participe Shanghai, la valorisation de l'axe du Yangzi est déterminante comme en témoigne l'achèvement récent du barrage des Trois-Gorges, ouvrage gigantesque et controversé (1,5 million de personnes déplacées, disparition de sites archéologiques) mais cependant essentiel à la protection à l'aval de centaines de millions d'habitants face aux ravages habituelles des crues, à la production hydroélectrique (10 % du total de l'énergie) dont le pays a un besoin urgent et à la circulation fluviale, puisqu'il rend navigable le fleuve - de Shanghai à Chongqing à 2 500 km à l'amont - par des cargos de haute mer de plus de 10 000 tonnes.

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

- CARROUE L., COLLET D. et RUIZ C. : *L'Asie*, Bréal, Paris, 256 p. (nombreuses cartes, chap. Chine et carte de Shanghai)
- PELLETIER P. (sous la direction), *Géopolitique de l'Asie*, Nathan, Paris, 2006, pp.185-197.
- SANJUAN T., *Atlas de la Chine, Les mutations accélérées*, Autrement, 2007, 79 p.
« Mondialisation et inégalités », *Questions internationales*, n°22, novembre-décembre 2006, pp.48-56.

2°) Ressources

- « Les villes chinoises », *Textes et Documents pour la Classe*, n°945, 1er décembre 2007. Un poster commenté est proposé sur la disparition du vieux Shanghai ainsi qu'une séquence pédagogique sur la métropolisation en Chine à partir des exemples de Shanghai et de Pékin.
- FIERE Stéphane, *La Promesse de Shanghai*, Babel poche, 2007 : roman racontant l'histoire d'un jeune paysan déraciné travaillant sur les chantiers de Shanghai. Des extraits choisis sont utilisables en classe.
- Le site Google Earth avec possibilités de visionner des images Panoramico.
www.stephanecompoint.com : reportage photographique sur la construction et l'ouverture du port en eau profonde de Yanshan.
- www.thalassa.france3.fr : il a été proposé en 2007 un «tour du monde d'un porte-conteneur » avec des reportages sur les ports fréquentés ; Shanghai a fait l'objet de deux émissions.

III - LA FRANCE DANS LE MONDE

A l'heure de l'accélération de la mondialisation et de l'intégration accrue dans l'Union européenne, le thème invite à réfléchir à la place de la France dans l'espace mondial et à en comprendre l'évolution récente. Pour étudier ce thème, l'enseignant aura comme objectif de faire comprendre aux élèves l'originalité de la situation de notre pays. Ancienne grande puissance, la France n'a de cesse de s'interroger sur la réalité de sa place et de son rôle à l'échelle planétaire.

En effet, bien que modestement peuplé (dix-neuvième rang mondial) et d'une superficie moyenne (1 % des terres émergées), la France est un État qui, grâce à des instruments variés et à des réseaux multiples, conserve une certaine influence à l'échelle du monde comme peut en témoigner l'étude des territoires français du Pacifique, qui constituent les espaces d'outre-mer les plus éloignés de la métropole, ou de la géographie des Français dans le monde, s'insérant dans les mobilités migratoires liées à la mondialisation.

A - QUESTION OBLIGATOIRE - LA PRÉSENCE DE LA FRANCE DANS LE MONDE

Dans le temps imparti au traitement de cette question, il n'est ni possible, ni pertinent de tenter d'étudier en détail toutes les modalités de la présence française dans le monde. En se fondant sur l'analyse approfondie de quelques formes significatives, il s'agit plutôt de montrer en quoi cette présence planétaire est un signe de la puissance de la France et dans quelle mesure elle peut faire sens dans un espace mondialisé marqué à la fois par la puissance des États-Unis mais tout autant par l'émergence d'une structure des équilibres internationaux de plus en plus multipolaire.

Au cours de l'étude de cette question, il est demandé de s'interroger avec les élèves sur le concept de puissance appliqué à la France ainsi que sur les critères qui permettent de la mesurer. Pour mener à bien cette réflexion, on pourra utilement se référer à la définition du concept de puissance mentionnée dans la partie II «Pôles et aires de puissance».

Afin de favoriser la perception par les élèves de cette présence planétaire multiforme, l'enseignant conduira l'étude en appuyant sa démonstration sur une série de cartes thématiques à différentes échelles. Cette approche spatiale multiscalaire est en effet une des conditions nécessaires pour entreprendre une analyse réellement géographique d'un sujet abordé habituellement dans le cadre des cours d'histoire. Cette démarche oblige en particulier à rompre avec une approche traditionnellement très européo-centrée en jouant sur la diversité des angles géographiques utilisés, grâce en particulier à l'utilisation de cartes utilisant des systèmes de projection différenciés et dont le centre graphique n'est pas nécessairement la France métropolitaine. Territorialement, politiquement, militairement et culturellement, la présence ou l'influence françaises sont sans commune mesure avec son poids réel. Liée en grande partie à l'histoire, cette situation connaît aujourd'hui des évolutions majeures et impose à la France de redéfinir sa géostratégie à l'échelle planétaire.

Du fait des héritages historiques, la France conserve sur plusieurs continents et dans tous les océans du globe une présence territoriale directe où elle affirme sa souveraineté et qui revêt un intérêt géostratégique majeur. Disposant de statuts juridiques et politiques variés ayant souvent largement évolués dans la période récente vers une autonomie de plus en plus large, une grande partie de ces territoires constituent «la France d'outre mer». Essentiellement insulaires, ils assurent à la France une projection territoriale au-delà de l'Europe et constituent de nombreux points d'appuis géostratégiques (bases militaires, centres de télécommunications, terminus ou réseau aérien et maritime, destinations touristiques internationales...). Du fait des liens souvent étroits tissés avec la France métropolitaine et des politiques publiques de transferts financiers massifs, ces territoires ultra-marins constituent souvent des îlots de prospérité relative au milieu d'espaces géographiques souvent peu développés ou en crise. Cette stratégie nationale est complétée par la politique régionale communautaire redéfinie pour la période 2007-2013, l'Union européenne contribuant aussi en partie au développement des départements français d'Outre-Mer *via* les financements et politiques communautaires.

Géostratégie

Au sens large, ce terme désigne la cohérence des articulations existant entre un projet géopolitique, l'ensemble des moyens et efforts déployés et les leviers territoriaux mobilisés par un acteur pour affirmer sa puissance et justifier son rang et sa place dans le monde. Si de nombreux acteurs spatiaux (organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, firmes transnationales ...) développent ce type de démarches géopolitiques, le terme de géostratégie est en général réservé à l'analyse de l'action des États les plus puissants, aux échelles mondiales et continentales.

A l'heure de la mondialisation, l'étude de la géostratégie des États n'est plus réductible aux seules fonctions régaliennes traditionnelles que sont la mobilisation des forces militaires, des relations diplomatiques interétatiques ou de la puissance économique et monétaire. Pour être efficiente, la géostratégie s'appuie de plus en plus sur des facteurs multiples tissant des réseaux d'influence multiformes à la fois politiques, économiques, financiers, logistiques, informationnels, culturels et linguistiques, sociaux et migratoires. Dans cette perspective, l'étude de la géographie des firmes transnationales à base française, des champs et polarisations migratoires ou de la place de la France dans les organismes internationaux influents (ONU, Unesco, FMI, Banque mondiale, OMC...) est aussi importante que celle de l'étude du contrôle de certains lieux (frontières, points de passage) ou de l'accès à des ressources essentielles (eau, énergie etc.).

Par ailleurs, la définition d'une géostratégie implique la prise en considération de contraintes géographiques, militaires, économiques etc. Ainsi la France - en raison de l'extrême dispersion de ses possessions à l'échelle planétaire - se doit de prendre en compte sa dimension maritime (Zone économique exclusive). De même en tant que membre de l'Union européenne à 27, la France est dans la nécessité de développer une vision communautaire et européenne de son rôle à l'échelle du monde.

La projection océanique de la France a connu une forte extension depuis l'entrée en vigueur de la convention de Montego Bay (1992/1994) qui confère aux États maritimes une large extension territoriale en mer du fait de la création des Zones Économiques Exclusives (zone des 200 mille marins). La France dispose ainsi d'un espace maritime équivalant à 20 fois sa superficie continentale, ce qui représente la seconde ZEE du monde derrière celle des États-Unis.

La France entretient aussi d'étroites relations par le biais de nombreux accords (économiques, militaires, culturels) avec de nombreux États du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne s'insérant de plus en plus dans une dimension communautaire (accords ACP, zone Franc CFA, accords de pêche, accords migratoires...). Mais en raison du coût budgétaire des accords franco-africains mais aussi des soupçons de néo-colonialisme qui pèsent parfois sur la présence française, on assiste à un relatif recul de l'influence française face à la montée de la concurrence d'États comme les États-Unis ou la Chine.

De son passé de grande puissance, la France garde une volonté d'agir à l'échelle planétaire et joue actuellement un rôle important dans la mondialisation politique et économique. Elle dispose en particulier d'un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU et de la présence de hauts fonctionnaires français à des postes clés dans les institutions internationales (ONU, Fonds Monétaire International par exemple). Elle entend, à l'inverse des États-Unis, favoriser, en accord avec l'Union européenne, une approche multilatérale des problèmes mondiaux en développant une conception multipolaire de l'architecture du système international. Dans cette approche, elle tente, par exemple, de valoriser des moyens d'action diplomatiques et politiques et non uniquement militaires (cf. positionnement lors de la guerre en Irak en 2003).

Dans le cadre de la recherche d'une nouvelle gouvernance mondiale, la France se préoccupe particulièrement des questions environnementales (cf. le discours de J. Chirac en septembre 2002 à Johannesburg) et cherche aussi à redéfinir sa politique d'aide au développement en élargissant, au-delà de sa sphère d'influence traditionnelle, le cercle des pays pauvres qui en bénéficient. À côté de l'État, d'autres acteurs non étatiques agissent dans la sphère internationale. L'influence de la France dans le monde s'appuie depuis longtemps sur un réseau très actif d'organisations non gouvernementales (ONG) comme *Médecins sans frontières* (MSF) créé en 1973. Il est à noter aussi, que la France est un des hauts lieux de la contestation de certaines formes de mondialisation (cf. le mouvement ATTAC).

Son rôle international prend aussi appui sur l'importance de ses forces armées alors que la France est une des principales puissances disposant des armes nucléaires stratégiques. Elle est aujourd'hui le pays occidental après les États-Unis le plus impliqué militairement à l'échelle mondiale. Une analyse de la répartition des forces militaires à l'échelle du monde permet de traduire spatialement les mutations de la notion de défense. Si leur localisation géographique souligne encore le poids de certains héritages

(cf accords de défense en Afrique sub-saharienne), elle met aujourd'hui de plus en plus en lumière leur participation active aux missions internationales de maintien de la paix (ex-Yougoslavie, Afghanistan, Tchad...).

La défense

La défense rassemble l'ensemble des moyens civils et militaires que mobilise une communauté ou un État (on parle alors de défense nationale) pour protéger son territoire, sa population et ses intérêts. La défense «nationale» au cours des quinze dernières années a dû être repensée pour faire face aux évolutions du monde de l'après Guerre froide et à un cadre international de plus en plus mondialisé et instable.

Avant 1989, sa stratégie de défense reposait prioritairement sur la dissuasion nucléaire et sur ses capacités conventionnelles de riposte à une éventuelle attaque de l'Armée Rouge en Europe occidentale. Aujourd'hui de nouvelles menaces sont apparues comme le «le terrorisme de masse», «la prolifération des armes de destruction massive» ou la multiplication de conflits lointains pouvant mettre en danger les équilibres mondiaux ou continentaux. Même si la défense remplit toujours ses missions «classiques» de dissuasion et de protection du territoire national, elle a dû s'adapter. La dissuasion nucléaire fait toujours partie de la stratégie de la France, même si elle a réduit son arsenal tout en le modernisant. La protection du territoire métropolitain, de la France d'outre-mer et des Français à l'étranger reste aussi une mission fondamentale notamment parce qu'ils peuvent être les cibles du terrorisme ou victimes, pour les expatriés, dans un conflit lointain.

Les nouvelles missions de prévention ou de projection-action se sont multipliées (cf crise des Balkans lors de l'explosion de la Yougoslavie, Afghanistan, Côte d'Ivoire, Tchad...), pour l'essentiel dans un cadre d'actions multilatérales définies dans le cadre de l'OTAN, de l'ONU ou de l'Union Européenne dont la politique de défense commune est encore cependant dans les limbes. Pour les remplir de façon efficace avec des soldats capables d'utiliser un armement de plus en plus sophistiqué, la France, en rupture avec la tradition républicaine de la conscription, a fait le choix de professionnaliser son armée en 1995. Le nouveau Livre Blanc de la défense présenté en 2008 participe de la redéfinition de ses conceptions, missions et moyens pour la décennie à venir.

La présence française dans le monde comporte aussi une forte dimension linguistique et culturelle qui s'appuie sur la «francophonie», mais pas seulement. Avec des statuts très variés, le français est couramment parlé par environ 118 millions de locuteurs et est utilisé sur tous les continents. Il faut cependant éviter les dérives habituelles qui consistent à confondre présence du français et présence de la France. Langue internationale utilisée par des organisations internationales comme l'ONU et le Comité International Olympique (CIO), le français n'appartient pas exclusivement aux Français et à la seule France comme l'illustre par excellence l'exemple du Québec dont le rôle international dans la défense du français est parfois considérable. Il est à la fois un vecteur de l'influence culturelle de la France mais aussi un moyen pour ouvrir le pays à d'autres cultures.

Le nombre de locuteurs francophones (France incluse) représente moins de 2 % de la population mondiale, ce qui place le français loin derrière le chinois, l'anglais et l'espagnol, etc. Une analyse trop rapide de cartes à petite échelle mettant en évidence la distribution des francophones peut donner l'illusion qu'il existe un véritable «empire» culturel de langue française. Or, au sein de cet espace dit francophone (cf rôle dynamique du Québec), le nombre d'individus susceptibles d'utiliser correctement la langue française demeure souvent faible. En Afrique du nord et en Afrique subsaharienne, la part des habitants parlant aujourd'hui le français ne dépasse pas les 10 % de la population totale, mais il reste souvent la langue de l'administration et des élites politiques et économiques.

Le rayonnement de la culture française dépasse largement l'aire linguistique francophone. Ici aussi le poids des héritages historiques reste fort de par la notoriété du patrimoine culturel. On peut insister auprès des élèves sur les deux vecteurs principaux que sont la littérature et le cinéma. Avec des moyens réduits, les 1 071 établissements scolaires (cf lycées français à l'étranger) de l'Alliance Française, aidée par le Bureau international de l'édition regroupant les éditeurs francophones, participent à la diffusion de la culture française. Signe aussi de ce rayonnement, la France vend pour les traductions littéraires 4 fois plus de droits d'auteurs qu'elle n'en achète. A l'échelle du monde, le cinéma français est un des seuls à pouvoir tenir tête au cinéma américain comme en témoigne le rayonnement du Festival International de Cannes et de ses palmes d'or.

Largement ouverte sur le monde, la France est un pays qui participe pleinement au processus de mondialisation des flux économiques, financiers, et humains. Le taux d'ouverture de l'économie française est aujourd'hui de 27 % contre 13 % en 1955. La France est donc très fortement intégrée au commerce international. L'importance des investissements étrangers en France et français à l'étranger confirme aussi l'internationalisation de l'économie hexagonale. Pour démontrer l'inscription internationale de l'économie française, l'enseignant pourrait avec profit s'appuyer sur l'exemple d'une entreprise ou d'un produit de grande consommation.

Avec l'accélération du processus de mondialisation, de nouvelles modalités de la présence de la France dans le monde sont apparues. La France rejoint les pays qui participent aujourd'hui à l'essor des migrations internationales. Les Français qui s'expatrient sont aujourd'hui de en plus nombreux (+ 3,5 % par an entre 1995 à 2005). C'est là une rupture historique pour un pays dans lequel la tradition d'émigration est jusqu'ici assez faible. Toutefois, l'influence française dans le monde ne peut encore compter au début du XXI^e siècle que sur seulement deux millions de Français vivant à l'étranger.

La présence économique de la France, largement soutenue par les pouvoirs publics, s'affirme par le biais de l'implantation des entreprises françaises à l'étranger. Souvent des firmes transnationales d'origine française figurent aux premiers rangs de différents secteurs industriels et commerciaux : automobile (PSA, Renault-Nissan), services collectifs (Vivendi Suez), BTP (Bouygues, Lafarge).

L'ouverture au monde de la France est marquée par un fort ancrage européen. Motivée par des raisons économiques et géopolitiques, la France a participé très activement à la construction de l'Union européenne au point que son insertion dans un espace économique unifié ainsi créé est aujourd'hui très profonde. Pour ces aspects de la question, l'enseignant aura tout intérêt à faire appel aux acquis de la classe de première. En transférant une partie de ses pouvoirs à l'échelle communautaire, la France semble mieux à même d'affronter la mondialisation économique, l'hyperpuissance des États-Unis et d'accroître son influence dans le monde. L'Union européenne est un relais efficace de la puissance française lui permettant de réaliser ce qu'elle n'aurait pas eu les moyens d'accomplir seule. Ainsi, lors de l'Uruguay Round, la solidarité européenne a permis d'obtenir des concessions au sujet de l'exception culturelle ou de la politique agricole commune. Les bouleversements géopolitiques des années 1990 ont conduit par ailleurs la France et ses partenaires européens à coordonner leur diplomatie notamment en définissant une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dont la réalisation concrète se heurte cependant encore largement à la divergence des conceptions et des intérêts des différents États.

Francophonie

C'est à la fin du XIX^e siècle que le terme de francophonie apparaît pour la première fois sous la plume du géographe français Onésime Reclus (1837-1916). Dans son sens linguistique, la francophonie (avec un f minuscule) désigne les locuteurs de la langue française dans le monde. Leur nombre est difficile à évaluer. On distingue généralement ce que l'on appelle «les francophones réels» (environ 120 millions) qui parlent couramment le français et l'utilisent de façon quotidienne et «les francophones occasionnels» (environ 145 millions) qui apprennent le français mais qui ne l'emploient que de façon occasionnelle sans en maîtriser toutes les subtilités. À partir de 1960, avec la volonté d'intellectuels africains – tels le Sénégalais Senghor et le Tunisien Bourguiba - de rassembler les francophones autour d'un projet commun de défense de la langue française, le terme de Francophonie (avec un F majuscule) a pris une dimension politico-culturelle. C'est en 1970 à Niamey que sont posées les bases de ce projet. Soucieuse d'éviter l'accusation de néocolonialisme, la France ne s'y engage que très progressivement.

Ce n'est qu'entre 1986 et 1997 que la Francophonie est véritablement institutionnalisée avec la création de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'élargissement de 18 membres à ses origines à 68 membres et observateurs depuis 2006 a modifié l'équilibre géographique d'une Francophonie historiquement surtout africaine. Il s'est accompagné d'une redéfinition de son rôle et d'un recentrage de ses missions autour des thèmes de la démocratie, de la diversité culturelle et du développement.

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

- BONIFACE P., *La France est-elle encore une grande puissance ?*, Presses de Sc. Po, 1998, 138 p.
- BOYER J.C., CARROUE L. et alii : *La France. Les 26 régions*, A. Colin, Paris, (chapitre 24 sur l'Outre-Mer)
- GORDON P. et MEUNIER S., *Le Nouveau Défi français, la France face à la mondialisation*, Odile Jacob, 2002, 241 p.
- *La Revue internationale et stratégique* n°63, automne 2006. « Quelle place pour la France dans le monde ? ».
- BARRAT J. et MOISEI C., *Géopolitique de la francophonie, un nouveau souffle ?* La Documentation française, n° 5195, 2004. (Une mise au point très pédagogique sur la francophonie, sur son rôle actuel dans le monde et sur son devenir).
- Historiens et Géographes, *Enseigner la défense* n°390, avril 2005. (Des articles sur l'évolution de la notion de défense)

2°) Ressources

- <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/francophonie.htm> (Une bibliographie très complète sur la francophonie)
- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/outre-mer/index.shtml> (un dossier sur l'outre-mer français)
- <http://www.diplomatie.gouv.fr> (Site du ministère de l'Outre-mer)
- <http://www.defense.gouv.fr> (Site du ministère de la défense)
- <http://www.francophonie.org> (Site de l'organisation internationale de la francophonie)

B - SUJETS D'ÉTUDE AU CHOIX

LES TERRITOIRES FRANÇAIS DU PACIFIQUE

Les nouveaux statuts de l'outre-mer

Du fait à la fois de la grande diversité des situations géographiques, dont il faut tenir le plus grand compte, et d'un vaste processus de décentralisation et de reconnaissance institutionnelle, politique et culturelle des spécificités de chaque espace, la France a engagé ces dernières décennies un vaste processus de redéfinition des statuts de l'outre-mer. Dans ce cadre général, et depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 (articles 73 et 74 de la constitution), il n'y a plus de DOM-TOM au profit de la définition de deux nouveaux régimes coexistant pour l'outre-mer. Premièrement, celui "d'identité législative", selon lequel les lois et règlements nationaux s'appliquent de plein droit, dans les DOM et ROM (départements et régions d'outre-mer). Deuxièmement, celui de "spécialité - législative et d'autonomie", qui concerne les COM (collectivités d'outre-mer) et la Nouvelle-Calédonie, une loi définissant le statut particulier de chaque collectivité soumise à ce régime. Il y a donc en France des territoires dans lesquels s'appliquent toutes les règles nationales et d'autres où cette application n'est que partielle et spécifique. D'emblée, les Territoires français du Pacifique s'affirment donc par leur statut comme des espaces singuliers.

On voit donc ce qui, au delà des traits communs (dépendance vis-à-vis de la métropole et un niveau de développement inférieur, mais supérieur à celui des pays voisins etc.), fait des territoires français du Pacifique un espace singulier dans l'outre-mer français. On peut relever l'importance, dans ces terres plus tardivement conquises, des populations autochtones, et la vivacité de leurs cultures, qui se marque en particulier par l'importance des fonctionnements collectifs, la prise en compte de la coutume et de nombreuses dérogations au droit civil français, notamment pour ce qui touche au statut des personnes et au mode d'appropriation du sol. J.-C. Gay note par exemple l'absence de propriété privée à Wallis où toute la propriété du sol relève du droit coutumier. Economiquement, ce ne sont pas comme les Antilles ou la Réunion des "îles à sucre". En Nouvelle-Calédonie, l'exploitation du nickel et en Polynésie le CEP (essais nucléaires) furent ou sont des activités déterminant pour longtemps les choix de développement et les déséquilibres qui en résultent.

On notera aussi le dynamisme démographique de ces territoires où le croît naturel reste élevé et l'émigration faible, sauf pour Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie attire chaque année, outre les Wallisiens, de plus en plus de métropolitains, ce qui risque à terme de bouleverser les équilibres sociaux et débouche parfois sur de fortes tensions. Partout, les situations sociales sont toutes originales avec l'importance des communautés en Nouvelle-Calédonie, du métissage en Polynésie alors qu'à Wallis et Futuna presque toute la population est autochtone. De même, l'influence des religions et du religieux demeure souvent centrale, les religions étant d'une grande diversité puisque l'Église catholique n'a pas été, comme ailleurs dans l'outre-mer, en situation de monopole.

Avec les élèves, on doit cependant souligner que ces territoires n'ont pas à être étudiés en eux-mêmes, ce qui d'ailleurs serait impossible dans le temps imparti.

Quelle que soit la démarche retenue, on peut organiser sa progression autour de quelques questions thématiques.

La première porte sur les rapports entretenus avec la métropole. Les territoires du Pacifique apparaissent, à tous points de vue, comme les plus "éloignés" de la métropole : distance, situation juridique, administrative, monnaie (le franc CFP et non l'euro)... leurs ressortissants sont bien moins nombreux que les "Dominiens" dans l'hexagone. Que lui apportent-ils (ZEE, nodules et minerais, présence française et bases militaires...)? Qu'en attendent-ils? Quelle partie de la France représentent-ils? Les Français du Pacifique sont-ils, pour reprendre la formule de François Garde, "des Français à part entière ou des Français entièrement à part"? ?

La seconde porte sur les rapports de ces territoires avec le reste du monde et plus particulièrement avec les autres États d'une aire Asie-Pacifique aux configurations particulières marquées par l'insularité, l'émiettement, l'isolement; le géographe R. Brunet identifiant pour sa part cet espace océanique immense et largement vide comme une périphérie géographique proche du "centre du vide"

qui se trouverait au nord-est de l'archipel des Hawaii. Cependant, ces territoires possèdent de nombreux atouts largement valorisés par leur insertion dans la mondialisation. La Nouvelle-Calédonie possède ainsi un cinquième des ressources mondiales de nickel, l'exploitation n'étant plus aujourd'hui du seul monopole de la SLN (société Le Nickel, française) depuis la création de Goro Nickel, appartenant au canadien INCO (International Nickel Corporation). Le tourisme est devenu en Polynésie un atout largement valorisé, y compris aujourd'hui dans les îles les plus éloignées comme les Tuamotu.

NOM	REPÈRES HISTORIQUES	STATUT ET COMPÉTENCES : la situation en 2008
<p>Nouvelle – Calédonie</p> <p>18 575 km² (région Picardie 19 399 km²)</p> <p>ZEE : 1,4 M km²</p> <p>216 000 habitants (estimation 2001)</p>	<p>La Nouvelle-Calédonie a d'abord été colonisée par des populations mélanésiennes, puis «découverte» et baptisée par Cook en 1774, en référence à ses origines écossaises, puis possession française en 1853, et colonie pénitentiaire (1864-1897) ; le développement est ensuite lié à l'exploitation du nickel.</p> <p>La Nouvelle -Calédonie devient un TOM en 1946 ; les décennies 1960, 1970 et 1980 sont marquées par un regain de tensions entre communautés kanak et caldoche, les affrontements entre indépendantistes et forces de l'ordre aboutissent à la tragédie d'Ouvéa en 1988. Les accords de Matignon (26 juin 1988) puis de Nouméa (5 mai 1998) donnent à la Nouvelle - Calédonie un statut unique et original.</p>	<p>L'Accord de Nouméa et la loi organique du 19 mars 1999 définissent le statut de La Nouvelle-Calédonie : c'est une collectivité territoriale spécifique, dont le statut ne s'applique qu'à elle-même. Les textes reconnaissent l'identité kanak, ainsi que son organisation sociale et coutumière.</p> <p>La Nouvelle-Calédonie bénéficie de l'autonomie législative, ce qui est unique dans le droit public français : le Congrès vote les "lois du pays" et a donc compétence dans plusieurs domaines dont les signes identitaires, les impôts, les principes fondamentaux du droit du travail, l'accès à l'emploi, l'exploitation de ressources comme le nickel ou les hydrocarbures. Le transfert d'autres compétences (état-civil, régime de la propriété foncière...) est également prévu.</p> <p>Seconde originalité, la citoyenneté de la Nouvelle - Calédonie, liée à une durée de résidence de dix ans, qui institue une sorte de discrimination positive par exemple dans le droit à l'emploi.</p> <p>Certaines compétences sont partagées : entrée des étrangers, maintien de l'ordre, audiovisuel, université et recherche. La Nouvelle - Calédonie se voit également reconnaître des compétences internationales, par exemple être membre d'organisations internationales.</p> <p>L'État, représenté par un Haut Commissaire, garde les compétences régaliennes (armée, police, monnaie, affaires étrangères). Les Accords prévoient en 2014 un referendum d'autodétermination qui pourrait faire de la Nouvelle- Calédonie en 2018 au plus tard un État souverain.</p>
<p>Polynésie française : les terres émergées représentent 4 200 km² (département des Pyrénées Orientales : 4116 km²),</p>	<p>Ensemble d'archipels peuplé dès avant l'ère chrétienne, «découvert» par les Espagnols aux XVI^e et XVII^e siècles, par Wallis, Bougainville, puis Cook au XVIII^e siècle. La France impose un protectorat à la dynastie des Pomaré (Tahiti) en 1842, puis annexe en 1880 la Polynésie sous le nom</p>	<p>Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution, la Polynésie est devenue par la loi organique du 17 février 2004 un "Pays d'outre –mer au sein de la République". La situation (partage des compétences) n'est en pratique guère différente de celle de la Nouvelle Calédonie : la Collectivité a son propre gouvernement - un président élu, des ministres – son assemblée,</p>

réparties sur 2,5 M km ² ZEE : 5 M km ² 245 405 habitants (recensement 2002)	d'Établissements Français de l'Océanie. Ils deviennent un TOM en 1946, qui prend le nom de Polynésie française (1957), où s'installe en 1962 le Centre d'Expérimentation du Pacifique. En 1996 le territoire reçoit le statut d'autonomie; la même année s'arrêtent les essais nucléaires. Le statut actuel est défini par la loi organique du 12 février 2004.	l'État étant représenté par un Haut Commissaire. La loi de 2004 autorise une préférence en matière d'emploi et d'acquisition foncière en faveur des populations justifiant d'une certaine durée de résidence. Il est prévu qu'à terme l'Assemblée aura la possibilité de voter des "lois du pays", la situation sera alors tout à fait comparable à celle de la Nouvelle – Calédonie, dont l'Accord de Nouméa a favorisé les revendications des autres collectivités.
Wallis et Futuna 142 km ² (Ville de Paris : 105 km ²) ZEE 0,266 M km ² 14 944 habitants (recensement 2003)	Peuplées de Polynésiens originaires de Tonga et de Samoa, les deux îles sont découvertes par les navigateurs européens aux XVII ^e et XVIII ^e siècles. Les missionnaires maristes s'y installent en 1837 (l'influence de l'Église catholique reste très forte aujourd'hui). Le royaume de Wallis (Uvéa) et les deux royaumes de Futuna (Alo et Sigave) deviennent des protectorats français en 1887 et 1888. Ils reçoivent le statut de TOM en 1961, puis après la révision constitutionnelle de 2003 celui de collectivité d'outre-mer.	La révision de 2003 n'a pas modifié les institutions définies en 1961 : l'État est représenté par un préfet administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna, qui dépend du Haut Commissaire de Nouvelle – Calédonie. Les institutions territoriales sont le Conseil territorial dont le Préfet et les trois rois sont membres de droit, et l'Assemblée territoriale. La République, selon le statut de 1961, garantit le respect des coutumes ; les collectivités locales ne sont donc pas comme en France métropolitaine ou dans les autres COM, des communes, mais trois circonscriptions correspondant aux trois royaumes.

La troisième porte sur la cohérence des rapports que ces territoires français entretiennent entre eux. En l'occurrence, peut-on parler d'un espace français du Pacifique ? Rien n'est moins sûr du fait de l'appartenance, au-delà de certains traits communs, à des civilisations fort différentes, de trajectoires historiques spécifiques et surtout de l'éloignement qui constitue un problème majeur malgré les progrès des transports à l'échelle de l'ensemble du Pacifique et à l'échelle de chaque archipel. Ainsi, à elle seule, la Polynésie s'étend sur un espace grand comme l'Europe occidentale et elle comprend plus de cent îles (les "îles nombreuses") dispersées sur deux millions et demi de kilomètres carrés. L'éloignement et l'insularité expliquent ainsi la faible fréquence des relations maritimes et aériennes entre Nouméa, Tahiti, et Wallis. Si certaines relations existent malgré tout, comme l'émigration pour les Wallisiens aujourd'hui plus nombreux à Nouméa qu'à Wallis et Futuna, elles demeurent au total incomplètes et distantes, expliquant en retour la faible cohérence du dispositif d'ensemble.

La quatrième, enfin, porte sur les enjeux géostratégiques à venir dans cette partie de l'Océan pacifique, les anciennes ou nouvelles rivalités de puissance qui s'y déploient et la capacité de ces îles à faire émerger une intégration régionale forte et cohérente. Longtemps, leur appartenance française et les essais nucléaires en Polynésie les ont exclus de la plupart des organisations institutionnelles régionales couvrant cet espace. L'arrêt des essais et les changements de statuts ont levé depuis les principaux obstacles à leur reconnaissance et intégration par les États de la région. Mais face à la présence française, deux autres puissances jouent dans le Pacifique un rôle majeur : les États-Unis d'un côté, et surtout depuis deux décennies l'Australie, et dans une moindre mesure la Nouvelle Zélande, qui s'affirme de plus en plus comme la puissance géopolitique et économique montante capable de déployer une nouvelle diplomatie conquérante afin de stabiliser un espace où de nombreux archipels sont confrontés à de fortes tensions internes.

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

- GAY J-C, *L'outre-mer français, un espace singulier*, Belin-Sup, 2003, 222p.
- DE DEKKER P, FABERON J-Y, LE GUILLOU C, STEINMETZ L (DIR.), *L'outre-mer français dans le Pacifique*, CDP Nouvelle- Calédonie, 2004, 282 p.

2°) Ressources

- GAY J-C, 2003, « L'outre-mer français en mouvement », *La documentation photographique N°8031*, la Documentation Française, 63 p.

Sites internet :

- <http://www.outre-mer.gouv.fr/outremer>
- La Documentation française, « Existe-t-il différents types de collectivités en outre-mer? ». (sur le site de la Documentation française.

LES FRANÇAIS DANS LE MONDE: DE NOUVELLES MOBILITÉS

Un peu plus de deux millions - 2 300 000 exactement - de Français vivaient à l'étranger, soit environ 1,4 millions d'inscrits au registre des Français établis hors de France, qui remplace depuis 2004 l'immatriculation consulaire, auxquels il faudrait ajouter plus de 0,8 millions de non – inscrits suivant les estimations des consulats.

Ce stock s'explique par la montée récente des flux car les Français qui s'expatrient sont chaque année plus nombreux, la tendance ne se démentant pas depuis 1990. La progression sur les dix dernières années est de l'ordre de + 50 %. D'après un sondage TNS-Sofrès réalisé pour CEM international (et consultable sur le site du Sénat), la majorité sont des hommes (deux tiers), plutôt jeunes (un sur deux à moins de trente ans) et occupant des postes de cadres supérieurs ou d'employés. Un sur deux travaille pour une filiale d'entreprise française ou pour une entreprise locale et ce sont des salariés plutôt bien rémunérés. Un peu plus de la moitié sont mariés ou vivent en couple. Les trois quarts vivaient en France avant. La moitié déclare s'être expatriée pour quitter la France plus que pour des raisons professionnelles. Presque tous se disent satisfaits de l'accueil qui leur a été fait et ont noué des relations avec des locaux, mais les craintes liées à l'expatriation ont progressé du fait de la montée des menaces terroristes ou de la dégradation des situations politiques ou économiques sur certains de leurs lieux de travail (*cf* crise en Côte d'Ivoire par ex.).

Ce "portrait-robot " un peu schématique cache en fait un grand nombre de situations très différentes dont on ne saurait rendre compte ici. Les Français de l'étranger peuvent y être détachés temporairement (en moyenne deux ou trois ans) par une administration ou une entreprise française qui demeure leur employeur après l'expatriation, ou pour mener des études pendant un an ou deux. Leur "investissement" dans le pays d'accueil sera dans ce contexte plus limité. A l'opposé, les "binationaux", qui possèdent la nationalité française et celle (en général) du pays de résidence, sont installés pour une durée beaucoup plus longue, voire de façon définitive quand le pays d'accueil offre des conditions de vie jugées satisfaisantes. Ils "disparaissent" alors des statistiques de l'expatriation.

La mobilité montre une certaine ouverture au monde ainsi qu'un renforcement du rayonnement national de la France qui, par exemple, exporte son savoir-faire dans l'industrie, les services ou le bâtiment. Cela se traduit par l'expatriation de chefs d'entreprise, de cadres, de techniciens. Le départ à l'étranger d'étudiants français, enseignants, chercheurs, jeunes diplômés des "grandes écoles", révèle au contraire la forte attraction qu'exercent certains pays ou métropoles sur les Français : il faut donc être prudent lorsqu'on met en relation mobilité, ouverture et rayonnement. On notera également que les "binationaux", de plus en plus nombreux, représentent près de la moitié des effectifs de l'expatriation, alors que celui des détachés est en baisse continue depuis une vingtaine d'années.

Dans ce contexte général, où vont les expatriés ? L'étude de cartes à plusieurs échelles avec les élèves permet de répondre à cette question en soulignant l'importance de la notion de proximité géographique ou culturelle et de connectivité dont témoigne, par exemple, l'importance des liens transatlantiques. Cette répartition traduit bien, elle aussi, de "nouvelles mobilités".

A l'échelle continentale, deux pôles majeurs apparaissent alors dans la mondialisation des expatriés français : l'Union Européenne à 27, qui accueille plus de la moitié des expatriés, et l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada dont le Québec francophone), ces deux espaces cumulés en accueillant au total les deux tiers. A l'inverse, les régions traditionnelles de l'expatriation française que sont le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne francophone n'accueillent plus qu'une minorité de Français expatriés. Viennent ensuite le Proche et Moyen Orient, l'Amérique latine, l'Asie Océanie, l'Europe de l'est et l'Afrique non francophone. Si c'est dans les trois dernières régions que le nombre d'expatriés est le plus faible, ce sont elles qui actuellement enregistrent les plus fortes progressions, en partant il est vrai souvent de très bas mais témoignant d'une certaine réorientation de l'expatriation française pilotée par l'internationalisation des firmes transnationales françaises. A l'inverse, les plus fortes baisses concernent des pays aux conditions de vie particulièrement difficiles (Afghanistan, Irak...) mais aussi l'Afrique francophone et la Scandinavie.

A l'échelle des États, quatre destinations se détachent nettement, avec chacune plus de cent mille Français tout en notant encore qu'il ne s'agit que des seules immatriculations officiellement enregistrées, soit un nombre très largement sous-estimé : la Suisse, les États-Unis, le Royaume Uni et l'Allemagne. Le rôle des grandes métropoles comme principaux espaces d'accueil est alors considérable comme New York, Los Angeles ou Londres. Certains estiment ainsi que Londres, avec une population de 300 000 Français, pour la plupart non-immatriculés, serait la sixième ville de France. Les jeunes diplômés des Écoles de commerce y sont particulièrement appréciés, de même que les ingénieurs des grandes écoles, recherchés pour leurs compétences mathématiques par les milieux financiers de la City.

Comment s'organisent la vie et l'activité des Français à l'étranger ? Tout d'abord, leurs activités sont encadrées par un solide réseau institutionnel public : représentations diplomatiques et consulaires, établissements d'enseignement français à l'étranger présents pratiquement partout. Ainsi, l'AEFE (Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger) est en charge d'un réseau de 253 établissements à programme français qui a la double vocation de scolariser et diplômer les enfants des expatriés français, représentant 46 % des élèves, et ceux des élites locales, assurant ainsi un rayonnement certain à la culture française par l'entretien de réseaux francophones et sans doute francophiles. Les implantations reflètent à la fois l'ancien déploiement de la présence française avec, par exemple, la présence de plus de 70 lycées en Afrique et les mutations en cours (Europe, Amériques). On peut y ajouter le réseau des Centres Culturels et Instituts Français, des 1 071 Alliances Françaises, qui promeuvent aussi la langue et la culture françaises et sont fréquentées par 450 000 étudiants environ. Le tout est complété par de nombreux clubs et associations aidant les nouveaux arrivants à s'installer et constituant un réseau de sociabilité permettant aux Français de l'étranger de se retrouver entre eux. Les principales sont l'UFE- Union des Français de l'Étranger, l'ADFE - Association Démocratique des Français à l'Étranger.

Il existe enfin des organisations professionnelles spécifiques, notamment 112 Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'étranger (CCIFE), associations franco-étrangères qui aident les entreprises françaises à s'implanter ou à se développer. Leur localisation dessine une carte de la présence économique de la France sensiblement différente de celle des établissements "culturels". Les CCIFE les plus nombreuses sont en Amérique, dont 21 aux États-Unis, en Europe (Union Européenne, puis Suisse, Russie et Turquie), 18 en Asie-Océanie, 10 en Afrique, et 6 au Moyen Orient, dont Abu Dhabi et Dubaï.

Cette mobilité géographique pose en retour le problème de la représentation politique des Français de l'étranger qui demeurent des citoyens et participent, dans les consulats, aux élections présidentielles, aux élections européennes ainsi qu'aux municipales de leur lieu de résidence s'ils résident dans un pays de l'Union européenne. Ils élisent aussi une Assemblée des Français de l'étranger qui choisit ensuite douze sénateurs, ceux-ci représentant en effet à la fois la Nation, des circonscriptions, et les Français de l'étranger. La question de leur représentation a été posée dès 1789, et le système a constamment évolué, l'actuel datant de 2004. Au début de la cinquième République, la représentation était déterminée par grandes zones géographiques - deux sénateurs pour l'Europe et l'Amérique, trois

pour l'Afrique, un pour l'Asie et l'Océanie - et montrait le poids encore prépondérant de l'ancrage africain de la présence française. Il n'y a pas en revanche de représentation à l'Assemblée Nationale, mais le chef de l'État a annoncé en 2008 une réforme à ce sujet.

Au total, si les espaces concernés, les personnes et les activités diffèrent aujourd'hui très sensiblement de l'expatriation traditionnelle, les progrès et le redéploiement de la présence française dans le monde montrent une France dynamique et ouverte de plus en plus insérée dans la mondialisation.

Indications bibliographiques

1°) Mises au point scientifiques

- GENTIL B., *La population française immatriculée à l'étranger est en forte hausse*, INSEE Première, N°919, août 2003.
- VIVIEN A. et RAUNET M., *Les Français de l'étranger*, PUF, 1997, coll. Que sais-je ? 127p.

2°) Ressources

Sites (les sites suivants contiennent nombre de données statistiques et des dossiers thématiques) :

-sites "officiels" :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

<http://www.expatries.senat.fr/> (nombreuse documentation, notamment une enquête très complète, de 2006, "Expatriés, votre vie nous intéresse")

<http://www.mfe.org/> (Maison des Français de l'Étranger, site institutionnel de l'expatriation)

<http://www.radiofrance.fr/reportage/dossiers/etranger/accueil/>

www.aefe.diplomatie.fr/ (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

- autres sites :

www.adfe.org/ (site de l'association démocratique des Français à l'étranger)

www.ufe.asso.fr/ (Union de Français de l'étranger)

<http://www.uccife.org/> (site des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger)

www.vivrealettranger.com (site de la revue du même nom, dossiers thématiques par pays, blogs d'expatriés et nombreux autres documents)